



Région
Hauts-de-France

Jun 2021

Mission d'évaluation ex- ante à la mise en place d'instruments financiers dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027 FEDER-FSE de la Région Hauts-de-France

Rapport final



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.





Version 1

Juin 2021

Mission d'évaluation ex-ante à la mise en place d'instruments financiers dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027 FEDER-FSE de la Région Hauts-de- France

Rapport final

Francie Sadeski, Mathieu Boulestreau, Auriane Lamy, Marie Dubus

Table des matières

Table des matières	i
Tableaux	ii
Figures	iii
Acronymes	5
Résumé exécutif	6
Introduction	20
1 Analyse de l'offre de financement	22
1.1 Financement des TPE/PME	22
1.1.1 Le financement de la création d'entreprises	23
1.1.2 Le financement du développement	25
1.1.3 Le financement de la transmission	27
1.1.4 Retournement, rebond et difficultés économiques	28
1.1.5 Un plan de relance national qui complètera une partie de cette offre de financement sur la période 2021-2027	30
1.1.6 Le financement spécifique de l'économie sociale et solidaire	30
1.1.7 Bilan de l'offre de financement des TPE/PME	32
1.2 Financement de l'innovation	37
1.2.1 Financement de l'amorçage technologique et non-technologique	38
1.2.2 Le financement de l'innovation dans les PME plus traditionnelles et matures	40
1.2.3 Bilan de l'offre de financement de l'innovation	43
1.3 Financement des énergies renouvelables	45
1.3.1 Financement de l'émergence	45
1.3.2 Financement du développement des projets	47
1.3.3 Financement de la phase de réalisation	49
1.3.4 Financement de la phase d'exploitation	51
1.3.5 Bilan de l'offre de financement des EnR	51
1.4 Financement de l'économie circulaire	53
1.4.1 Bilan de l'offre de financement de l'économie circulaire	54
1.5 Financement de la réindustrialisation bas carbone des territoires	56
2 Besoins en financement et identifications des défaillances de marché	57
2.1 Besoins et défaillances de financement des projets d'entreprises	57
2.1.1 Description de l'écosystème de soutien aux entreprises	57
2.1.2 Les données structurelles de l'économie et les stratégies régionales clefs	57
2.1.3 Les besoins spécifiques de l'économie sociale et solidaire	61

2.1.4	L'impact de la crise du COVID19 _____	63
2.1.5	Bilan des forces et faiblesses des entreprises des Hauts-de-France _____	64
2.1.6	Besoin de financement et défaillances de marché _____	64
2.2	Besoins et défaillances de financement de la recherche et de l'innovation _____	69
2.2.1	Description de l'écosystème de soutien à l'innovation _____	69
2.2.2	L'activité de R&D dans les entreprises de la Région _____	71
2.2.3	Les stratégies régionales en soutien à l'innovation en Région _____	72
2.2.4	Besoins et défaillances de financements spécifiques à la transition numérique _____	74
2.2.5	Besoin de financement et défaillances de marché _____	76
2.3	Besoins et défaillances de financement des EnR _____	79
2.3.1	La filière solaire _____	82
2.3.2	La filière Méthanisation - Biogaz _____	82
2.3.3	La filière Bois-Énergie _____	83
2.3.4	La filière Géothermie _____	83
2.3.5	La filière Hydrogène _____	84
2.3.6	Besoins de financements et défaillances de marché _____	85
2.4	Besoin et défaillance de financement de l'économie circulaire _____	87
2.4.1	Économie circulaire _____	87
2.4.2	Bio économie _____	89
2.4.3	Besoins de financements et défaillances de marchés pour l'économie circulaire _____	90
2.5	Besoin et défaillance de financement de réindustrialisation bas carbone des territoires _____	91
3	Synthèse des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales _____	92
4	Stratégie régionale _____	101
4.1	Les paramètres à prendre en compte pour définir la stratégie d'investissement de la région au travers des instruments financiers _____	101
4.2	Les paramètres à prendre en compte pour définir l'intervention des FESI sur les instruments financiers régionaux _____	101
4.3	Stratégie d'intervention régionale pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales _____	102
4.4	La gouvernance de la politique régionale des instruments financiers recevant du FEDER _____	106
Annexe A	Instruments financiers soutenus par la Région Hauts-de-France _____	112
Annexe B	Fiches descriptives par outil financé par la Région _____	116

Tableaux

Tableau 1	Mobilisation des fonds FEDER dans les instruments à destination du développement des PME _____	33
Tableau 2	Montants abondés sous forme d'instruments financiers par OT pour le FEDER _____	33

Tableau 3 AFOM offre de financement des projets d'entreprises _____	35
Tableau 4 Outils disponibles de financement de la transition numérique _____	41
Tableau 5 Bilan des instruments régionaux abondés par des fonds européens à destination de l'innovation _____	43
Tableau 6 AFOM de financement de l'innovation _____	44
Tableau 7 Tableau du bilan de outils régionaux abondés par fonds européens _____	52
Tableau 8 AFOM de financement de la filière énergie renouvelable _____	52
Tableau 9 AFOM de financement de l'économie circulaire _____	54
Tableau 10 AFOM de l'économie sur le territoire _____	64
Tableau 11 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	64
Tableau 12 AFOM des besoins pour le domaine de l'innovation _____	76
Tableau 13 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale _____	76
Tableau 14 Objectifs de production des ENR par filière à horizon 2030 _____	81
Tableau 15 Niveau de couverture des besoins des filières EnR par l'offre régionale _____	85
Tableau 16 AFOM des EnR _____	86
Tableau 17 AFOM des besoins du la filière économie circulaire _____	90
Tableau 18 Niveau de couverture des besoins de la filière économie circulaire par l'offre régionale _____	90
Tableau 19 Synthèse des défaillances de marché _____	93
Tableau 20 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI _____	103
Tableau 21 Présentation des options de gouvernance pour la mobilisation des outils financiers _____	107
Tableau 22 Benchmarks proposés _____	Erreur ! Signet non défini.

Figures

Figure 1 Recensement des outils financiers à destination des TPE et PME en région Hauts-de-France _____	22
Figure 2 Articulation des outils pour les TPE/PME en région Hauts-de-France _____	23
Figure 3 Schéma simplifié de l'intervention régionale en instruments financiers _____	32
Figure 4 Recensement des outils financiers à destination des entreprises innovantes en Région Hauts-de-France _____	37
Figure 5 Articulation des outils financiers pour l'innovation en Région Hauts-de-France _____	38
Figure 6 Recensement des outils de financements des EnR en Hauts-de-France _____	45
Figure 7 Création nette d'entreprises en Hauts-de-France _____	58
Figure 8 Défaillance d'entreprises en Hauts-de-France _____	59
Figure 9 Indice AFDDC pour un échantillon de 48 530 entreprises _____	59
Figure 10 Évolution du CA médian des entreprises de la Région Hauts-de-France et France entière _____	60
Figure 11 Évolution des effectifs médians des entreprises de la Région Hauts-de-France et France entière _____	60

Figure 12 Évolution de la VA médiane générée par les entreprises de la Région Hauts-de-France et France entière _____	60
Figure 13 Ratio dettes sur fonds propres pour la France et les Hauts-de-France _____	61
Figure 14 Répartition de l'ESS en Hauts-de-France au troisième trimestre 2018 _____	62
Figure 15 Dépenses internes de R&D des administrations et des entreprises _____	71
Figure 16 Évolution de la DIRD des Hauts-de-France et France (métropolitaine et outre-mer) sur 2009-2017 (Indice base 100 en 2014) _____	72
Figure 17 Répartition de la production électrique en Hauts-de-France en 2019 _____	80
Figure 18 Consommation et production d'énergie renouvelables en Hauts-de-France _____	80
Figure 19 : Évolution de l'emploi et de la VA par filière de l'économie circulaire en Hauts-de-France à horizon 2030 et 2050 _____	89

Acronymes

AAPEL	Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFOM	Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces
ANAH	Agence nationale de l'habitat
BA	Business Angels
BFR	Besoins en fonds de roulement
CDC	Caisse des Dépôts et Consignation
CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
CITE	Crédit d'impôt pour la transition énergétique
CLCV	Association de consommateur et de protection des usagers
DASESS	Dispositif d'accompagnement pour les structures de l'ESS
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLA	Dispositif local d'accompagnement
EEA IF	Évaluation Ex-ante des instruments financiers
ÉLAN (loi)	Évolution du logement de l'aménagement et du numérique
EnR	Énergies renouvelables
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
ETP	Équivalent temps plein
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional (FEDER)
FESI	Fonds Européens Structurels et d'Investissement
FIEE	France Investissement Énergie Environnement
FPCI	Fonds Professionnel de Capital Investissement
FRG	Fonds régional de Garantie
FRI	Fonds Régional d'Innovation
FSI	Fonds Social d'Investissement
FUI	Fonds unique interministériel
IAA	Industries agro-alimentaires
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise
PIA	Programme innovation d'avenir
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SCOP	Sociétés coopératives et participatives
SCIC	Sociétés coopératives d'intérêt collectif
SEM	Sociétés d'Économie Mixte
SIAGI	Société de caution mutuelle pour les petites entreprises
SLIME	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRDTL	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
S3	Stratégie de spécialisation intelligente

Résumé exécutif

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion. **La présente étude vise à définir la stratégie d'ingénierie financière qui sera conduite par la Région Hauts-de-France sur la période 2021-2027 en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par les nouveaux PO.**

Elle permet donc non seulement de remplir la condition ex-ante de mobilisation des instruments financiers dans la programmation européenne, mais aussi d'étayer les conditions d'une mobilisation efficiente et performante des programmes (FEDER, FSE) dont la Région est Autorité de Gestion en totalité ou en partie, en fléchissant la part réservée à l'ingénierie financière sur des outils précis et en décrivant le fonctionnement attendu de ces outils.

Dans ce contexte, la Région, en tant qu'Autorité de Gestion du PO envisage d'utiliser **plus largement les FESI sous forme d'instruments financiers** tant pour le financement des entreprises (création/reprise, croissance tant pour l'innovation, la compétitivité des entreprises incluant la digitalisation des entreprises¹) que pour le financement de la transition énergétique.

Pour rappel, le champ de l'étude concerne les thématiques identifiées dans les programmes opérationnels régionaux pour lesquelles est ouverte la possibilité de financement sous la forme d'instruments financiers à destination des entreprises. La phase de cadrage de l'étude en a précisé les périmètres et nous avons conduit des investigations différenciées en fonction des enjeux énoncés par la Région. Les thématiques couvertes par l'étude sont donc les suivantes :

- Economie et Développement des PME
- Innovation
- Transition écologique portée par les entreprises

Une quarantaine d'entretiens et deux ateliers thématiques avec des acteurs de l'écosystème de l'offre et la demande de financement en Région Hauts-de-France menés entre janvier et mars 2021, ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales identifiées. En vert sont identifiées les carences pour lesquelles l'évaluation ex-ante des instruments financiers ouvre la possibilité d'une intervention régionale et en bleu, les carences pour lesquelles le FEDER peut être mobilisé dans le cadre de cette intervention régionale. Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

¹ Devenue essentielle depuis la crise COVID-19

Tableau 1 Synthèse des défaillances de marché

Thématique	Typologie de projets d'entreprises ou de	Situation de financement optimale de sous-	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²
Economie	Création des commerces, sociétés de services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banque) sur des tickets de 3 à 50K€	Carence couverte par des outils publics et parapublics, et estimée à l'ensemble de l'activité des Réseaux Entreprendre et Initiative, France Active	Prêt d'honneur (PH), Prêts participatifs, Garantie	Soutien à la création d'entreprise	Préconisé sur les fonds de garantie ?	De minimis OU Jeunes pousses si cela est possible (l'entreprise doit être immatriculée) et si besoin de dé plafonner l'aide. Art 22§3 point 1), b) et c)
Economie	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	Carence couverte par les outils de l'ADIE et par Autonomie et Solidarités	Microcrédit	Soutien à la création d'entreprise	Non préconisé par l'EEA IF	De minimis
Economie	Création des entreprises de production ou transformation	Peu d'offre publique ou privée en quasi-fonds propres et fonds propres entre 50 et 150 K€	Offre publique existante, aux tickets pouvant couvrir les besoins, mais ne finançant en pratique que peu ce segment	Quasi-fonds propres (PTZ ou OC)	Soutien à la création d'entreprise	Non préconisé par l'EEA IF	Fonds pari-passu ab initio ou intervenant en ... OU RGE : article 21§5 points a) b) et c) et 21§10 a) b) et c) avec respectivement 10, 40 et 60% d'intervention de fonds privés OU De minimis OU En Jeune pousse (art 22 c) avec des FESI,

² Éléments concernant le Règlement général d'exemption par catégories (RGE) et Lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²
							ATTENTION !! la rentabilité exigée des opérations (art 37§1 règlement 1303/2013) n'est pas garantie, à l'inverse de l'article 21, qui apporte cette garantie dans ses conditions de mise en œuvre.
Économie,	Entreprises en retournement, mutations défensives TPE/PME	Tickets entre 150 et 800K€, ne sont pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque	Des outils régionaux, publics et privés interviennent (Reboost, Regain 340)	Fonds propres Dette (financement CT, Lease-back)	Consolidation des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Impossibilité d'intervenir en fonds propres auprès d'entreprises en difficulté (définition communautaire). Notification. Pour les entreprises qui ne sont pas en difficulté : fonds pari-passu, fonds articles 21 (investissements de suivi du pt 6 si initialement prévu).
Économie, secteur industriel	Entreprises en pré-difficultés ou difficultés TPE/PME**	Tickets entre 150 et 400K€ ne sont pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque	A compléter	Aides à la reprise d'entreprises en difficulté et les aides au financement des entreprises en difficulté	Consolidation des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Vérification préalable du fait que l'entreprise soit bien en difficulté au sens communautaire 2x possibilités -aide de minimis (non recommandée pour les entreprises en difficulté) -OU Notification

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²
Économie	Financement des investissements à mettre en place suite à des transmissions	Tickets de 150K€ à 800K€ comblés en partie par les acteurs privés	Fonds de garantie transmission Bpifrance, FINORPA positionné sur cette phase moins rentable des opérations d'investissement	Fonds propres	Maintien des entreprises sur le territoire	Préconisé par l'EEA IF	Fonds Pari passu ou intervenant en pari-passu ou de minimis OU Si réunion des conditions article 21 (10 b, c)) mais sans intérêt par rapport au pari-passu eu égard au niveau des fonds privés exigés (40 et 60% contre 30 pour le pari-passu).
Economie	Trésorerie – mitigation de la crise COVID-19	Tickets de 3 à 15M€ en fonction des cibles	Pas d'intervention en dehors des mesures d'urgence qui vont arriver à extinction fin 2020. Additionnalité du FEDER sur les mesures régionales (prêt rebond)	Quasi-fonds propres	Soutien rebond/mutations au des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Dispositifs COVID-19 si les problèmes de trésorerie sont liées au Coronavirus. Attention, l'entreprise ne doit pas être en difficulté au 1er janvier 2020 pour en bénéficier. OU si l'entreprise n'est pas en difficulté fonds pari-passu. OU de minimis Attention, l'investissement de FESI dans des entreprises en difficulté va à l'encontre de l'article 37 du règlement 1303
Economie	Financement des investissements et fonds de roulement post-Covid-19	Tickets de 5 à 1.5M€ en fonction des cibles	Pas d'outils spécifiques en QFP/FP, possibilité de	Quasi-fonds propres, fonds propres, garanties	Soutien aux entreprises régionales	Préconisé par l'EEA IF	Attention, l'entreprise ne doit pas être en difficulté au 1er

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²
			couvrir via le FRG et la garantie Bpifrance				janvier 2020 pour en bénéficier. Fonds pari-passu. OU de minimis Attention, l'investissement de FESI dans des entreprises en difficulté va à l'encontre de l'article 37 du règlement 1303
Innovation	Innovation – porteurs de projets	Tickets de 15 à 50K€ - voire jusque 150K€ pour des projets en incubation	Couvert par le FRRRI et les différents outils Bpifrance	Subvention	Soutien à l'Innovation dans les PME	-	Le fonds intervient via plusieurs instruments. Subvention, PTZI, Avance remboursable Ce fonds n'est pas lié à l'ingénierie financière. Il a financé des projets notamment collaboratifs. Le PTZI est facilement convertible en équivalent subvention de même que les avances remboursables. La base juridique du régime relève donc plus du RGEC PME + Innovation = taux de subvention transformable en subvention, PTZI et

Thématique	Typologie de projets d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²
							autres avances remboursables.
Innovation	Amorçage technologique	Tickets de 250K€ à 1.5M€ XXX entreprises par an	Nord-France-Amorçage, FINOVAM et FIRA sur ce segment spécifique. FINOVAM 2 et FIRA 2 en cours de mise en place	Fonds propres	Financement de l'amorçage d'entreprises technologiques	Non préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fonds pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu taux de participation capitaux privés > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Amorçage /création	Tickets en amorçage/création entre 150 et 500K€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises en la matière et des incubateurs	Nord-France-Amorçage et FINOVAM sur ce segment	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fonds pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu taux de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²
							pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c) OU Eu égard au montant, de minimis 200K€
Innovation	Opérations de suivi de l'amorçage/ création	Tickets en post-amorçage entre 500 et 1,5M€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises sur certaines thématiques : santé, deeptech	Nord-France-Amorçage, FINOVAM, FINORPA, Picardie Investissement présents sur le segment, profondeur limitée pour suivre sur plusieurs tours de table	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fonds pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu taux de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Opération de financement de l'innovation dans les entreprises matures	Insuffisance de fonds privés pour soutenir les projets d'innovation dans les entreprises traditionnelles, tickets à préciser	Prêt FEDER Innovation	Prêt	Innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fonds pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a,

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale de sous-	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²
							b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu, taux de participation > OU De minimis
Économie sociale et solidaire	Développement des structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC)	Insuffisance et inadaptation de l'offre en fonds propres pour les structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC) Tickets de 100 à 200K€,	Offre en lien avec France Active et l'URSCOP	Quasi-fonds propres (prêt participatif, fonds patients)	Soutien au secteur de l'ESS, important pour le territoire	Non préconisé par l'EEA IF	Fonds intervenant en pari-passu ou pari-passu ab initio. OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a,b,c) §10 a,b,c OU Une intervention jeune pousse 22§3 pt c) OU De minimis
EnR	Démonstration de projets innovants liés aux EnR et à la Troisième Révolution	Difficile financement des phases de démonstration de projets liés à l'intégration d'énergies renouvelables ou de la Troisième Révolution industrielle pour des tickets entre 500K€ et 1M€	CAP3RI	Fonds propres	Soutien aux EnR Rev3	Préconisé par l'EEA IF	-Fonds intervenant en pari-passu : Pas d'aide OU Peu d'intérêt par rapport à la part d'investissements privés > au pari-passu RGEC : article 21§5 points b) et c) et 21§10 b) et c) (40 et 60%) de fonds privés. OU Jeunes pousses art 22§3 point c) : plafond minimum

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²
							800K€ ou 1,2M en AFR c) OU SUGGESTION Avance remboursable RDI avec calcul de l'ESB SA 42322 et mise en perspective art 29 RGEC 50% PME 15% grandes entreprises
EnR	Financement de la phase de réalisation d'une centrale solaire thermique collectif	Entre 160 et 200K€ sur les coûts d'investissements pour une grande centrale de 4 à 5M€	Fonds chaleur, Plan solaire	Fonds propres et quasi-fonds propres ou dette	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Préconisé par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses
EnR	Financement de la phase de réalisation des projets méthanisation (modèles collectifs et projets individuels)	Offre faible en fonds propres (entre 700K€ et 750K€ par projet)	ADEME Investissement, CAP3RI	Fonds propres Quasi-fonds propres	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Préconisé par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses
EnR	Financement des projets de conversion des flottes vers l'hydrogène	Défaillance en financement des projets de conversion des flottes - 500K€ par équipement	Bonus écologique Prime conversion MobiGAZ,	Fonds propres Quasi-fonds propres	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Non préconisé par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses

La Région Hauts-de-France souhaite apporter une réponse aux défaillances de marché ou situation de financement sous-optimales constatées, si et seulement si elle s'inscrit dans la mise en œuvre de ses ambitions de développement économique et de transition énergétique telles qu'énoncées dans les documents stratégiques ayant fait l'objet d'une validation politique par la Région (SRADDETT, SRDEII, S3...) ; de la complémentarité de la stratégie d'investissement de la Région avec les outils de financement existant au plan national (non duplication) ; du pragmatisme dans l'usage des fonds FEDER au travers des instruments financiers ; de la nécessaire conformité de l'intervention régionale à la réglementation relative aux aides d'Etat notamment les lignes directrices sur les investissements en faveur du financement des risques et le RGEC).

Ainsi, des outils financiers ont été identifiés en réponse à ces défaillances de marché, et le périmètre de l'investissement régional dans ses outils a été calibré. L'investissement régional se fera sur fonds propres de la région, sur les fonds d'autres acteurs publics dont collectivités locales, et parfois via des ressources FESI lorsque leur additionnalité est démontrée. Une stratégie d'intervention régionale spécifique au FESI a été développée se déclinant autour de :

- La pérennisation d'instruments existants ;
- L'évolution d'instruments pour couvrir les situations de financement sous-optimales ;
- La création d'outils pour couvrir les carences de marché.

Le scénario se dégageant de cette stratégie est ainsi celui d'une utilisation accrue des instruments financiers afin de :

- **Soutenir la compétitivité des entreprises** de la Région Hauts-de-France en sortie de crise, en apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation et une garantie accrue en sortie de PGE
 - Structuration des interventions régionales (FINORPA, IRD, Picardie Investissement...), FRG, Bpifrance
- Continuer de faire de la Région Hauts-de-France un **territoire plus attractif pour l'innovation**, en intensifiant les fonds de création/amorçage (y compris prêts d'honneur) et continuer de soutenir le Prêt FEDER Innovation
 - NFA, Prêt FEDER Innovation
- Accélérer la **transition industrielle et écologique du territoire** en apportant des fonds propres aux sociétés innovantes de la TRI ou portant des projets au travers d'un renforcement du fonds dédié
 - Rev3 Capital

Les outils sont présentés dans le tableau ci-dessous qui explicite les défaillances de marché couverte par ces instruments et le périmètre précis de l'intervention régionale.

Tableau 2 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI

Intervention régionale préconisée	Option opérationnelle	Tickets	Explications	Volumétrie totale du Fonds	Volumétrie REACT EU 2014-2020	Volumétrie FEDER 2021-2027
<i>Volet 1 : Compétitivité des TPE/PME</i>					M€	M€
1. Intervention de soutien à la dette d'investissement des PME et ETI en développement	Abondement d'un fonds régional de garantie	Interventions en garantie jusqu'à 1M€ d'encours, garantie à 50% : 500K€ Ticket moyen à 250K€	Raison d'être : maintenir les capacités d'endettement des entreprises aux bilans dégradés par la crise sanitaire et soutenir l'investissement et le développement des PME et ETI régionales Temporalité : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementales Articulation : complémentaire à l'offre de garantie généraliste du FRG	Fonds actuel de 8M€, dont 6,2M€ de FEDER Problématiques de trésorerie anticipées pouvant aller jusqu'à un doublement du besoin en garantie : 16M€ dont 12M€ de FEDER	-	12M€
2. Intervention de soutien à la dette de trésorerie et d'investissement des PME et ETI (développement et transmission)	Abondement de la garantie transmission de Bpifrance	Petites transmissions en dessous de 1M€ Ticket moyen autour de 150K€	Raison d'être : maintenir le soutien public au financement de la transmission dans un contexte de problématiques de valorisation et d'organisation des reprises croissantes Temporalité : A l'issue de la consommation actuelle des fonds, 2023 au rythme actuel de consommation Articulation : complémentaire de l'offre de garantie de Bpifrance, du FRG, de SIAGI et lien à faire avec les acteurs du fonds propres pour les transmissions	Fonds actuel de 7M€ dont 4,9M€ de FEDER à reconduire	-	5M€
3. Intervention de soutien à la dette des entreprises solidaires en création/développement	Abondement d'une garantie Entreprises Sociales et Solidaires	Montant garanti jusqu'à 200K€, sans plafond sur le montant des prêts	Raison d'être : Maintien d'un soutien public en faveur de la création du développement des TPE/PME et spécifiquement des entreprises sociales et solidaires en Hauts-de-France Temporalité : Dès 2021 Articulation : complémentaire de l'offre de garantie de Bpifrance, du FRG et de SIAGI	Besoin anticipé de 1,3M€ de financement régional et 1,3M€ du fonds de cohésion social par an soit 18M€ sur la totalité de programmation (9M€ de fonds régionaux dont 6M€ de FEDER en abondant à 60% tel qu'actuellement)	-	6M€

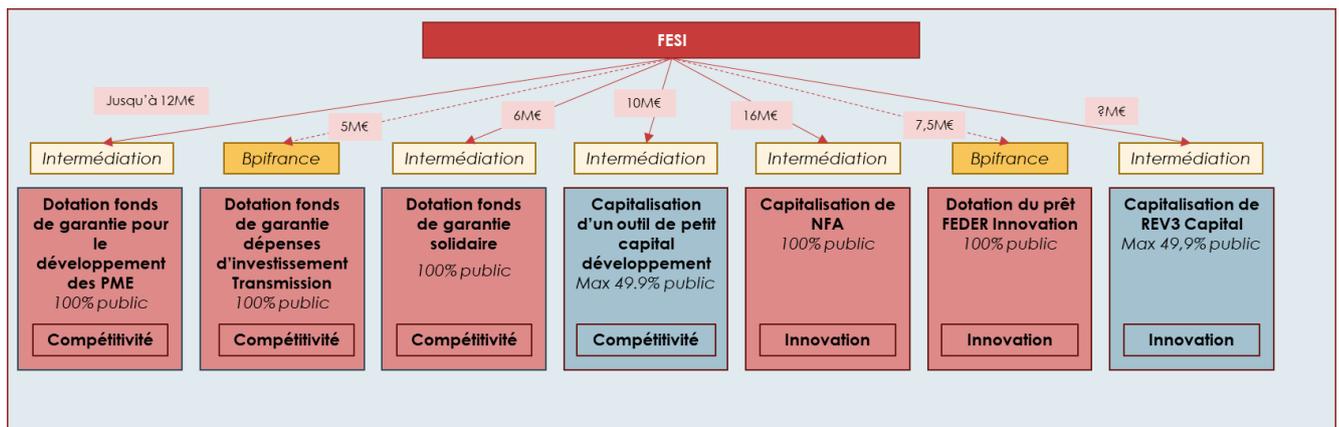
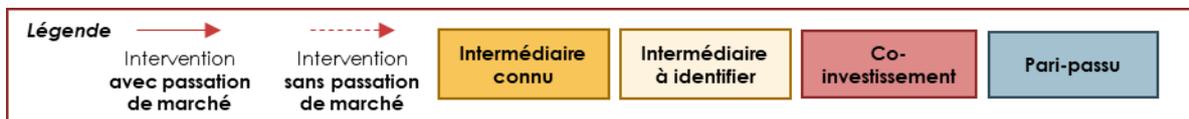
<p>4. Intervention en fonds propres à destination des PME et ETI suite à la crise sanitaire</p>	<p>Création d'un fonds de co-investissement en fonds propres à destination des PME traditionnelle (ou fonds pari-passu)</p>	<p>300-800K€</p>	<p>Raison d'être : soutenir davantage le segment du petit capital développement moins couvert en Région Hauts-de-France et couvrir les besoins régionaux des PME et ETI en fonds propres à l'issue de la crise sanitaire</p> <p>Temporalité : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementales (a priori début 2022)</p> <p>Articulation : complémentaire des interventions de Nord Création et FINORPA, à articuler avec les mesures de France Relance (notamment Prêt Participatif France Relance)</p>	<p>Entre 240 et 365M€ de besoin de financement en fonds propres des PME à anticiper.</p> <p>Intervention de France Relance jusqu'à 200M€</p> <p>Besoin de recapitalisation restant (40-165M€) à couvrir en partie par des fonds propres, avec une anticipation du besoin en petit capital développement à 40M€</p> <p>Avec un effet levier de 1 pour 1, besoin de fonds public de 20M€ (dont 50% FEDER)</p>	<p>-</p>	<p>10M€</p>
<p><i>Volet 2 : Innovation</i></p>					<p>M€</p>	<p>M€</p>
<p>5. Intervention sur l'amorçage et le post-amorçage</p>	<p>Consolidation du fonds régional de co-investissement d'amorçage et post-amorçage</p>	<p>De 150 à 500K€ Jusque 500K€ à 1,5M€ pour les tours de table suivants</p>	<p>Raison d'être : maintenir dans le temps le niveau d'investissement dans les start-ups innovantes régionales dans les phases d'amorçage et post-amorçage et d'accompagner le rythme des créations</p> <p>Temporalité : dès 2022</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre de financement en fonds propres et en prêt d'honneur en Hauts-de-France</p> <p>Type d'intervention : co-investissement pari-passu (FEDER concentré, effet levier sur le secteur privé)</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ;</p> <p>Co-investisseurs dans les entreprises : BA, fonds privés de capital-risque</p> <p>Porteurs : gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : Volumétrie calculée à date à 100%</p>	<p>Fonds précédant de 32M€ dont 25M€ de FEDER - Reste 7M€.</p> <p>Interventions anticipées sur 21-27 à 32,8M€</p>	<p>-</p>	<p>16M€</p>

<p>6. Intervention sur l'innovation des entreprises matures</p>	<p>Abondement du prêt innovation FEDER Bpifrance</p>	<p>De 100K€ à 1M€</p>	<p>Raison d'être : soutenir l'innovation des entreprises matures Temporalité : dès fin 2023 (utilisation des fonds FEDER 2014-2020) Articulation : sur un segment délaissé Type d'intervention : prêts en de minimis Investisseurs : FEDER/Région, Bpifrance Porteurs : Bpifrance Co-financement FEDER : Volumétrie à calculer</p>	<p>Fonds précédent de 22M€ dont 8M€ de FEDER à étendre à la Picardie ; anticipation d'une augmentation de 30% du besoin d'abondement soit 30M€, 15M€ étant abondés par la région dont 50% par le FEDER.</p>	<p>-</p>	<p>7,5M€ (à affiner par les équipes régionales en fonction du recyclage des fonds)</p>
<p>7. Intervention sur le financement des phases et projets risqués de la Troisième Révolution industrielle</p>	<p>Consolidation de Cap 3 RI devenu REV 3 capital</p>	<p>De 500K€ à 4M€, en moyenne 1,5M€</p>	<p>Raison d'être : soutenir les filières marché (énergie, environnement), mobilité intelligent, économie circulaire, et notamment les segments délaissés des financements privés Temporalité : dès fin 2023 (utilisation des fonds FEDER 2014-2020) Articulation : sur un segment délaissé Type d'intervention : co-investissement pari-passu ab initio Investisseurs : FEDER/Région, investisseurs privés Porteurs : gestionnaire de fonds Co-financement FEDER : Volumétrie à calculer</p>	<p>Fonds à terme de 250M€. Voir si le FEDER pourrait jouer un effet levier au démarrage de la levée et si le fonds pourra véritablement atteindre cette profondeur.</p>	<p>-</p>	<p>Estimé dans le cadre de l'évaluation ex-ante volet « Projets de Territoires »</p>

La Région Hauts-de-France est en mesure de développer une stratégie d'investissement FESI au service de ses priorités régionales, en soutien du financement de la compétitivité des entreprises du territoire, du financement de l'innovation et de la transition industrielle et écologique du territoire. Deux points opérationnels sont à souligner dans la mise en œuvre de cette stratégie :

- Il est important pour la Région de mobiliser les ressources nécessaires et dédiées à l'animation et le suivi de l'intervention régionale via les instruments financiers. Cela peut passer par le maintien de l'action de la **Mission Hauts-de-France Financement** et la potentielle mise en œuvre d'un **guichet unique « Hauts-de-France Fonds propres »** pouvant s'appuyer sur les initiatives déjà existantes ;
- La question de la mise en place d'un fonds de fonds avait été interrogée en phase de cadrage de l'évaluation. Comme leur nom l'indique, les Fonds de Fonds sont des fonds qui investissent eux-mêmes dans des fonds de placement. En raison du coût de mise en place d'un tel outil et du bon fonctionnement de l'intervention actuelle, **il ne semble pas pertinent à ce stade de mettre en place une telle gouvernance en Hauts-de-France.**

Compte tenu des pistes d'intervention régionales envisagées et des options de gouvernance proposée par la Commission Européenne pour la gestion des fonds FEDER sur les instruments financiers, et afin d'assurer la pérennisation des outils régionaux ayant fait la preuve de leur pertinence et efficacité sur le territoire, nous proposons une structuration telle que présentée dans le schéma ci-dessous :



Introduction

Le présent document est le rapport final de l'évaluation ex-ante des instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE+ de la Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027.

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion.

La présente étude vise à définir la stratégie d'ingénierie financière qui sera conduite par la Région Hauts-de-France sur la période 2021-2027 en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par les nouveaux PO.

Elle permet donc non seulement de remplir la condition ex-ante de mobilisation des instruments financiers dans la programmation européenne, mais aussi d'étayer les conditions d'une mobilisation efficiente et performante des programmes (FEDER, FSE) dont la Région est Autorité de Gestion en totalité ou en partie, en fléchissant la part réservée à l'ingénierie financière sur des outils précis et en décrivant le fonctionnement attendu de ces outils.

Dans ce contexte, la Région, en tant qu'Autorité de Gestion du PO envisage d'utiliser **plus largement les FESI sous forme d'instruments financiers** tant pour le financement des entreprises (création/reprise, croissance tant pour l'innovation, la compétitivité des entreprises incluant la digitalisation des entreprises³) que pour le financement de la transition énergétique.

Les objectifs de ce document sont multiples :

- **La mise à jour de l'offre de financement** sur le territoire de la région Hauts-de-France. Ainsi, il reprend les éléments de présentation des outils sur le territoire ainsi que compilés et analysés lors de des études conduites en 2014 et 2017, et cependant intègre les données les plus récentes sur l'activité des outils.
- **La quantification des besoins de court et moyen terme** en lien avec la crise économique générée par le COVID-19, ainsi que de **moyen et long terme** en lien avec les stratégies régionales et le Programme Opérationnel en cours d'écriture.
- **La mise à jour des défaillances de marché ou situations sous optimales** à date et anticipées sur la période de programmation des FESI, à savoir 2021-2027.
- **La définition de nouvelles pistes d'investissements de la Région.** Ces pistes sont hiérarchisées au regard de leur valeur ajoutée et effet de levier, de leur capacité à répondre aux objectifs du PO et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre ; elles incluent un cadrage juridique des interventions au regard de la réglementation des FESI et des aides d'État.

Pour rappel, le champ de l'étude concerne les thématiques identifiées dans les programmes opérationnels régionaux pour lesquelles est ouverte la possibilité de financement sous la forme d'instruments financiers à destination des entreprises. La phase de cadrage de l'étude en a précisé les périmètres et nous avons conduit des investigations différenciées en fonction des enjeux énoncés par la Région. Les thématiques couvertes par l'étude sont donc les suivantes :

- Economie et Développement des PME
- Innovation

³ Devenue essentielle depuis la crise COVID-19

- Transition écologique portée par les entreprises

Nous avons conduit 43 entretiens sur environ 50 sollicitations de l'écosystème de l'offre et la demande de financement en Région Hauts-de-France, qui nous ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale. Nous avons par ailleurs conduit deux ateliers thématiques avec les acteurs de l'écosystème afin de valider les diagnostics et les pistes d'intervention régionale à poursuivre (économie, innovation).

De nouveaux besoins concernant la thématique Transition écologique ayant été identifiés dans le cadre du volet « Projet de Territoires » de l'évaluation ex-ante constituant une autre étude, ceux-ci ont à ce stade été approfondis par entretiens et analyse documentaires et les ateliers approfondissant cette thématique seront menés dans le cadre de cette autre étude.

Ce présent rapport est structuré en quatre grands chapitres, traitant chacun l'ensemble des thématiques étudiées :

- Un premier chapitre présentant l'offre de financement et le bilan des outils soutenus par la Région (Chapitre 1)
- Un chapitre analysant les besoins en financement au regard des atouts du territoire et de ses stratégies régionales et identifiant les défaillances de marché et/ou situations de financement sous optimales (Chapitre 2)
- Un chapitre de synthèse de l'ensemble des défaillances de marché ou situations de financement sous optimales (Chapitre 3)
- Un dernier chapitre présentant la stratégie proposée à la Région pour la programmation des FESI sur 2021-2027 (Chapitre 4)

Les annexes incluent des éléments de contexte sur la programmation FEDER 2014-2020 et 2021-2027, ainsi que les fiches descriptives des outils soutenus par la Région.

Un second document présente les outils pour lesquels sont ouvertes la possibilité d'intervention régionale via des fonds FESI.

1 Analyse de l'offre de financement

1.1 Financement des TPE/PME

Points clefs à retenir

- Une offre de financement à destination des TPE/PME très complète et couvrant l'ensemble des besoins exprimés
- Une réactivité forte de la région face aux défaillances de marché ouvertes par la crise liée au COVID-19 : mise en place du fonds Reboost, abondement du Prêt Rebond
- Un écosystème qui fonctionne en bonne intelligence partenariale tout le long du cycle de vie des entreprises et qui s'est renforcé au cours de la précédente programmation
- L'offre privée et publique de financement des PME en Région Hauts-de-France est très concentrée sur les **tickets inférieurs à 200K€** et le secteur privé couvre bien les **gros tickets** supérieurs à 500K€
- Les acteurs régionaux constatent toutefois un faible nombre d'acteurs présents sur le segment du **petit capital développement entre 200K et 400K€**. En effet, le petit capital développement est délaissé par les acteurs privés qui préfèrent investir sur de plus gros tickets en phase de développement et seuls les Business Angels et FINORPA sont présents sur ce segment
- La fusion des outils financiers des anciennes Région Nord-Pas-de-Calais et Picardie a progressé mais n'est toujours pas complète en pratique à ce jour : la couverture de l'ex-Picardie reste à renforcer

Figure 1 Recensement des outils financiers à destination des TPE et PME en région Hauts-de-France

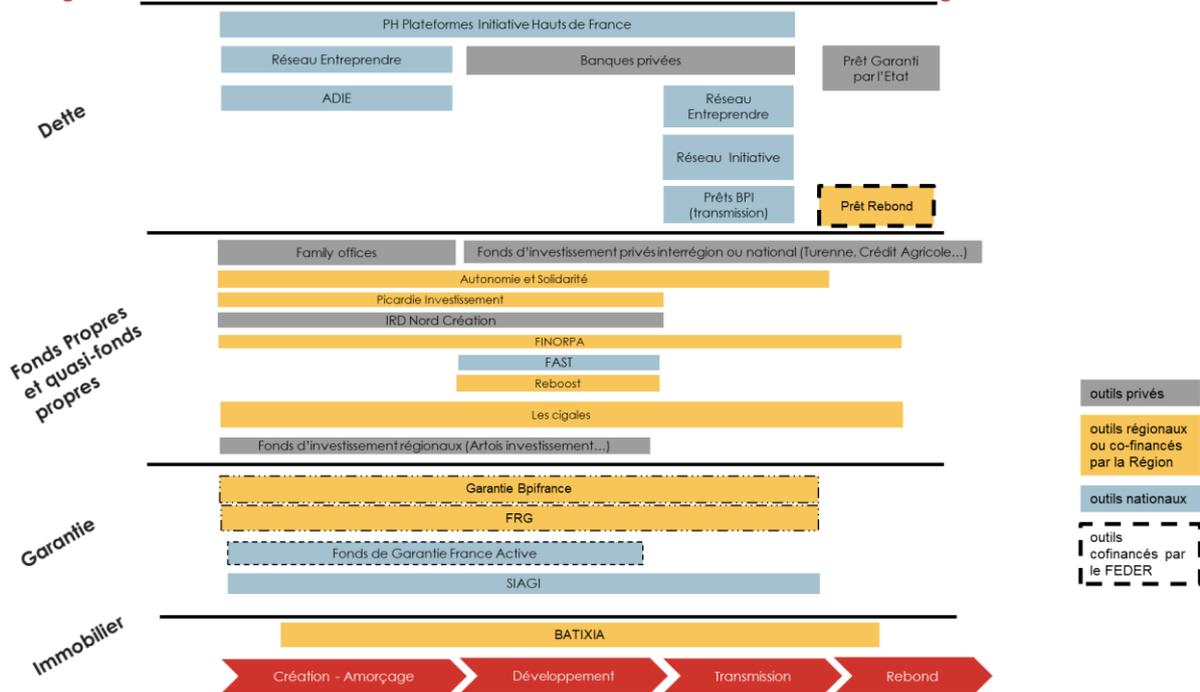
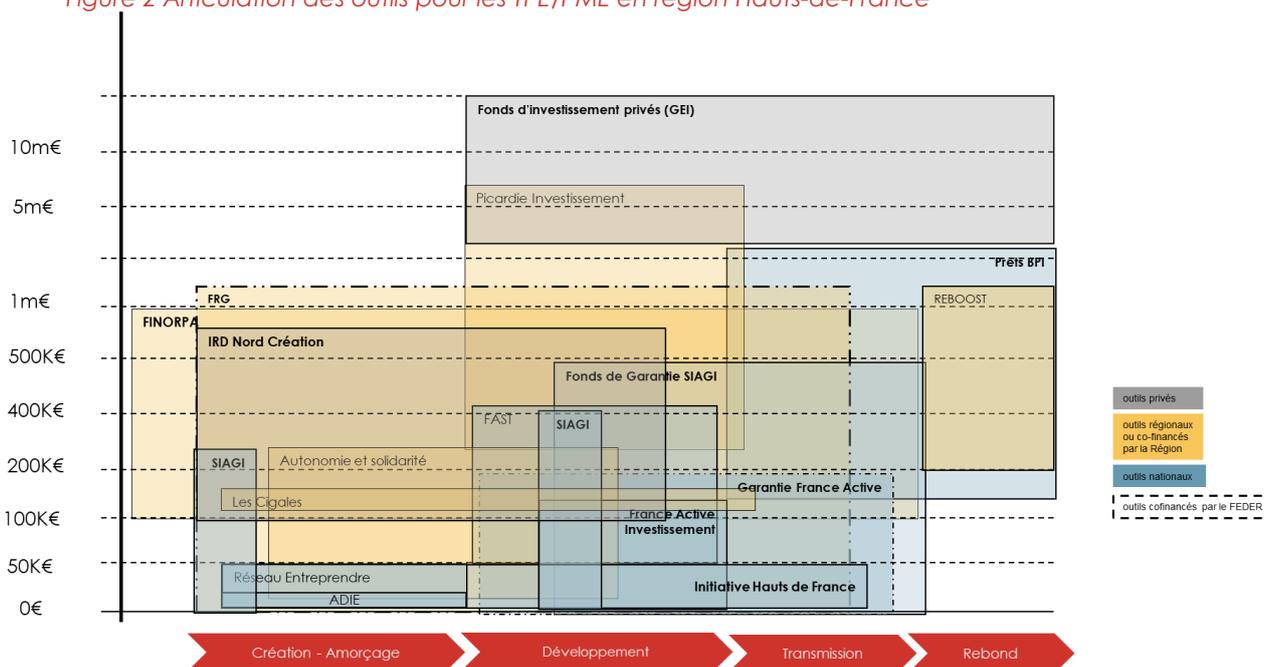


Figure 2 Articulation des outils pour les TPE/PME en région Hauts-de-France



1.1.1 Le financement de la création d'entreprises

Structurellement, la **phase de création** des entreprises, en particulier non innovantes, est **difficilement financée par les acteurs bancaires** en Région Hauts-de-France comme sur le reste du territoire. Toutefois, l'offre de financement de ce stade de vie des entreprises **apparaît bien couverte au niveau régional** en raison du grand nombre d'outils portés ou co-portés par différentes structures de la région Hauts-de-France (France Active, Réseau Entreprendre, Plateformes Initiatives, ADIE, Bpifrance, family offices etc.) qui composent la palette répondant aux besoins des TPE/PME, aux petits commerces, sociétés de service et d'artisanat et de l'ESS. La Région contribue à plusieurs de ces dispositifs en tant que financeur unique ou en tant que cofinanceur.

En dette, les instruments principaux consistent en des prêts d'honneurs accordés par le Réseau Entreprendre, le Réseau Initiative ou France Active.

Encadré 1 L'offre en dette en soutien de la création

Plusieurs acteurs, soutenus par la Région, proposent des prêts d'honneurs aux créateurs d'entreprise et permettent de renforcer les fonds propres et de créer des effets de levier sur les financements bancaires. Les dispositifs présents sont décrits au sein de fiches en Annexe B et correspondent aux déclinaisons régionales de réseaux nationaux :

- le Prêt d'honneur du **Réseau Entreprendre** pour la création/reprise dont l'activité a cru entre 2016 et 2019, passant de 40 opérations pour un montant de 1,3M€ en 2016 à 101 opérations pour 2,1M€ en 2019
- le Prêt d'honneur des **plateformes Initiative**, au nombre de 21 dans la Région, qui (incluant HODEFI) ont financé 2 423 opérations en 2019 pour un montant de 18,5M€ (contre environ 1000 opérations pour un montant entre 9 et 10M€ par an entre 2016 et 2018)
- l'offre de prêts de **Bpifrance**, et en particulier le Prêt Croissance TPE (73 entreprises soutenues en 2019 pour 3M€) et le Prêt Flash TPE (53 entreprises soutenues en 2019 pour un montant de 530K€)
- l'ADIE, qui a financé 1 159 dossiers en 2020 pour des prêts jusqu'à 10K€.

Globalement, l'articulation entre ces différentes offres fonctionne bien. Toutefois, des divergences de fonctionnement entre certaines plateformes puisse rendre la lisibilité aux créateurs plus difficile.

A noter que pour les financements ADIE, on constate des montants moins élevés que dans d'autres régions notamment en raison d'un public plus précarisé, et par conséquent des besoins moindres par ticket.

Une fois l'entreprise créée, les entrepreneurs peuvent faire appel aux quasi-fonds propres et fonds propres, dans des phases toujours très amont de la vie des entreprises. La Région héberge en effet des family offices, et les principaux acteurs du capital risque généralistes sont Nord Création, fonds de l'IRD, et FINORPA qui couvrent également la création d'entreprises non innovantes à potentiel. **Le segment apparaît bien couvert sur le territoire régional mais il est important de noter que les acteurs régionaux en fonds propres de soutien à la création semblent se concentrer sur la start-up et l'entreprise innovante.**

Encadré 2 L'offre régionale en fonds-propres et quasi-fonds propres sur la création

En complément des acteurs privés, family offices et fonds régionaux tels qu'Artois Investissement, peu présents sur le segment de la création généraliste, la région finance sur fonds propres les outils suivants :

- Les Cigales, qui a soutenu 22 projets sur 183 étudiés, pour des tickets d'intervention plus modestes, qui varient entre 120 et 130k€.
- Le Groupe Picardie Investissement, qui finance désormais deux types de création : Picardie Investissement (pour des dossiers de croissance externe ou en position de transmission qui varient entre 300k et 7M, représentant 8 à 10 entreprises investies par an en moyenne, pour un ticket moyen d'environ 1.5M) et Picardie Avenir (pour des entreprises en création présentant de fortes perspectives de développement pour un ticket inférieur à 300k). La Région y a investi 23 M€ depuis l'origine, pour un retour en dividendes de 25M€.
- FINORPA finance la création et le développement de PME à hauteur de 30 projets soutenus par an, pour un ticket moyen de 300k€. Ainsi, en 2018 FINORPA a financé 41 entreprises pour un montant de 11M€, en 2017 27 entreprises pour un montant de 11M€ et en 2016 29 entreprises pour un montant de 12,5M€ (création et développement).

La **garantie bancaire** joue un rôle très important pour faire effet levier sur la dette et maximiser les capitaux disponibles lors de la création. En Région Hauts-de-France, ce segment est bien couvert par le FRG, le Fonds de Garantie France Active et la garantie Bpifrance. L'ensemble de ces fonds sont abondés par des capitaux publics et **ce segment important de l'offre n'est toutefois pas couvert par le secteur privé.**

Encadré 3 Offre régionale en garantie disponible pour de la création

Trois fonds interviennent à ce jour en Région Hauts-de-France en garantie sur la création, reprise et développement d'entreprises.

- le **Fonds Régional de Garantie** (FRG) porté par FINORPA offre un effet levier de 15 et est doté de 26,5M€ par la Région dont 3,3M€ spécifiquement pour la création, a financé en 2019 130 prêts pour 25M€ d'encours. Ce volume de prêt annuel est relativement stable (168 prêts pour 24M€ d'encours en 2018 et 151 prêts pour 24M€ d'encours en 2018). Prochainement renforcé par de nouvelles dotations (FEDER notamment), le FRG est en cours de recrutement de 3 ETP supplémentaires sur ces instruments.
- la **garantie Bpifrance**, dotée par la Région de 35.5 M€, peut couvrir avec un effet levier de 10 un encours total de 350M€ d'encours. Elle finance une centaine de dossiers par an pour environ 15M€ d'encours de prêts annuels pour des projets de création et développement.
- la garantie des plateformes **France Active** cible particulièrement les entreprises ayant un impact social, territorial ou environnemental ainsi que les structures de l'ESS. Dotés de 18M€ par la Région, les différents fonds de garantie gérés par Nord Actif et Picardie Active ont garanti 1 445 prêts en 2019 pour un encours de 36M€ et 1 675 prêts pour un encours de 38,5M€ de prêts en 2018.

À la suite des conséquences du confinement sur l'activité économique, et plus particulièrement des difficultés de dettes et de trésorerie, la Région Hauts-de-France a procédé à un doublement des capacités de garanties.

1.1.2 Le financement du développement

Pour les PME généralistes, le secteur du capital-développement est davantage couvert par le secteur privé que le segment de la création et on constate en Hauts-de-France que le **financement du développement des TPE/PME est assuré par une large palette d'outils privés** et publics de haut et de bas de bilan avec une intervention conjointe forte des financeurs publics et privés et **une offre abondante**.

Contrairement à ce qui est observé par la création, ce n'est pas tant le stade de vie de l'entreprise qui apparaît difficile à financer pour les acteurs privés, mais certaines tailles de tickets en **petit capital-développement** (autour de 200K-400K€), où les seuls acteurs régionaux sont les outils de garantie et FINORPA.

Les **établissements bancaires** sont les principaux financeurs du développement et de la croissance des entreprises de la région via des prêts directs aux entreprises dont le volume est croissant depuis 10 ans. L'offre de financement en dette apparaît complète, et s'est notamment renforcée en prêts de trésorerie au cours de l'année 2020 (voir encadré ci-dessous).

Encadré 4 Offre en dette pour le développement des TPE/PME

Le secteur bancaire représentait en région Hauts-de-France 68,8 Md€ d'encours de crédits pour les entreprises en 2019 (dont 14,1 Md€ de crédits immobiliers) soit environ 34,4 Md€ pour les PME, 50% des encours de crédits aux entreprises concernant des PME au niveau national selon la Banque de France en 2019.

Au niveau national, à fin 2019, les encours nationaux de crédits aux entreprises étaient de 1060 Md€ dont 324Md€ de nouveaux crédits, soit 30,5% (en légère hausse par rapport à 2017), avec une moyenne de 27Md€ par mois de nouveaux crédits. On peut ainsi estimer un volume de nouveaux crédits pour les PME en 2019 à 10,5Md€ en région Hauts-de-France.

L'offre de crédit est en hausse depuis une longue période, ceux-ci ayant augmenté de 52% en montants depuis 2011. Par ailleurs, parmi ceux-ci une proportion croissante se dirige vers des PME puisqu'en 2019, les crédits aux PME ont crû de 20,1%, contre 8,5% pour les crédits aux ETI et 9% pour les crédits aux Grandes entreprises.

- La crise sanitaire a considérablement bouleversé l'offre de crédit bancaire. Ainsi l'encours total de crédit aux entreprises en France a atteint en janvier 2021 1 202 Md€ en hausse de 13,2% sur un an (+5,8% de crédits d'investissement et +38% de crédits de trésorerie). Les nouveaux crédits représentent sur l'année 2020 une moyenne de 36Md€ par mois au niveau national (contre 27 en 2019 et 26 en 2018), soit environ 36% des encours sur un an.
- En Hauts-de-France, les encours de **crédits de trésorerie** sont passés de 16,7Md€ en décembre 2019 à 22,5Md€ en décembre 2020 (+25%).
- Ainsi, au 21 mars, 39 316 entreprises de la Région avaient eu recours à un PGE pour un montant de 7 920M€. Dont, au 1^{er} janvier, 35 673 TPE/PME pour un encours de 5 690M€. La région Hauts-de-France représente 6% des montants nationaux des PGE, inférieur à sa part dans le PIB national.
- Au niveau régional, ce sont les déclinaisons locales de réseaux nationaux que sont les plateformes Initiatives et l'offre de Bpifrance qui complètent cette offre bancaire à destination des PME en développement.

Enfin, en ce qui concerne la **garantie bancaire**, l'offre disponible pour le développement des TPE/PME est similaire à celle de la création, avec en particulier le **FRG, France Active et Bpifrance** et celle-ci apparaît complète. La **SIAGI** offre également une couverture de crédit bancaire aux **entreprises artisanales**, commerçants, TPE, exploitations agricoles et associations de moins de 50 salariés et au CA inférieur à 10M€, de 20 à 50% pour des prêts à partir de 15K€ jusqu'à 500K€.

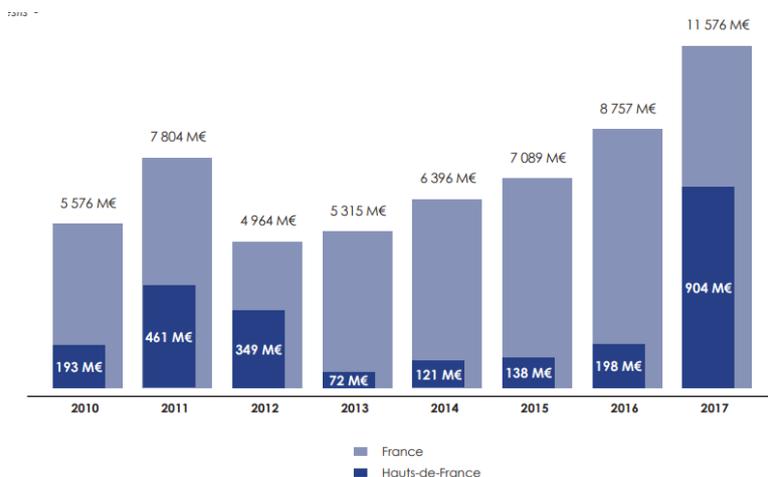
Concernant l'apport de capitaux en **haut de bilan**, par des quasi-fonds propres et des fonds propres, **l'offre privée est en hausse depuis 2014 et apparaît importante et mobilisable**, notamment pour les tickets au-dessus de 1M€.

Les outils généralistes régionaux (FINORPA, Autonomie et Solidarités) se concentrent sur de **plus petits tickets, autour de 200K€** et l'offre paraît sous-dimensionnée pour les tickets de petit capital développement entre 200K€ et 400K€.

Encadré 5 Offre en haut de bilan pour le développement des PME

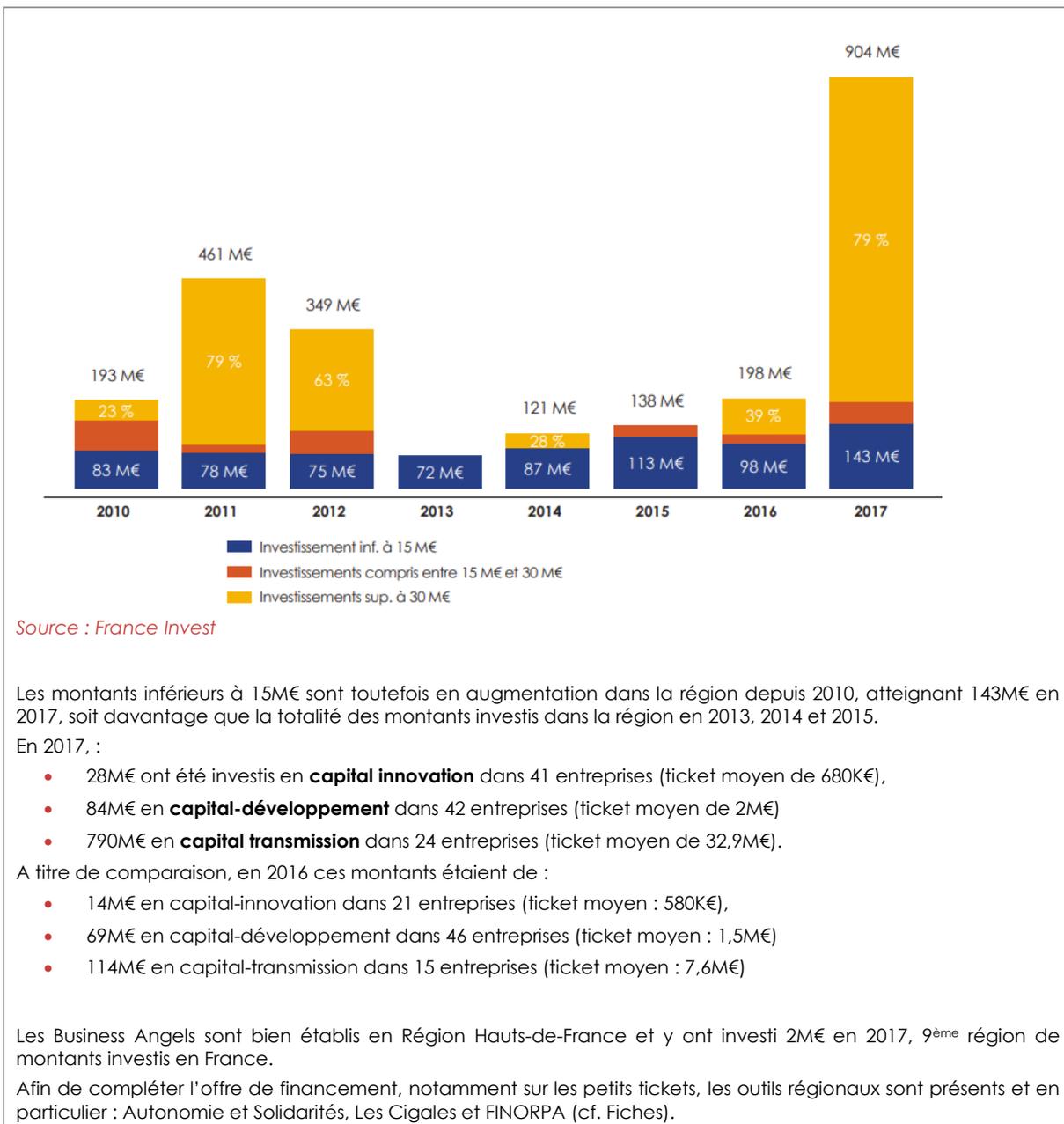
France Invest (ex-AFIC) décomptait en 2017, dans sa dernière étude régionale disponible, 904M€ investis en Hauts-de-France dans 109 entreprises (soit un ticket moyen de 8,3M€). La région représentait alors la 2^{ème} région française en montants.

Les montants investis apparaissent variables selon les années et 2017 a connu une très forte hausse en 2017, dépendante a priori de grosses opérations de plus de 30M€ dans le secteur « Médical et Biotechnologies » qui représentait 56% des montants investis en Hauts-de-France en 2017. En effet, en 2018, 123 entreprises ont été accompagnées en capital-investissement, pour 393M€.



Source : France Invest

L'importance de grosses opérations est illustrée dans la figure ci-dessous où les montants supérieurs à 30M€ représentent en 2017 près de 80% de la totalité du capital-investissement régional :



1.1.3 Le financement de la transmission

Le financement de la transmission est un sujet de préoccupation grandissant avec des enjeux de valorisation et d'organisation des reprises qui ne sont souvent pas anticipés par les dirigeants de PME. En Région Hauts-de-France, le financement de la transmission est couvert par les outils classiques, à savoir prêts et apports de capital-investissement privé. Plusieurs outils spécifiques existent dans la Région.

En **dette**, la transmission est relativement bien couverte par les outils nationaux présents en région, avec notamment les prêts d'honneur du Réseau Initiative, du Réseau Entreprendre et les prêts de Bpifrance aux mêmes conditions que pour le développement (cf. plus haut). En raison notamment de la bonne couverture par le secteur bancaire, la Région n'a pas mis en place d'outil spécifiques sur ce segment.

En **fonds propres** le capital-transmission est un segment bien couvert par le secteur privé, notamment pour les opérations d'ampleur. En 2019, au niveau national, l'investissement en capital-transmission est en forte augmentation avec 13Md€ investis contre 9,6Md€ en 2018 (+35% sur un an) et 9,9Md€ en 2017.

Comme mentionné en encadré plus haut, au niveau régional France Invest répertorie en 2017 (dernière étude disponible) un financement de 790M€ en **capital transmission** dans 24 entreprises (ticket moyen de 32,9M€), en forte hausse par rapport à 2016 où ces chiffres étaient de 114M€ dans 15 entreprises (ticket moyen : 7,6M€), illustrant a priori l'impact d'une grande opération dans le domaine médical/biotechnologies. Globalement, les acteurs interrogés considèrent que **les acteurs régionaux du capital-transmission et du LBO sont présents et couvrent les besoins.**

Pour les petits tickets de transmission, Autonomie et Solidarité, FINORPA et les Cigales couvrent également le segment.

Enfin, les outils de **garantie** régionaux que sont le FRG, la garantie Bpifrance et France Active sont généralistes et peuvent être mobilisés pour des opérations de transmissions/reprises, de même que la garantie SIAGI.

1.1.4 Retournement, rebond et difficultés économiques

Le segment des entreprises en difficultés économiques, retournement et rebond est difficilement finançable en France. Ainsi, les acteurs nationaux sont peu nombreux avec moins de 200 fonds de retournement au niveau national et un environnement réglementaire contraignant malgré environ 50 000 faillites par mois en 2019. En France, les principaux acteurs de ce segment sont Arcole, Verdoso, Alandia, Perceva ou Aryes.

La Région Hauts-de-France ne disposait pas jusqu'en 2019 de fonds de retournement à proprement parler. Ces outils posent des difficultés de réputation en raison des décisions économiques et sociales qui accompagnent ces financements impliquant souvent des changements d'équipes de direction, des licenciements et des restructurations lourdes. Toutefois, la carence de marché avait été identifiée et le fonds de consolidation **Reboost** a été mis en place et lancé en septembre 2020, en particulier pour les PME industrielles en situations complexes.

Actuellement, le fonds n'a pas investi et le suivi de son objectif pourra être approfondi au cours des prochains mois.

Dans le cadre de la crise du COVID-19, le secteur privé régional se positionne également sur ce segment des entreprises en difficultés et la Caisse d'Épargne Hauts-de-France ainsi que les Crédits Agricoles Brie Picardie et Nord de France ont mis en place le fonds **Regain 340**, géré par Turenne Capital, **doté de 51M€** afin de financer dans les deux ans une cinquantaine d'entreprises aux CA entre 5 et 50M€ touchées par la crise dans leurs besoins de désendettements et de transformation/développement. Positionné pour être ouvert aux obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), ce fonds pourrait à terme augmenter son capital pour atteindre 150 à 200M€.

En effet, à l'image de Regain 340, la crise COVID-19 pose la question du retournement en termes nouveaux et des fonds « rebonds » (comme par exemple le fonds redéploiement / rebond géré par SIPAREX pour les Pays de la Loire ou le fonds DEFIS géré par UI Investissement en Bourgogne – Franche-Comté) apparaissent comme des solutions en capital intéressantes pour des entreprises reposant sur de bons fondamentaux économiques mais ayant été affectées par la crise.

Les autres solutions disponibles pour les entreprises touchées par la crise sont essentiellement des outils de dette transitoires : le **Prêt Garantie par l'État** le **Prêt Rebond** de Bpifrance, fortement abondé par du FEDER régional (5M€ sur les PO Nord-Pas-de-Calais et Picardie).

Encadré 6 Principales mesures de soutien aux entreprises prises suite à la crise du Covid-19

Suite à la crise sanitaire de 2020, de nombreuses mesures financières ont été prises par l'État français dans l'objectif du soutien à la trésorerie des entreprises, avec à ce jour un impact plutôt positif puisque l'ensemble du secteur bancaire s'accorde sur le fait qu'elles ont accès à un volume important de liquidités :

- Prêts garantis par l'État : Garantie de 90% apportée via Bpifrance sur les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par les conséquences du Coronavirus, destiné à toutes les activités économiques TPE, PME et ETI. Le PGE peut représenter jusqu'à 3 mois de CA 2019 ou 2 fois la masse salariale annuelle 2019 pour les entreprises innovantes. Jusqu'au 30/06/2021
- Prêt Atout Bpifrance, prêts sans garantie complémentaire à destination des TPE, PME et ETI disposant d'un 1er bilan minimum sur 12 mois afin d'assurer les besoins de trésorerie exceptionnels dans la limite des fonds propres jusqu'à 5M€ pour les PME, 30M€ pour les ETI et octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement de 12 mois.
- Prêt garanti par l'État : Innovation, destiné aux start-up PME et ETI innovante de moins de 5 000 salariés consistant en un prêt de trésorerie de 1 à 6 ans avec un différé d'un an plafonné soit à 25% du dernier CA HT soit à deux fois la masse salariale de la dernière année disponible. Jusqu'au 30/06/2021
- Prêt garanti par l'État réservé aux clients Bpifrance d'un montant de 50K€ à 15M€ dans un encours maximum de 25% du dernier CA HT constitué prioritairement par les besoins de trésorerie ponctuels et l'augmentation du BFC, garanti à 90% par l'Etat et d'une durée de 1 ou 6 ans
- French Tech Bridge, mobilisant des montants de 100K€ à 5M€ sous forme d'obligations convertibles ou de bons de souscription d'action au taux de 7% l'an capitalisé d'une durée de 6 à 18 mois à destination des start-up françaises non cotée, non investies par Bpifrance ou l'État en direct, de moins de 8 ans et rencontrant des difficultés conjoncturelles. Jusqu'au 30/06/2021
- Prêt tourisme mesures Covid-19, destiné aux TPME et PME du secteur du tourisme avec 24 mois de bilan minimum au montant de 50K€ à 1M€ à taux fixe d'une durée de 2 à 10 ans avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois, garantie à 100% et sans frais de dossier.
- Prêt Industries Créatives Covid-19, destiné aux TPME/PME des secteurs des Industries créatives (défini sous conditions) possédant 12 mois de bilan minimum, d'un montant de 50k€ à 2M€ au plus égal au mont des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise à taux fixe et d'une durée de 7 ans dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois, sans garantie.
- Bpifrance a initié des mesures complémentaires de soutien de prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement, de réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance, d'octroi d'un crédit de trésorerie représentant 30% des volumes mobilisés de l'ensemble des factures des clients de Bpifrance, remboursable en 18 mois dont 6 mois de franchise d'amortissement et d'extension d'un an de la période de prospection couverte par les assurances prospection.
- Par ailleurs, les banques françaises se sont engagées à examiner toutes les demandes de prêt garanti par l'Etat, reporter jusqu'à 6 mois le remboursement de crédits des entreprises sans frais et supprimer les pénalités et coûts additionnels de reports d'échéances et de crédits des entreprises.
- Fonds de solidarité national Etat Région : de 1 500 à 6 500€ d'aide défiscalisée en 2 volets, destiné aux personnes physiques et morales exerçant une activité économique avec un effectif inférieur ou égal à 10 salariés, un CA HT inférieur à 1m€, un bénéfice imposable inférieur à 60k€ et ayant subi une interdiction d'accueil du public ou une perte de CA d'au moins 50% ;
- Fonds de solidarité national spécifique aux activités tourisme-CHR, événementiel, sport et culture : aide en deux volets (volet 1 allant jusqu'à 10 000€ défiscalisés dépendant de la perte de CA et volet 2 de 2 000 à 5 000€ d'aide régionale complémentaire pour les entreprises ne pouvant régler leurs dettes exigibles à 30 jours et leurs charges fixes sans prêt de trésorerie) destiné aux personnes physiques et morales à l'effectif inférieur ou égal à 20 salariés, au CA HT inférieur à 2M€, au bénéfice imposable inférieur à 60k€, ayant subi une perte de CA significative évaluée sur 12 mois, dans l'impossibilité de régler leurs créances exigibles à 30 jours et s'étant vues refuser un prêt de trésorerie par leur banque.
- Fonds de solidarité Territorial : aide forfaitaire de 1 500€ par la région aux entreprises ayant bénéficié du volet 1 du FNS, sans salariés et jusqu'alors non couvertes par le second volet du FNS, dans l'impossibilité de régler les créances exigibles dans les trente jours et s'étant vues refuser un prêt de trésorerie ainsi que les autoentrepreneurs à partir de 50k€ HT de CA

Suite à la crise du COVID-19, la mobilisation de garantie bancaire s'est accélérée. La **Région Hauts-de-France a ainsi pris les dispositions suivantes :**

- Bpifrance a mis en œuvre des dispositifs de garantie bancaire renforcés en complément du PGE ainsi que ses Prêts Atout et Prêts Rebond, en partenariat avec le Conseil régional ;
- Le fonds Hauts-de-France prévention a été redoté conjointement par le Conseil Régional des Hauts-de-France et la CCI de région afin de soutenir les entreprises en difficultés de trésorerie et offre des prêts à taux 0 de 50 à 300K€ pour une durée de 5 ans ;
- La Région Hauts-de-France a ainsi mobilisé 83M€ via les modalités suivantes :
 - Renforcement des garanties bancaires ;
 - Prêts : prêt régional de revitalisation, prêt rebond (instruits par Bpifrance) ;
 - Avances remboursables : fonds de 1er secours, Hauts-de-France Prévention ;
 - Contribution régionale au Fonds de Solidarité National.

1.1.5 *Un plan de relance national qui complètera une partie de cette offre de financement sur la période 2021-2027*

Le 3 septembre 2020 a été annoncé le plan **France Relance** visant à encadrer les actions de l'Etat en soutien à la reprise économique suite à la crise induite par l'épidémie de Covid-19, et à l'issue des mesures d'urgence et aux plans de soutien sectoriels de mai et juin 2020 (plan Culture, plan Tourisme, plan Aéronautique...). Il mobilise 100Md€ de ressources publiques et s'inscrit dans le cadre du plan de relance européen qui le finance à hauteur de 40Md€.

Décrétant porter une attention particulière aux TPE/PME, il s'articule autour de 3 priorités :

- **Écologie**, mobilisant 30Md€ du plan autour d'action de rénovation énergétique, de soutien à la biodiversité, de transition agricole et d'énergies vertes ;
- **Compétitivité**, mobilisant 34Md€ dont 20 Mds € de baisses d'impôts de production et 3Md€ de renforcement des fonds propres des PME et ETI ;
- **Cohésion**, mobilisant 36Md€ du plan autour de mesures de soutien à l'emploi des jeunes, de formation professionnelle et d'investissement dans la Santé.

Parmi les mesures en instruments financiers, 3Md€ seront consacrées au renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI via trois mesures phares :

- La **création d'un label « relance », destiné aux fonds nationaux ou régionaux**. Lancé en octobre 2020, il vise à identifier les fonds s'engageant à mobiliser rapidement des ressources afin d'orienter l'épargne et les investisseurs professionnels vers ces placements, pour renforcer les fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises. Le label peut être utilisé par les fonds investis dans des valeurs cotées (OPCVM par exemple) et les fonds d'investissements. **La souscription de ces produits est encouragée en élargissant aux fonds labellisés l'accès à une garantie de fonds propres de Bpifrance** (à hauteur d'1 Md€ d'investissement garantis sur la période) ;
 - Le label « Relance » identifie les acteurs souscrivant à des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres émis par des entreprises françaises ou disposant d'un établissement permanent en France. Les labellisations de fonds d'investissement ont démarré entre octobre et décembre 2020 et les **fonds régionaux peuvent être éligibles au dispositif du label « relance »**.
- La mise en place à partir du troisième trimestre 2021 du **Fonds de fonds France Relance Etat-Régions (FFRER)**, orientant **250M€** de crédits de l'Etat au sein de fonds d'investissements régionaux ou interrégionaux de capital développement/transmission/rebond pour renforcer le capital des PME, et notamment des petites PME de moins de 50 salariés. Géré par Bpifrance, ce FFRER peut investir dans des fonds régionaux à majorité privée (FCPI, SLP, SCR) dans la limite des montants souscrits par les Régions, non cumulables avec des FESI.

- La distribution par les établissements de crédits de **Prêts Participatifs Relance (PPR) et Obligations Relances (OR)**. Ces dispositifs visent à **permettre l'octroi massif de financements longs aux TPE/PME et ETI pour soutenir leur capacité d'investissement**. Il s'agit de prêts de long terme subordonnés ou assimilés à des financements en quasi-fonds propres octroyés, consentis par les banques et partiellement conservés par celles-ci ; ils seront majoritairement refinancés via des fonds par des investisseurs professionnels. Les entreprises éligibles à ce dispositif sont les **PME et ETI au CA supérieur à 2M€, souhaitant se développer**. En cible, de 10 à 20Md € de prêts participatifs pourraient être accordés à 10 à 20 000 PME et petites ETI nécessitant un renforcement de leur bilan en sortie de crise. Ils sont distribués jusqu'à **fin juin 2022**.
 - L'octroi des prêts participatifs est assuré par le réseau bancaire territorial. A noter néanmoins, les autorités françaises sont encore en dialogue avec la Commission européenne pour s'assurer de la conformité du dispositif avec les règles d'aides d'état. Ainsi si les PPR sont déjà disponibles depuis juin 2021, les OR devraient être lancées d'ici à la fin de l'année 2021.

1.1.6 Le financement spécifique de l'économie sociale et solidaire

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), et en particulier les sociétés coopératives (SCOP, SCIC) sont organisées selon des modalités spécifiques, notamment la présence d'associés salariés (au nombre minimum de 7), le remboursement du capital investi lors de la revente des parts ; empêchant mécaniquement toute plus-value à la revente, recherchée par le capital-investissement ; et la limitation des dividendes ; obligatoirement inférieure aux compléments de salaires et aux réserves de l'entreprises. Des acteurs et outils spécifiques du financement de l'ESS et à ces modalités sont ainsi disponibles dans la région et **couvrent les besoins du secteur, en particulier dans leurs projets de développement**.

En **dette**, les acteurs traditionnels du secteur bancaire financent les entreprises de l'ESS. Des instruments spécifiques comme le prêt d'investissement et le micro-crédit professionnel de la Nef s'adressent spécifiquement au secteur.

En **garantie**, le secteur de l'ESS est couvert par la garantie Sogama, le fonds de garantie Sofiscop et les garanties France Active.

En **quasi-fonds propres**, l'URSCOP, via son fonds national Socoden, offre des prêts participatifs jusqu'à 60K€ pouvant être bonifiés jusqu'à 600K€ à parité avec une banque partenaire. Autonomie et Solidarités offre le même type de prêts jusqu'à 60K€ de même que FINORPA qui offre des titres participatifs entre 50 et 500K€ aux sociétés coopératives.

En **fonds propres**, les instruments suivants sont à disposition des entreprises de l'ESS :

- l'URSCOP via le fonds Scopinvest peut financer jusqu'à 50% des capitaux permanent de la SCOP/SCIC à partir de 25K€
- Autonomie et Solidarité peut apporter jusqu'à 75K€ dans la limite de 25% du capital
- l'IDES (Esfina Gestion) peut financer entre 100K et 1,5M€ via parts sociales, actions, titres participatifs, obligations et prêts participatifs
- les Cigales peuvent prendre des parts sociales entre 500 et 15K€ dans la limite de 20% du capital
- le fonds régional d'investissement solidaire (FRIS) de France Active, permet d'intervenir entre 5K€ et 200K€. France Active Investissement peut couvrir les demandes supérieures à 200K€. France Active offre également un contrat d'apport associatif entre 5K et 30K€ aux sociétés coopératives

Par ailleurs, la région a mis en place des subventions spécifiques afin de soutenir l'émergence de l'ESS :

- Aide à l'émergence des structures de l'ESS, jusqu'à 15K€
- Aide à la création des structures de l'ESS : 5K€ par emploi créé, avec des critères de bonifications
- Aide au développement des structures de l'ESS, avance remboursable à taux 0 plafonnée à 50% du montant de l'investissement, entre 25K€ et 300K€
- Aide à l'innovation sociale, subvention d'investissement ou de fonctionnement limité à 30K€ renouvelable une fois
- INESS, soutien régional à la transition numérique des entreprises de l'ESS, couvrant 40% des investissements éligibles jusqu'à 12K€.

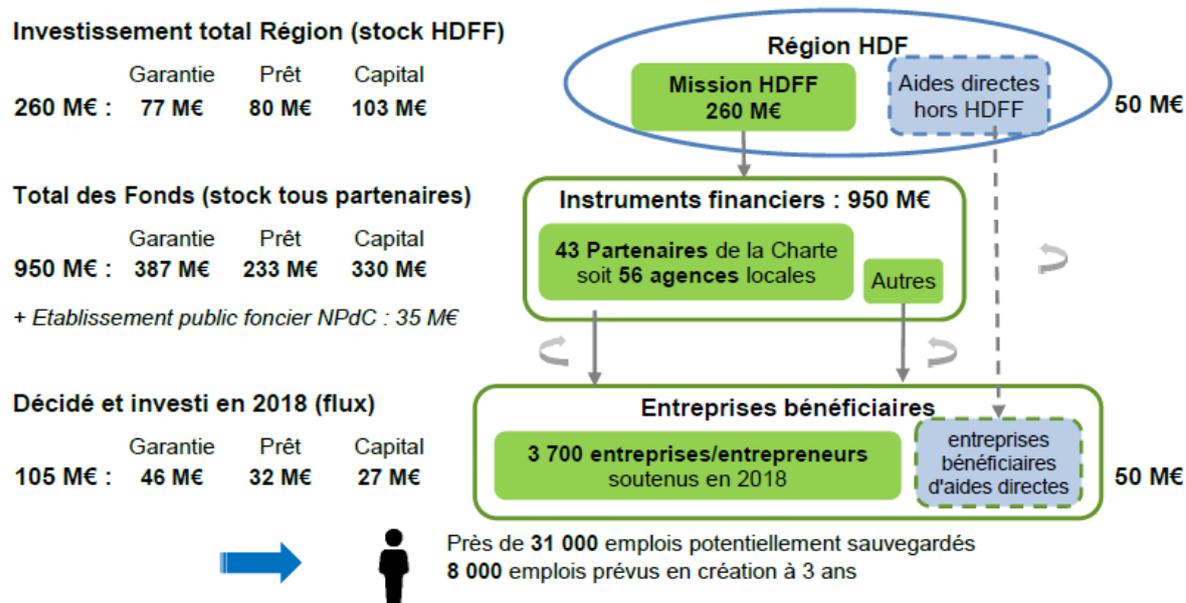
Cependant, les délais d'instruction de ces aides en subvention, et le retrait de FINORPA du secteur font que **l'offre peut connaître des faiblesses en création**, notamment en phase de sécurisation des plans de financements.

1.1.7 Bilan de l'offre de financement des TPE/PME et ETI

Avant le printemps 2020, l'offre de financement disponible pour les entreprises de la Région Hauts-de-France apparaît comme **abondante** et **couvrant la plupart des besoins** des entreprises avec un **bon fonctionnement de l'écosystème**. Ce dernier est notamment illustré par les relations régulières entre acteurs du financement régional et l'existence de réunions informelles des acteurs du financement des entreprises à potentiel (HODEFI, Réseau Entreprendre, Bpifrance, Région) pour échanger sur les dossiers.

Au sein de cette offre, l'intervention de la Région Hauts-de-France apparaît comme particulièrement marquée avec **260M€ investis au sein de 43 partenaires signataires de la Charte Hauts-de-France** (voir Figure 3)

Figure 3 Schéma simplifié de l'intervention régionale en instruments financiers



Source : Bilan 2019 de l'Agence des Entreprises

Au sein de cette intervention régionale, les instruments co-financés par le FEDER sont importants, représentant près de 60M€ de montants FEDER pour une intervention régionale de 95M€. Concernant le développement des PME le bilan des instruments co-financés par le FEDER est le suivant :

Tableau 3 Mobilisation des fonds FEDER dans les instruments à destination du développement des PME

Outil régional	Montant total	Montant FEDER	Effet levier	Résultats
Fonds de garantie QPV France Active	3M€	1,8M€	3 à 5	Toutes garanties France Active confondues : <ul style="list-style-type: none"> • 1500 entreprises touchées/an • 38M€ de prêts garantis/an • 6 000 emplois/an
Fonds de Garantie Transmission Bpifrance	7M€ : <ul style="list-style-type: none"> • 5M€ NPdC • 2M€ Picardie 	4,9M€ : <ul style="list-style-type: none"> • 3,5M€ PO NPdC • 1,4M€ PO Picardie 	Environ 5	<ul style="list-style-type: none"> • 136 entreprises en 2018, 96 en 2019 • 17M€ en 2018, 15,5M€ en 2019 • 4 259 emplois en 2018, 1966 en 2019
Fonds de garantie Développement – FRG	8M€ : <ul style="list-style-type: none"> • 6M€ NPdC • 2M€ Picardie 	6,2M€ : <ul style="list-style-type: none"> • 4,8M€ PO NPdC • 1,6M€ PO Picardie 	5 15 sur le financement bancaire	Pour les fonds FEDER du FRG : <ul style="list-style-type: none"> • 15-20 • 1,5M€/an • entre 3 et 500 emplois/an Pour le FRG dans sa globalité : <ul style="list-style-type: none"> • 150 entreprises/an • 25M€/an • entre 3 et 5000 emplois/an
Prêt Rebond (crise) – Bpifrance	13,25M€ : <ul style="list-style-type: none"> • 9,275M€ NPdC • 3,975M€ Picardie 	5M€ : <ul style="list-style-type: none"> • 3,5M€ PO NPdC • 1,5M€ PO Picardie 	-	-

Si sur la période 2014-2020, les Régions françaises ont été nombreuses à utiliser des instruments financiers dans le cadre du FEDER (voir Tableau 4), la région Hauts-de-France est **la seule** avec les régions Rhône-Alpes et Corse **à avoir mobilisé ces instruments sur plusieurs objectifs thématiques**. Elle est l'unique région à en avoir mobilisé sur trois OT, innovation et recherche, compétitivité des PME et économie bas carbone.

Tableau 4 Montants abondés sous forme d'instruments financiers par OT pour le FEDER

Objectif thématique	Programme	Coût total éligible	%
Innovation et recherche	Corse	3 000 000	
	Nord-Pas de Calais	20 000 000	
	Rhône-Alpes	8 000 000	
		31 millions sur 2,18 milliards d'euros	1%

Compétitivité des PME	Basse-Normandie	47 791 300	
	Bourgogne	1 291 666	
	Bretagne	10 000 000	
	Franche-Comté et Jura	3 892 000	
	PACA	74 257 330	
	Languedoc-Roussillon	43 000 000	
	Lorraine et Vosges	14 800 000	
	Corse	35 250 000	
	Rhône-Alpes	76 614 000	
	IDF	45 025 000	
	Poitou Charentes	14 874 000	
	Réunion	30 000 000	
	Haute-Normandie	1 400 000	
	Nord-Pas de Calais	3 000 000	
	Auvergne	50 077 417	
	Aquitaine	23 220 000	
	Guadeloupe	10 000 000	
	Limousin	18 392 000	
	Guadeloupe ETAT	3 407 087	
	Midi-Pyrénées	26 857 000	
Martinique	12 400 000		
Centre-Val de Loire	3 000 000		
	548 millions sur 2,87 milliards	19 %	
Économie bas carbone	Nord-Pas de Calais	20 000 000	
		20 millions sur 2,57 milliards	1 %

Source : Europe en France

Concernant le développement des PME, la **densité** de l'écosystème régional du financement s'est considérablement **renforcée** sur la période 2014-2020, notamment au niveau du secteur privé, et plus d'une centaine d'acteurs du financement opèrent désormais dans la Région, dont la plupart des fonds nationaux (Crédit Mutuel-CIC, Société Générale, Crédit Agricole...), contre une trentaine il y a une dizaine d'années.

Les interventions régionales sont pertinentes. En effet, elle complète l'offre privée sur l'ensemble des secteurs et des phases de développement des entreprises, offrant à l'économie régionale un important afflux de liquidités en dette mais aussi en capital. On peut noter toutefois deux segments de marché qui bénéficient particulièrement de l'intervention régionale :

- le segment de la **création non innovante** grâce à FINORPA, outil financier privé mais soutenu par la Région qui complète l'intervention de Nord Création.
- le segment du **petit capital développement** pour les entreprises de moins de 5M€ de chiffre d'affaire et des tickets entre 200 et 400K€, toujours grâce à FINORPA.
- Enfin sur le segment des entreprises en difficultés passagères, en particulier les entreprises industrielles. Le lancement du fonds Reboost en septembre 2020, sur ce segment devrait pouvoir couvrir une partie de cette défaillance. A noter, le secteur privé, dans le cadre de la crise sanitaire de 2020, se positionne également sur ce segment via le fonds Regain 340.
- Le soutien aux instruments de garantie (FRG, Bpifrance, France Active) apparaît comme un choix pertinent, en raison de son fort effet de levier et ces outils seront importants dans une perspective de relance économique.

Est noté cependant un déficit de **lisibilité** pour les dirigeants d'entreprises régionaux et une impression globale de **dispersion**. L'offre régionale apparaît comme pléthorique et difficile à comprendre pour les entreprises. Ce manque **de lisibilité est particulièrement marqué au stade de la création**, et en particulier des petits tickets couverts par les plateformes Initiative dont le fonctionnement diffère en fonction des territoires.

La **fusion** des anciennes régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie a été **longue à réaliser** au cours de la période 2014-2020 et la plupart des instruments régionaux couvre désormais l'ensemble du territoire des Hauts-de-France. FINOVAM 2 dédié à l'innovation, successeur de FINOVAM a en effet été le dernier instrument à s'étendre à l'ensemble de la Région, son segment étant initialement couvert par Picardie Avenir sur le versant Sud (voir section suivante). Toutefois, une dichotomie entre l'ex-territoire Picard et le reste de la région reste visible en pratique. En effet, le territoire de l'ex-Nord – Pas-de-Calais est plus largement couvert par l'offre de financement, et au sein de celui-ci la métropole lilloise en capte une grande partie. L'existence de deux PO distincts a créé une complexité supplémentaire, qui sera résolue par la mise en œuvre d'un PO unique sur la période 2021-2027.

Les acteurs du financement et les partenaires des instruments financiers en Région Hauts-de-France saluent unanimement **l'intervention régionale** et la **Mission Hauts-de-France Financement**. Cette dernière a permis davantage de connaissance mutuelle des acteurs de l'offre de financement, une meilleure réorientation des porteurs de projets et une intensification du fonctionnement en écosystème.

Tableau 5 AFOM offre de financement des projets d'entreprises

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre abondante couvrant l'ensemble des besoins régionaux • Bonne complémentarité des différents dispositifs régionaux • Très bonne articulation des acteurs du financement public et privé 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépendance pour les interventions régionales de petite taille sur FINORPA • Potentiellement un co-investissement difficile sur les secteurs en besoin (petite et moyenne industrie, secteur de l'ESS...) pour cause de manque d'implication du privé • Manque de lisibilité de l'offre de financement • Fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie difficile
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sortie de crise sanitaire et les besoins marqués de l'ensemble de l'économie imposent le développement d'une réponse diversifiée en matière d'instruments financiers 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'endettement des entreprises a augmenté au cours de la crise sanitaires, notamment via l'accès aux prêts de trésorerie (dont PGE), intensifiant le manque de fonds propres des PME en soutien de leur

(intensification des fonds propres, quasi-fonds propres, garantie...)

- Renforcement d'une dynamique enclenchée au cours de la période 2014-2020 par les outils régionaux réunis au sein de la bannière HDFF à renforcer et davantage animer
- Développement de fonds avec des schémas d'investissement renforcés, à long terme pour soutenir la structuration de filières

investissement notamment sur les petits tickets de développement peu couverts au niveau régional

- Le sud du versant picard de la Région Hauts-de-France et en particulier l'Oise est davantage tourné vers l'et difficile à couvrir via des outils régionaux

1.2 Financement de l'innovation

Évolutions depuis 2014

- L'offre de financement pour les entreprises innovantes s'est diversifiée et renforcée notamment avec la montée en puissance de l'outil **Nord France Amorçage (créé en 2013)** et le déploiement de la gamme de produits de **Bpifrance**.
- Une dynamique de création de start-ups sur la région, notamment au sein des pôles de compétitivité et d'excellence et un besoin croissant d'expertise sectorielle des investisseurs au stade de la due diligence sur certaines thématiques notamment la Santé. Dans ce secteur, un fonds est en cours de lancement : **CAPTECH Santé**

Points clés à retenir

- L'innovation est une priorité politique régionale, incarnée notamment par la **S3** et cela est illustré dans la complétude de l'offre de financement à destination des entreprises innovantes
- La profondeur des outils régionaux, comme pour d'autres régions, est trop limitée pour porter certaines innovations de rupture, notamment dans la deep tech à forte intensité capitalistique
- L'offre est très polarisée autour de l'ex-région Nord – Pas-de-Calais et en particulier de la métropole de Lille
- Les problématiques de lisibilité de l'offre et de besoin d'accompagnement sont similaires au segment du développement des PME

Figure 4 Recensement des outils financiers à destination des entreprises innovantes en Région Hauts-de-France

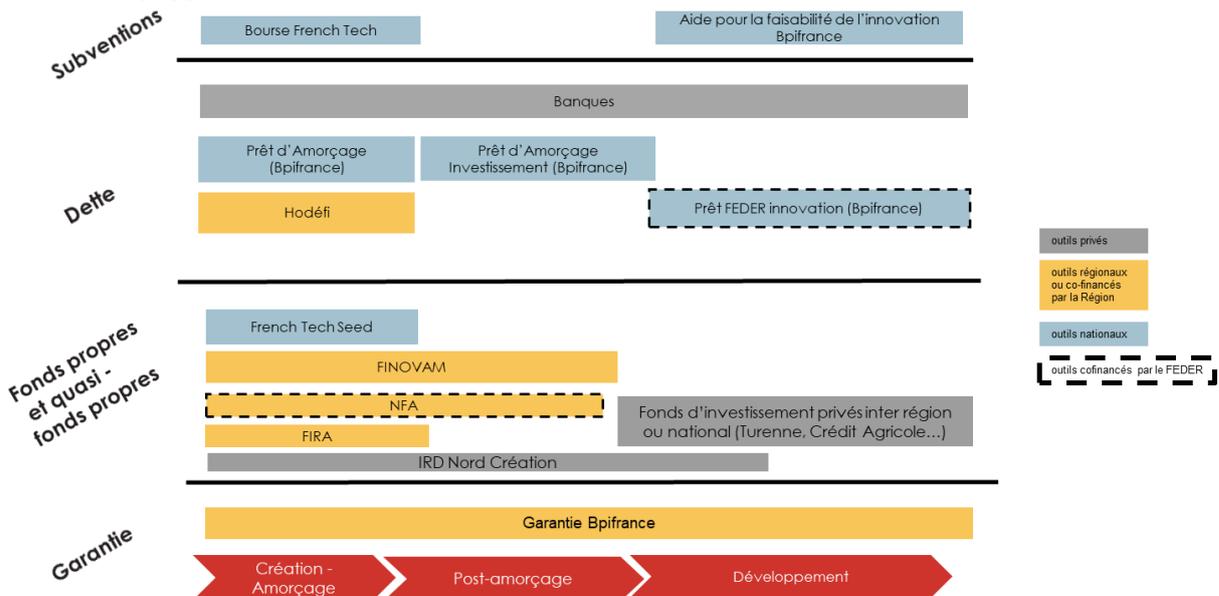
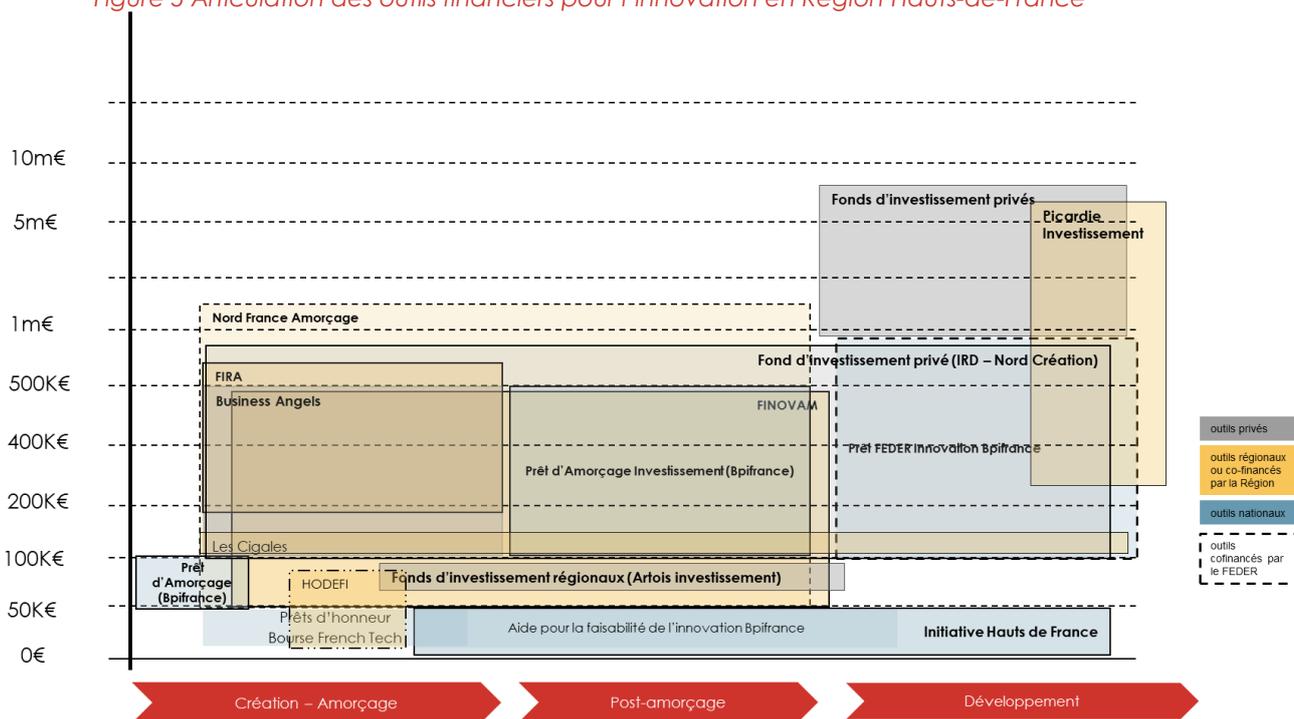


Figure 5 Articulation des outils financiers pour l'innovation en Région Hauts-de-France



1.2.1 Financement de l'amorçage technologique et non-technologique

Historiquement, l'amorçage technologique et non-technologique sont des phases délaissées par le financement privé, tant elles sont risquées. Cependant, depuis 2014, la région Hauts-de-France a connu comme les autres régions française une **accélération du financement de l'innovation**.

En phase très amont, un accroissement important des outils publics dédiés a été enregistré ces dernières années avec notamment la montée en puissance de Bpifrance en région et le déploiement des différents outils des différents PIA et la bourse FrenchTech. L'activité en financement de la SATT Nord, qui était en cours de restructuration en 2020, devrait également renforcer prochainement l'offre sur le volet transfert et valorisation.

L'offre d'outils apparaît désormais comme à la fois variée (outils en dette, quasi-fonds propres et capital) mais aussi abondante et couvre l'ensemble du cycle de l'innovation, de l'amorçage au développement. Un nombre grandissant d'acteurs privés ont ainsi investi le champ du financement des start-ups, tirés par l'investissement public qui vise à partager la prise de risque et faire effet levier sur le privé.

Alors que le secteur bancaire déserte toujours le segment de l'amorçage, les outils en dette et garantie disponibles sur le territoire sont notamment régionaux ou cofinancés par la Région :

- **HODEFI**, fonds de prêts d'honneurs spécifique à l'innovation porté par les plateformes Initiative, a été doté de 1,7M€ par la Région et représente un montant de 5,4M€ au niveau régional.
- Le FRG soutient le prêt d'amorçage de Bpifrance qui permet aux porteurs de projets innovants de passer un premier cap et de préparer une levée de fonds. En Région Hauts-de-France, le prêt d'amorçage Bpifrance a ainsi soutenu 118 entreprises en 2019 pour 16,7M€ de prêts d'amorçage garantis par le fonds régional.

Concernant le **haut de bilan**, l'offre en **quasi-fonds propres et en fonds propres** est plus abondante que pour la création des PME généralistes. L'activité des fonds VC et des Business Angels en capital-innovation est croissante en Hauts-de-France : +8,6% d'augmentation du nombre d'opérations de fonds de capital-risque dans la région entre 2019 et 2018) et un triplement du volume d'opérations des BA entre 2018 et 2019⁴. S'il apparaît encore difficile d'estimer l'impact sur leurs volumes d'investissement de la suppression en 2018 de l'abattement fiscal spécifique à l'ISF-PME, il est néanmoins probable d'anticiper une baisse à moyen terme.

La Région s'est dotée d'un outil clef en 2013, Nord-France-Amorçage (NFA), afin d'inciter le secteur privé à investir sur le segment de « l'amorçage de plus faible intensité capitalistique » et sous l'impulsion de l'activité en co-investissement du fonds ; mais aussi du FIRA Nord-Est qui intervient sur le segment de l'amorçage à forte intensité capitalistique et qui bénéficie du Fonds National d'Amorçage (FNA). A noter, NFA est intervenu souvent en co-financement avec FINOVAM.

Encadré 7 Offre en fonds propres et quasi-fonds propres pour l'amorçage innovant en Région Hauts-de-France

Les Hauts-de-France disposent d'outils spécifiques de financement en fonds propre de l'amorçage :

- **NFA**, société d'investissement en fonds propres de la Région, dotée de 32M€ par la Région (dont 16,6M€ de FEDER), visant à soutenir en co-investissement les entreprises innovantes en amorçage soutient entre 10 et 15 entreprises par an pour des montants autour de 3M€. En 2019, NFA a financé 12 entreprises à hauteur de 3,8M€, en 2018 17 entreprises pour 3,4M€ et en 2017 8 entreprises pour 2M€.
- **FINOVAM**, détenu à 50% par la SCR FINORPA (financée à hauteur de 2,5M€ par la Région sur 62M€ de capital) et à 50% par la SCR Inovam intervient seul ou en co-investissement entre 50k et 500k, pour entreprises de moins de 5 ans. Il a financé en 2019 13 entreprises à hauteur de 2,3M€, en 2018 12 entreprises à hauteur de 2,6M€ et en 2017 17 entreprises à hauteur de 2,8M€
- **FIRA Nord-Est**, outil de FINOVAM gestion, financé par le **FNA** accompagne les jeunes entreprises innovantes labélisées par la BPI et anciennes d'au moins 8 ans. Les tickets d'intervention s'échelonnent de 200K€ à 700K€ sur le premier tour, et s'élèvent jusqu'à 2,5M€ sur plusieurs tours. En 2019 le FIRA Nord-Est a financé 10 entreprises à hauteur de 3,7M€, en 2018 11 entreprises à hauteur de 5,5M€ et en 2017 10 entreprises à hauteur de 3M€ (en Hauts-de-France et Grand-Est).

Les acteurs privés, et notamment Nord Capital Partenaires (Crédit Agricole Nord de France), et le groupe IRD sont également partiellement présents sur ce segment.

NFA, FINOVAM et Nord-Création sont présents sur le segment du post-amorçage innovant. Toutefois, l'offre publique régionale n'a pas la profondeur suffisante pour suivre en Série A et Série B des projets à forte croissance, les tickets des instruments régionaux sur ce segment se limitant à 1M€.

Un nouvel acteur est en cours de développement sur la thématique santé : **CAPTECH Santé** porté par FINORPA et Eurasanté, qui ciblera les entreprises « en lien avec l'écosystème des Hauts-de-France. Ce fonds prévoit un closing entre 30 et 40M€ permettant entre 20 et 30 participations sur 10 ans, pour des tickets entre 100K€ et 2M€ d'entreprises « en lien avec l'écosystème des Hauts-de-France », répondant à un pipeline déjà identifié de 35 projets de levées de fonds pour des besoins autour de 95M€.

⁴ A noter néanmoins : l'apport des BA était auparavant moins important que le poids économique de la Région. Il y a ainsi un effet de « rattrapage »

Sur les tours de Série B et C+, les levées de fonds au-dessus de 3M€ sont plutôt stables entre 2018 et 2019.

1.2.2 Le financement de l'innovation dans les PME plus traditionnelles et matures

Le panel des instruments financiers disponibles en région Hauts-de-France concernant l'innovation est **assez complet pour répondre à l'ensemble des besoins des entreprises innovantes possédant un projet de développement crédible**. De la subvention à la garantie, en passant par la dette et les quasi-fonds propres et fonds propres, tous types d'instruments sont disponibles pour les entreprises innovantes à chaque stade de son développement.

En phase de développement, des aides à l'innovation sous forme de **subventions** (notamment de la Région, et de Bpifrance) **ou d'avances remboursables** couvrent une partie des tickets. La gamme est complétée par des outils en **dette**. En effet, depuis 2000, 88M€ de dotations ont été versés au titre de tous les dispositifs innovation en Hauts-de-France (FRRI, PIA, PFI) et ces dispositifs apparaissent matures et identifiés par l'écosystème. A noter :

- le **Prêt FEDER Innovation** a accordé 13,8M€ de prêts à 20 entreprises régionales⁵.
- le **Fonds Régional Recherche Innovation (FRRI)**, finançant entre 110 et 150 projets par an autour de 10M€ (112 entreprises en 2019 pour 6,7M€)
- le PIA 3 a financé en 2019 78 projets innovants à hauteur de 8M€ (voir encadré ci-dessous)

Encadré 8 L'appel à projets régional « HDF Avenir Projets »

Dans le cadre du PIA 3 régionalisé, la Région a lancé un appel à projet « HDF Avenir Projets » en 2018 financé par l'Etat et co-financé par la Région, pour soutenir les projets d'avenir des PME en Hauts-de-France. Cet appel à projet est porté par Bpifrance et soutient les projets industriels innovants des PME et des entreprises de taille intermédiaire dans le cadre des priorités régionales définies dans le SRDEII.

Le soutien vise les PME et ETI engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation (dont l'innovation non technologique) pour favoriser leur croissance et leur compétitivité.

Cet appel à projets comprend 2 volets :

- le volet faisabilité, qui doit favoriser la mise sur le marché de produits et services innovants à forte valeur ajoutée,
- le volet développement et industrialisation, qui doit encourager la création durable d'activités innovantes à dominante industrielle et à créer de l'emploi en région Hauts-de-France.

Les thématiques des projets doivent avoir un enjeu important en termes d'industrialisation, de perspectives d'activités et d'emplois, et être en cohérence avec les dynamiques du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) :

- Dynamique TRIMA (Troisième Révolution Industrielle Maritime et Agricole) en lien avec la thématique de l'Industrie du Futur ;
- Dynamique EUROHUB qui vise à conforter la place de la région Hauts-de-France comme leader de la grande distribution et comme hub logistique européen ;
- Dynamique WELCOME EU qui regroupe une grande partie des activités de services aux entreprises en ciblant le tertiaire supérieur, la formation-recherche et le déploiement du Numérique ;
- Dynamique GENERATION S qui renvoie aux produits et services en lien avec la personne en tant que patient ou client, dans les secteurs du soin, de la prévention et de l'accompagnement, notamment à domicile ;
- Dynamique « CREA HDF » qui regroupe les industries créatives et les industries de l'accueil ;
- Et/ou correspondre à des enjeux relevant de l'économie sociale et solidaire, ou de la transition numérique.

⁵ Source : Bilan de l'agence des entreprises régionales, le bilan 2020 de Bpifrance fait état de 7M€ de crédits accordés (sans inclure la contrepartie) à 20 entreprises régionales pour 26M€ d'investissements mobilisés

Le financement apporté au projet par l'État et la Région Hauts-de-France est une aide d'État dont le taux maximum est de 50% des dépenses éligibles.

L'aide intervient sous forme de :

- subvention pour les projets en phase de faisabilité, d'un montant compris entre 100k et 500 k€,
- avance remboursable pour les projets en phase de développement, d'un montant compris entre 100k et 500k€.

Par ailleurs, si les entreprises qui s'inscrivent dans le secteur du numérique ou amorcent un virage numérique peuvent bénéficier des financements disponibles pour les entreprises innovantes, certains outils spécifiques leur sont par ailleurs proposés (voir Tableau 6).

Tableau 6 Outils disponibles de financement de la transition numérique

Phase des projets	Outils de financement			
	S/QS	FP/QFP	Prêts	Garantie
Création / amorçage	Pas d'outil spécifique aux entreprises du numérique	NFA	Banque privés	Garantie France Num
Post amorçage	Investissement performance industriel, Investissement numérique des artisans commerçants, Aide exceptionnelle pour le développement du commerce en ligne par les entreprises de proximité (CELE)	CAP 3RI, dans le cadre d'une réindustrialisation bas carbone des territoires Investissement performance Industriel (IPIN)	Prêts Rebond Hauts-de-France, banque privés	Garantie France Num
Développement	Pas d'outil	Investisseurs privés CAP 3RI, dans le cadre d'une réindustrialisation bas carbone des territoires	Banques privées	Pas d'outil

Source Technopolis (2021)

Aussi bien l'Etat que la Région ont pour objectif d'accélérer la transformation numérique des entreprises via leurs dispositifs Garantie France Num, diagnostic flash et IPIN mais aussi via les aides exceptionnelles liées à la crise du COVID-19.

Encadré 9 Aides d'accélération à la transformation numérique des entreprises

- la **Garantie France Num** de Bpifrance, lancée fin 2020 dans le cadre du projet COSME permet de couvrir à 80 % un prêt contracté par une TPE ou une PME de moins de 50 salariés en vue de financer ses investissements matériels et immatériels jusqu'à 50K€ ;
- **une aide de la Région pour conduire un diagnostic flash** gratuit sur la situation l'entreprise, notamment au regard de l'offre digitale, qui permet de cerner des pistes de solutions rapidement réalisables ;
- **les subventions ou avances remboursables de l'Investissement performance Industriel (IPIN)** à destination des PME et ETI régionales de moins de 2000 salariés afin de maintenir leur effort d'investissement dans les technologies d'avenir et leur permettre de rester compétitives. Les dépenses éligibles sont le coût des investissements productifs qui induisent un saut technologique pour l'entreprise (Intégration de robots, développement de la chaîne numérique dans les process, technologies innovantes de fabrication...). L'aide régionale prend la forme d'une subvention de 20% maximum des investissements éligibles pour les PME de moins de 50 salariés, de 10 % maximum pour les entreprises de 50 à 249 salariés. Le montant d'investissement est compris entre 100 K et 500 K à 750 K€ pour les investissements à haute performance environnementale (Bonus Vert). Une bonification supplémentaire sous forme de subvention pourra être

accordée si le projet induit des créations d'emplois en CDI. L'aide régionale peut également prendre la forme d'une avance remboursable couvrant 33% maximum des dépenses éligibles, au taux de 0% sur une durée de 7 ans dont 2 ans de différé.

Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été mises en place au cours de la crise sanitaire pour faciliter le développement numérique des entreprises du territoire :

- **Aide exceptionnelle pour le développement du commerce en ligne par les entreprises de proximité (CELE)** pour les acteurs de l'économie de proximité, artisans, commerçants, entreprises de l'ESS qui souhaitent investir rapidement dans un projet de transformation numérique de leur activité.
- **Aide à l'investissement numérique des entreprises de l'ESS (INESS)** (voir section 1.1)
- **Investissement numérique des artisans commerçants (INAC)** soutient les projets de transition numérique des artisans, commerçants et des entreprises de l'ESS : développement d'un site de vente en ligne, d'un outil de gestion de la relation client, acquisition d'un progiciel métier... jusqu'à 12K€ (soit 30K€ d'investissement HT pour l'entreprise)
- **Booster « Numérique » TPE Spéciale Relance**, programme d'accompagnement est à destination d'entreprises de moins de 3 ans d'existence et 20 salariés maximum, et propose un accompagnement d'une valeur de 1000 HT € intégralement pris en charge par la Région et le FEDER, équivalent à 2,5 jours de conseil personnalisé par un expert CCI parmi les 6 boosters proposés : gestion, numérique, performance commerciale, relation client, transition écologique, ressources humaines

Concernant les fonds propres et quasi-fonds propres, il convient de noter la création en décembre 2020 du **fonds Entrepreneurial Territorial de Transformation (FE2T)**. Créé par Entreprises & Cités, le Groupe IRD et l'IHEGC, le FE2T est un fonds territorial de capital transformation visant un premier closing à 100M€ au premier trimestre 2021. Les entreprises cibles, tous secteurs confondus, sont des PME/ETI à haut potentiel confrontées à des ruptures de modèle (de nature technologique, concurrentielle, RSE, de gouvernance...).

Enfin en 2018, la région s'est dotée d'un **plan régional Cybersécurité** et d'outils spécifiques de financement des entreprises du secteur, à savoir 3 « Pass » dédiés à la formation, au conseil et à l'investissement.

Encadré 10 Les outils du Plan régional Cybersécurité

- Le **Pass Cyber Formation** est une subvention de prise en charge à 50% d'une formation spécifique offerte à des dirigeants de la région sur la cybersécurité
- Le **Pass Cyber Conseil**, à destination des PME, consiste au financement jusqu'à 10K€ d'audits, études techniques d'évaluation et préconisations afin d'accompagner les entreprises dans le déploiement d'une organisation efficiente en matière de sécurité informatique. Il recouvre les thèmes suivants :
 - Audits sécurité informatique (analyse globale du SI de l'entreprise) ;
 - Audit d'architecture (réseau et infrastructure), audit système d'exploitation, audit organisationnel ;
 - Tests de sécurité web (tester la résistance du site web ou des applications web) ;
 - Tests d'intrusion interne du réseau de l'entreprise ;
 - Tests d'intrusion externe (pour mesurer la résistance de l'entreprise face à des attaques extérieures) ;
 - Analyse « forensic » post-intrusion (cette analyse a posteriori consiste à récupérer des traces informatiques afin de trouver la raison d'une possible compromission d'un système ou application) ;
 - Accompagnement à la mise en place d'une politique de sécurité informatique ;
 - Mise en place de mesures de protection réseau (sécurisation des flux Internet, élimination des menaces virales, sécurisation VPN et utilisateurs nomades, gestion des configurations, protection des services de messagerie, configuration de système de sauvegarde...).
- Le **Pass Cyber Investissement** est une subvention entre 900€ et 4800€ à hauteur de 30% des investissements éligibles pour accompagner les entreprises s'engageant dans un plan d'investissement en matière de cybersécurité (investissements matériels et incorporels) suite à un diagnostic Pass Cyber Conseil ou non

1.2.3 Bilan de l'offre de financement de l'innovation

L'offre régionale de financement à destination des sociétés innovantes, en création ou en développement **est pertinente** en création/amorçage (tickets jusqu'à 1M€-1,5M€). Les outils régionaux de la création innovante, le prêt d'amorçage Bpifrance, les outils de prêts d'honneur, HODEFI et le Réseau Entreprendre couvrent ainsi bien l'innovation technologique traditionnelle, du seed au développement.

Les Business Angels sont nombreux en Hauts-de-France et fédérés dans des structures locales. Les acteurs se connaissent, sont réunis au sein de structures telles qu'Ambition Capital ou des réunions informelles de discussion autour des dossiers **et l'écosystème régional du financement de l'innovation fonctionne bien**.

L'offre de financement en fonds propres pour les porteurs de projets innovants ou les start-ups en amorçage est relativement complète et diversifiée, notamment du fait du soutien régional à ce segment.

L'activité de **NFA** est dépendante de l'émergence régionale de projets en amorçage, qui est de fait dynamique en Hauts-de-France en raison des nombreux incubateurs et pôles de compétitivité et d'excellence. Par ailleurs, en tant que société souscripteur unique, sans durée d'investissement prédéfinie, NFA a notamment la possibilité d'investir sur des dossiers longs.

Néanmoins, on a constaté au cours de la période étudiée une certaine dépendance de NFA, en tant que co-investisseur, aux autres acteurs du territoire et notamment à FINOVAM en fin de période d'investissement, notamment sur l'année 2020. Actuellement le fonds FINOVAM 2 est en cours de mise en place. La permanence de co-investisseurs privés sur le segment de NFA apparaît ainsi majeur à son bon fonctionnement.

L'offre est plus orientée vers l'ex-Région Nord-Pas -de-Calais et en particulier la métropole Lilloise. Cela est particulièrement visible dans les bilans des prêts Bpifrance qui sont concentrés à près de 70% dans le département du Nord. Cette dichotomie est structurelle à l'écosystème territorial et dépend de l'évolution géographique de la demande, encore fortement centrée sur la métropole lilloise, malgré des efforts régionaux de rééquilibrage notamment illustrés par la distribution territoriale des parcs d'innovation.

Par ailleurs, les problématiques de lisibilité de l'offre de financement sont similaires à ce qui peut être observé pour le développement des PME, limité toutefois par le rôle d'accompagnement des incubateurs, pôles de compétitivité et d'excellence.

A l'image de ce qui est fait pour le développement des PME, la Mission Hauts-de-France-Financement (HDFP) remplit son rôle d'animation de l'écosystème, de même que HDFID pour le volet accompagnement et subventions.

Tableau 7 Bilan des instruments régionaux abondés par des fonds européens à destination de l'innovation

Outil régional	Montant total	Montant FEDER	Effet levier	Résultats
Fonds de Prêt Innovation Bpifrance	16M€	8M€ (PO Nord-Pas-de-Calais)	3,5	<ul style="list-style-type: none"> 20 projets accompagnés pour un montant de 13,8M€ à date de juin 2021 Depuis l'origine à fin 2019 : 12 prêts pour un montant de 4M€
Nord-France-Amorçage	32M€ : <ul style="list-style-type: none"> 30M€ NPdC 	23,1M€ :	5 en Equity, 7	<ul style="list-style-type: none"> Entre 10 et 15 participations/an Entre 2 et 4M€/an

	<ul style="list-style-type: none"> • 2M€ Picardie 	<ul style="list-style-type: none"> • 21,5M€ PO NPdC • 1,6M€ PO Picardie 	avec Bpifrance	
--	--	---	-------------------	--

Tableau 8 AFOM de financement de l'innovation

Forces

- Une **offre abondante** destinée aux entreprises innovantes et aux entreprises qui s'engagent dans les processus d'innovation
- Un nombre croissant de nouveaux outils et acteurs impliqués (publics et privés, européens nationaux régionaux)
- Un panel diversifié d'outils : prêts d'honneur, prêts participatifs, prêts d'amorçage, fonds propres, garantie, etc.
- Une **bonne couverture des besoins** notamment des phases ante création et de création (prêts bancaires, Bourse French Tech, etc) mais aussi sur l'amorçage et le post-amorçage. Sur la phase de développement, l'offre est abondante en incluant le FUI jusqu'en 2019, les différents PIA et les acteurs privés sur les gros tickets.
- Un **écosystème de financement régional riche accompagnant l'ensemble de la chaîne de l'innovation**

Faiblesses

- Une offre difficilement lisible
- Un manque de profondeur des dispositifs régionaux pour accompagner les tours d'investissement subséquents
- Une interdépendance entre les dispositifs régionaux pouvant tarir périodiquement certains flux d'investissement, notamment lors de la mise en place de nouveaux fonds successeurs
- Un manque d'expertise sectorielle des investisseurs sur certaines thématiques clés (Santé)

Opportunités

- **De plus en plus d'acteurs privés** mettant en place des outils de financement ou des services d'accompagnement à l'innovation : exemple de CAPTECH Santé
- De nombreux dispositifs mis en place pendant la crise sanitaire pour inciter à la transformation numérique des entreprises à pérenniser

Menaces

- Un **risque de migration des start-up innovantes de certaines thématiques intenses en capital vers d'autres régions (notamment région parisienne)** en phase aval/accès au marché en raison du manque de profondeur des outils régionaux.
- La proximité de l'écosystème parisien, notamment au sud de la Région, peut amener certaines entreprises à se tourner vers celui-ci plutôt que vers l'écosystème des Hauts-de-France

1.3 Financement des énergies renouvelables

Évolution depuis 2014 :

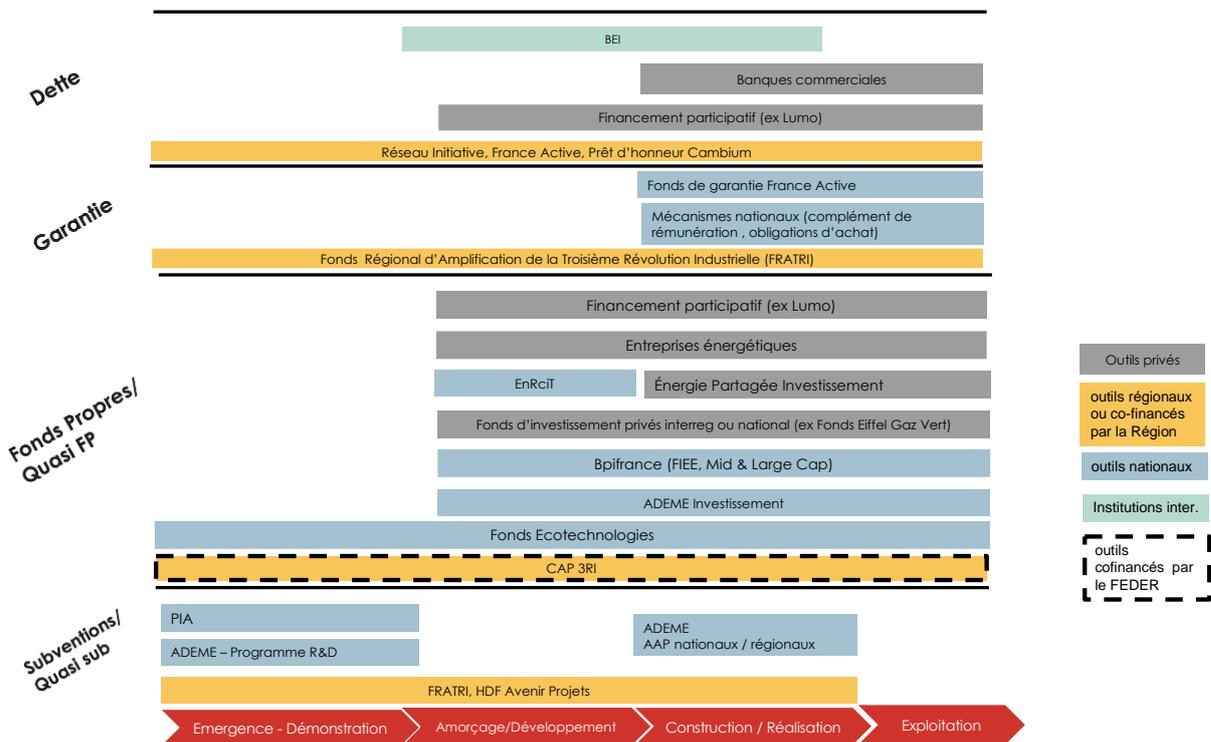
- Plusieurs outils ont été créés sur la période 2014-2020 dans le cadre du soutien au premier pilier de la Troisième Révolution Industrielle : c'est le cas notamment du fonds CAP 3RI (désormais Rev3 Capital), de la SEM Énergie Hauts-de-France et du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle.

Points clés à retenir :

- L'offre à destination des entreprises productrices d'énergies renouvelables est plutôt complète sur le territoire : les dispositifs publics sont portés notamment par Bpifrance, la Banque des Territoires et l'ADEME
- Le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle et le fonds CAP3RI apparaissent comme des outils régionaux complémentaires pour le financement des EnR.

Malgré l'intensité capitalistique des projets d'EnR, de nombreux outils privés et publics (subventions, fonds propres, dette bancaire, financements, fonds de garantie) permettent de financer l'ensemble des phases de vie des projets, de l'émergence de projets innovants à la commercialisation d'EnR courants. La figure ci-dessous présente en synthèse, les différents outils du territoire.

Figure 6 Recensement des outils de financements des EnR en Hauts-de-France



Source : Technopolis (2021)

1.3.1 Financement de l'émergence

L'émergence des projets d'innovation dans les énergies renouvelables est une phase risquée et fortement intensive en capital, et ainsi difficile à faire financer par le secteur privé. Les acteurs publics se sont donc mobilisés pour proposer des subventions et avances :

- Le programme Recherche & Développement de l'**ADEME** : L'ADEME dispose de mécanismes d'aide à la connaissance pour financer la recherche, le développement et

l'innovation. Le programme Thèses ADEME, par exemple permet de financer des travaux de thèse en énergies renouvelables pendant 3 ans pour un montant pouvant aller jusqu'à 100k€. Les aides attribuées par l'ADEME sont principalement sous la forme de subventions ou d'avances récupérables et les montants varient entre 50 et 300 k€. L'intensité de l'aide est limitée à 70% des coûts admissibles pour les petites entreprises, 60% pour les entreprises moyennes et 50% pour les grandes entreprises. Le programme intervient également en avances remboursables.

- **Le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI)** portée par l'ADEME et la Région.

Encadré 11 Le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle

Le FRATRI est le dispositif opérationnel de déclinaison du nouveau cadre d'intervention de la politique Climat Air Énergie défini pour la période 2016-2021. Le FRATRI, partenariat entre l'ADEME et la Région des Hauts-de-France, vise l'amplification/accélération des résultats de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) et de la Transition Énergétique et Écologique (TEE). Ce positionnement stratégique repose sur la capacité de ce partenariat à fournir :

- Une meilleure articulation des dispositifs financiers propres gérés par les 2 institutions et orientés sur la généralisation ou sur l'innovation : Fonds chaleur, Fonds déchets, FEDER, crédits territoriaux etc. ... Et donc d'une plus grande transversalité au sein des deux structures,
- Une complémentarité des dispositifs opérationnels et des compétences des deux structures dans une logique couvrant l'amont et l'aval (depuis la recherche et l'innovation vers la généralisation par une forte capacité d'expérimentation),
- Un soutien à la montée en compétence technique et financière des acteurs.

Le fonds est organisé en 7 projets-cadres : les énergies renouvelables et fatales ; les bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie ; le stockage de l'énergie renouvelable et de récupération ; les réseaux intelligents ; l'innovation dans le domaine des mobilités ; les nouveaux modèles économiques et de consommation.

Plusieurs formes d'intervention sont possibles :

- Accompagnement des études préalables nécessaires au déploiement de la stratégie régionale (diagnostics, études de faisabilité, conseils, développement d'outils...) ;
- Soutien des expérimentations, des investissements et des projets innovants (mécanismes financiers, fonds de garantie, démonstrateurs, expérimentations diverses) nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale ;
- Soutien au développement de relais de conseils et aux missions d'animation sur les territoires ;
- Soutien aux actions de communication et de formation... ;
- Selon les thématiques, les bénéficiaires sont des collectivités territoriales, les établissements publics, les organisations professionnelles, les bailleurs sociaux, les entreprises et les associations.

En 2019, Pour cette 3ème année de mise en œuvre du FRATRI, l'ADEME et la Région Hauts-de-France ont mobilisé au total 22,6 M€, se répartissant comme suit entre l'ADEME (11,9 M€) et la Région (10, 7M€) et par projet cadre

- PC°1 : Énergies renouvelables et fatales : 9 M€
- PC°2 : Bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie : 3,5 M€
- PC°3 : Stockage de l'énergie renouvelable et de récupération 80 K€ euros
- PC°4 : Réseaux intelligents : 40 K€ euros
- PC°5 : Innovation dans le domaine des mobilités : 460 K€ euros
- PC°6 : Nouveaux modèles économiques de consommation : 7,3 M€ euros
- PC°7 : Stratégies régionales et territoriales : 2,2 M€ euros

Ainsi 227 opérations ont été soutenues au total à ce jour.

- Les appels à projets du **PIA** : Dotés d'une enveloppe de 1 Md€, les appels à projets du PIA3 permettent de soutenir les investissements pour la transition écologique et énergétique. Le nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA4) avec une taille cible 20Md€ sur 2021-2025, vise, entre autres, à soutenir l'innovation au service de la transition écologique : énergies décarbonées, économie circulaire, transports et mobilités durables, agriculture responsable et souverain et alimentaire, villes de demain, etc.

- La **Banque des territoires** propose des avances en compte courant proportionnelles au pourcentage de participation.

1.3.2 Financement du développement des projets

L'offre en fonds propres et quasi-fonds propres pour ce type de projets est aujourd'hui abondante et financée par le secteur privé et le secteur public :

- Fonds France Investissement Énergie Environnement (**FIEE**) de Bpifrance : Fonds géré sur fonds propres Bpifrance, il intervient en capital développement et transmission sur la transition énergétique par des prises de participations minoritaires en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les entreprises (PME et ETI) françaises disposant de 3 ans d'ancienneté (exceptionnellement 2 ans) et relevant du secteur de la Transition Énergétique et Écologique, dont les énergies renouvelables. Le montant d'investissement varie entre 0,5 et 6M€. Le fonds est doté de 150M€. Les entreprises soutenues doivent avoir un chiffre d'affaires minimum de 2M€ (sur le dernier exercice écoulé), être structurellement rentables (minimum de 2 exercices bénéficiaires sur les 3 derniers exercices). Le dispositif sera reconduit après épuisement de la première enveloppe de 150M€. Le volume d'investissement sur la période 2020-2022 est estimé à 60M€.
- Fonds **Mid & Large Cap** de Bpifrance : Fonds direct géré par Bpifrance investit dans les Entreprises de Taille Intermédiaire (« ETI »), afin d'accompagner leur développement et leur transmission, ainsi que dans les Grandes Entreprises (« GE ») pour stabiliser leur capital ou conforter leur ancrage français. Le fonds vise à renforcer les fonds propres des PME et petites ETI de la Transition énergétique dont les énergies renouvelables. Il s'agit d'un fonds géré sur fonds propres Bpifrance. Bpifrance mobilisera 360 M€ sur la période 2020-2022, sur les entreprises du secteur de la transition (par exemple, en finançant des développeurs d'énergies renouvelables) que sur les entreprises « en transition » (par exemple, en finançant une entreprise industrielle en transition).
- ADEME Investissement : ADEME Investissement est une société d'État, sans intermédiaire financier, créée dans le cadre du PIA3. Dotée de 400M€ depuis 2018, elle apporte des financements en fonds propres pour les projets de production, développement et stockage des énergies renouvelables à travers des prises de participation directes (dans des SPV) ou indirectes (holding de projets, fonds d'investissement) en tant qu'actionnaire minoritaire au condition pari-passu à celles de ses co-investisseurs. Les tickets d'investissement varient entre 3-5M€ et 40M€.
- Des fonds d'investissement privés présent à l'échelle nationale ou régionale comme le fonds Noria Capital spécialisé en Énergie.
- Le fonds d'investissement régional CAP 3RI (voir encadré ci-dessous)

Encadré 12 Le fonds CAP3RI, nouvellement renommé REV3 Capital

CAP 3RI est l'outil principal de la Région pour financer la Troisième Révolution Industrielle. Il a été créé en décembre 2015. Cap 3RI, est un fonds d'investissement en fonds propres dans les entreprises régionales porteuses de projets s'inscrivant dans la dynamique la 3ème révolution Industrielle. Le fonds poursuit 5 objectifs :

- Accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie verte et mettre en place de nouveaux modèles de développement durable ;
- Accélérer la croissance des entreprises en finançant leur développement par un apport en fonds propres ;
- Aider en amont au développement de nouveaux projets et de R&D grâce à une enveloppe d'assistance technique ;
- Être un actionnaire minoritaire créateur de valeur s'engageant sur le long terme ;

- Mettre en place un dialogue constant avec les dirigeants grâce à une équipe dédiée implantée en Région Hauts-de-France.

La société d'investissement a vocation à investir sur les thématiques suivantes :

- Énergies Renouvelables ;
- Gestion de l'Énergie ;
- Efficacité énergétique et réseaux intelligents ;
- Mobilité intelligente des biens et des personnes ;
- Économie circulaire basée sur l'économie des matières premières et la valorisation des déchets.

L'engagement global est de 45 M € dont 16,5 M€ de contribution FEDER apportés par la Région Hauts-de-France et 20 M€ par la Banque Européenne d'Investissement sous la forme d'un Prêt Participatif. Au 31/12/2020, **31 M€** avaient été libérés.

Si le rythme historique d'investissement était compris entre 4 et 5 M€ / an, une possible accélération est anticipée dans le cadre du plan de relance et des objectifs ambitieux en termes d'économie bas carbone. Les objectifs d'investissement à partir de 2021 sont donc de 8 à 10 M€ / an. Les objectifs de CAP3RI sont d'effectuer 5 investissements sur l'année 2021 pour un montant global de l'ordre de 10 M€, portant les capitaux investis à 30 M€. Ces perspectives positionneront CAP3RI dans une nouvelle dynamique de levée de fonds au cours de l'exercice 2021 afin d'activer le levier complémentaire de prêt de la Banque Européenne d'Investissement et poursuivre son rythme d'investissement annuel.

Le fonds CAP3RI permet de financer des entreprises qui trouveraient des financements difficilement sur le marché privé aux caractéristiques suivantes :

- Des projets d'infrastructure qui ont un chiffre d'affaires important et un plan de CAPEX important. Par exemple, l'entreprise Gazonor GAZONOR a sollicité CAP 3RI à hauteur de 3M pour développer sur d'anciens sites miniers des installations d'unités de conversion de gaz de mine en électricité ;
- Des entreprises innovantes en phase de développement qui amène une rupture technologique importante. Par exemple, CAP 3RI a financé TIAMAT, une start-up pionnière dans le développement de batteries sodium-ion à hauteur de 0,5 M€ dans la cadre d'un tour de table de 3,5 M€ ;
- Des PME de taille importante avec un besoin en capital développement. Par exemple, CAP3RI a financé le groupe Be Paper, acteur régional de l'industrie papetière et de l'emballage carton à hauteur de 3M€ en novembre 2019 et de 0,8 M€ en décembre 2020.
- Des entreprises industrielles en phase de changement d'échelle. Par exemple CAP3RI a investi 1,2 M€, dans LMK Energy, entreprise qui produit et commercialise de la biomasse torréfiée.

Les tickets d'investissements sont compris entre 0,5 et 4M€.

Le fonds dispose par ailleurs d'un budget de 2,5 M€ pour l'assistance technique aux projets avant l'investissement, dans une logique d'expertise technique avec un tiers-indépendant. L'enveloppe prévue a été peu déployée, environ 150K€ ont été utilisés. Le besoin des entreprises semble plus porté sur la phase post-investissement. Le dimensionnement et les modalités de mobilisation de l'enveloppe semblent en décalage avec les besoins des entreprises.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble du portefeuille du Fonds par thématique.

Thématique	Nom de l'entreprise	Description	Montant investi
Transition énergétique	Gazonor	Extraction, purification, préparation et vente de gaz de mine	3 M€
	Aes Dana	Conception, construction et installation de méthaniseurs	1 M€
	Dir Flux	Conception, production et distribution d'équipements de traitement des gaz et de l'air comprimé	2 M€
	Ciel et Terre	Développement, conception, installation et financement de projets photovoltaïques sur l'eau de grande taille	2M€
	Sun'R	Production d'électricité solaire photovoltaïque	0,8 M€
	Tiamat	Conception d'une batterie de puissance Sodium-ion	0,5 M€

	Oplale Berry	Développement et installation d'un réseau de stations Bio GNV / GNV	1 M€
Économie circulaire	Astradec	Collecte, traitement et valorisation de déchets	2M€
	LMK Energy	Production et commercialisation de biomasse torréfiée	1,2 M€
	Hainaut-Plast	Unité de régénération du polyvinyle de butyral sous forme de granules utilisables pour l'industrie des matières plastiques	1 M€
Réindustrialisation bas carbone des territoires	Drekan	Maintenance de machines tournantes et reconditionnement d'éoliennes	1,5 M€
	Wizpaper	Production de PPO à partir de vieux papiers recyclés	3 M€
	Log'S	Logistique et plateforme de transport multimodale	1,2 M€

La Région a réitéré sa volonté de soutenir la transition sur ton territoire et a lancé en 2021 « **Rev 3 financement** », un outil chapeau reprenant CAP3RI désormais renommé REV3 Capital, et déployant aussi de la dette et des subventions. L'objectif de REV3 Financement est de mobiliser des fonds publics et privés à hauteur de 650 M€ :

- 250 M€ sur le compartiment REV3 Capital (prises de participation),
- 150 M€ sur le compartiment REV3 Prêts,
- 250 M€ sur le compartiment REV3 Subventions.

Le comité opérationnel a été installé en janvier 2021 et des précisions sont attendues sur ces futurs instruments financiers.

1.3.3 Financement de la phase de réalisation

La phase de réalisation des projets EnR est la mieux couverte par les outils nationaux et régionaux privés comme publics. Le secteur privé est également plus présent pour le financement de cette phase de développement des projets qui est moins risquée.

En subvention, l'ADEME propose des AAP et des aides à l'investissement

Encadré 13 Outils en subvention pour la réalisation des projets EnR

- **Les Aides de l'Ademe via des appels à projets** : le soutien de l'ADEME peut se présenter sous diverses formes. Les soutiens financiers s'inscrivant dans le cadre d'appels à projets nationaux avec des cahiers des charges spécifiques. C'est par exemple le cas de : i) l'appel à projets (AAP) BCIAT lancé le 20 octobre 2020 dans le cadre du plan de relance. Il s'agit d'une aide à l'investissement et d'une aide au fonctionnement destinée aux projets biomasse supérieurs à 12 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières. ii) l'appel à projets DTIGA, entrant dans le cadre de l'action « Démonstrateurs et territoires de grande ambition » du programme des investissements d'avenir, du Programme d'Investissement d'Avenir. Cet AAP vise à soutenir les projets d'un coût total de 2M€ au minimum. Ces projets doivent relever des thématiques de systèmes énergétiques optimisés, EnR, optimisation environnementale aux échelles bâtiment, îlot et territoire. En dehors des AAP, l'Ademe accorde également des aides à l'investissement s'inscrivant dans le cadre du dispositif « gré à gré » dont les critères varient principalement en fonction du type de projet et de l'entité porteuse.
- **Fonds Chaleur** : Géré par l'Ademe, ce dispositif de soutien financier au développement de la production renouvelable de chaleur apporte des soutiens aux collectivités et entreprises afin de leur permettre de réaliser leur transition énergétique par un recours massif à la chaleur renouvelable. Les secteurs concernés sont les bâtiments publics, l'habitat collectif, du tertiaire, l'industrie et l'agriculture. Il apporte des d'aides au financement des installations ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) telles que la biomasse (y compris le biogaz), l'énergie solaire thermique (surface inférieure à 1500 m²), la géothermie et l'énergie de l'eau de mer (valorisée directement ou par l'intermédiaire de pompes à chaleur), la chaleur de récupération (chaleur « fatale » issue des UIOM, de process industriels, ou des eaux

usées) ainsi que les boucles d'eau tempérée géothermiques et les réseaux de chaleur permettant le transport de ces EnR&R.

En dette, les banques commerciales financent jusqu'à 100 % des investissements en photovoltaïque, au sol ou en toiture (environ 100-300 k€). En ce qui concerne le financement des EmR, leur aversion au risque reste forte en raison de la volatilité des investissements en technologies marines qui ne sont pas encore matures. Toutefois des exemples de financement commencent à émerger, à l'image du financement du projet parc éolien offshore de 487 MW au large de la côte belge porté par SeaMade auquel ont participé plusieurs groupes bancaires dont BNP Paribas, Société Générale et Triodos.

Les acteurs publics se mobilisent en complément, en dette ou garantie, que ce soit Initiative France sur l'amorçage via un prêt d'honneur, Bpifrance sur des prêts long terme ou de la garantie, ou la BEI sur le financement des infrastructures (voir encadré ci-dessous).

Encadré 14 Outils en dette et garantie pour le financement de la réalisation de projets EnR

- **Les mécanismes nationaux de soutien aux EnR** garantissent aux producteurs un revenu stable. Les appels à projets sont le principal moyen de financement des filières par l'Etat, par l'intermédiaire de l'ADEME. La part du prêt peut aller à 100% pour les projets d'un montant inférieur ou égal à 5 M€ et 50 % pour les projets d'un montant supérieur. Depuis quelques temps, des informations récurrentes font état de « renégociation possible de certaines aides au secteur notamment les obligations d'achat pour la filière PV ».
- **Le prêt d'honneur Cambium Hauts-de-France** : l'association Cambium s'est associée à Initiative France pour proposer un prêt d'honneur complémentaire de 10 k€ et plus selon les projets, à taux 0 avec un différé de remboursement d'1 an pour renforcer les apports et trésoreries des entreprises de la filière bois.
- Pour la filière Bois-Energie, l'association Cambium apporte une co-garantie avec Siagi, Bpifrance, le FRG (Fonds Régional de Garantie) à hauteur de 70% pour les projets qui rencontrent des difficultés de financement
- **Bpifrance accorde des prêts à long terme** allant jusqu'à 18 ans, pour le développement des énergies renouvelables. Concernant les énergies marines renouvelables, elle finance l'éolien off-shore avec pour stratégie d'accompagner les PME/ETI qui seront sous-traitants des grands groupes lauréats des appels d'offres. Bpifrance se projette également pour une possibilité d'intervention en dette sur les projets d'éolien off-shore.
- La Banque Européenne d'Investissement (**BEI**), a financé sur la période 2015 – 2019 62 Md€ d'investissements dont 53 Md€ consacrés à des projets relatifs aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux réseaux électriques en Europe et ailleurs dans le monde. En novembre 2019, la Banque a annoncé qu'elle cesserait progressivement, d'ici la fin 2021, de financer des projets énergétiques recourant aux combustibles fossiles traditionnels (y compris au gaz naturel).

La Région a également souhaité développer le financement citoyen à travers la création du livre d'épargne Rev3 (voir encadré ci-dessous).

Encadré 15 Le livret d'épargne citoyen Rev3

Créé en janvier 2015 par le Crédit Coopératif, en partenariat avec la CCI Nord de France, le livret rev3 permet d'épargner afin de financer, par le prêt, des entreprises locales, dont les projets sont liés à la Troisième révolution industrielle.

Le livret est accessible à tous (particuliers, associations, coopératives agricoles, fondations, comité d'entreprise...), de toute la France, sans minimum et sans obligation d'ouvrir un compte courant associé. L'argent reste totalement disponible et les dépôts sont garantis par le Crédit Coopératif. Les taux ont été revalorisés en 2019 pour encourager une plus grande mobilisation des épargnants au financement des entreprises régionales, le Crédit Coopératif a décidé de renforcer l'attractivité du livret rev3 en rendant les conditions de rémunération plus favorables pour le client. Le taux d'intérêt est bonifié à 1% jusqu'à 15 k€ au lieu de 1 500 € précédemment (puis 0,2% au-delà). Le plafond atteint désormais les 150 k€ (au lieu de 100 k€).

En contrepartie de l'épargne, ce livret donne la possibilité au Crédit Coopératif d'accorder des prêts avec une tarification avantageuse aux porteurs de projets liés à la Troisième révolution industrielle dans les Hauts-de-France.

Fin 2019, plus de 2 000 livrets d'épargne rev3 offrant 25,4 M€ d'encours. 13,7 M€ ont d'ores et déjà été injectés, en finançant 26 projets rev3 en Hauts-de-France. En 2020, Le Crédit Coopératif se donne comme objectif d'atteindre les 2 400 livrets et les 30 millions d'euros d'encours.

La CCI et le Crédit Coopératif organisent chaque année une rencontre entre les épargnants et les entreprises financés.

En fonds propres, l'intervention du secteur privé est notable, complétée par l'intervention de la Région via le Fonds CAP3RI :

- Les plateformes de **financement participatif** au niveau national telles que : i) Lumo, une plateforme d'investissement (depuis 2018 intégrée à Société Générale) comptant plus de 15 000 utilisateurs. Elle a contribué à lever **10M€** pour 165 installations dans le photovoltaïque, l'hydraulique, l'éolien et la géothermie. La plateforme propose à tout utilisateur d'investir le montant souhaité dans les projets d'installations solaires, hydrauliques, éoliennes, géothermiques et suivant les modalités fixées à l'avance pour chaque projet (Durée, taux, fréquence et forme) ; ii) Lendosphère, plateforme ayant permis de mobiliser près **75M€ pour 212 projets** dont 199 sont déjà achevés. Les montants investis varient de 50€ à un montant maximum fixé par projet.
- Le **Fonds Eiffel Gaz Vert** : Doté de plus de 115M€ (objectif 200M€) par Eiffel Investment Group, la Banque des Territoires, GRTgaz, Société Générale Assurances et ADEME Investissement, ce fonds a pour objectif de participer activement au développement de la filière du gaz renouvelable en France et en Europe en finançant de 50 à 100 unités de méthanisation via des prises de participation minoritaires et d'autres apports en capital ou quasi-capital. Les tickets d'investissement varient de **100K€ à 10M€**.

1.3.4 Financement de la phase d'exploitation

La phase d'exploitation est plus aisée à financer : les investisseurs parviennent alors à mobiliser auprès du secteur bancaire les dépôts à terme dédiés, de la dette ou encore du financement participatif (prêts). Par ailleurs, il existe des mécanismes de refinancement des fonds propres investis par l'exploitant ou de la société de projet ou par ouverture du capital à des investisseurs privés.

Il convient cependant de mentionner les mécanismes publics qui soutiennent la phase d'exploitation :

- Le complément de rémunération : prime de compensation accordée au producteur pour combler l'écart entre les revenus tirés de cette vente et un niveau de rémunération de référence. Ce niveau de référence est fixé selon le type d'installations par la puissance publique dans le cadre d'un arrêté tarifaire ou par le producteur dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.
- Les obligations d'achat ou appels d'offres de l'ADEME qui garantissent aux producteurs un revenu stable. Les appels à projets sont le principal moyen de financement des filières par l'État, par l'intermédiaire de l'ADEME. Un projet de moins 5M€ peut être financé à 100% via la dette ; au-delà, la dette peut financer 50 % du montant du projet.

1.3.5 Bilan de l'offre de financement des EnR

Plusieurs outils publics clefs dans le financement des énergies renouvelables (EnR) ont été créés sur la période 2014-2020 dans le cadre du soutien au premier pilier de la Troisième Révolution Industrielle : c'est le cas notamment du fonds CAP3RI et du FRATRI, qui sont des outils pertinents et complémentaires. Le Fonds CAP3RI a un rythme d'investissement de 3-4 projets par an, un chiffre légèrement inférieur à l'objectif initial de 6 à 7 investissements par an. L'outil semble apprécié de l'écosystème qui valorise son positionnement unique sur le territoire et son

potentiel pour accompagner des projets structurants sur le territoire. Le premier investissement a été réalisé en 2016, il est donc encore prématuré pour analyser l'efficacité de l'investissement dans les entreprises du portefeuille.

Néanmoins, sous l'impulsion de l'intervention des fonds publics, le secteur privé apparaît de plus en plus prêt à financer le secteur.

Tableau 9 Tableau du bilan de outils régionaux abondés par fonds européens

Outil régional	Montant total	Montant FEDER	Effet levier	Résultats
CAP 3RI	31M€ (45M€ d'engagement possible en incluant les 20M€ de prêt participatif de la BEI ne devant pas excéder 47% du capital social)	16,5M€	1,5 avec un prêt BEI	<ul style="list-style-type: none"> Au 31/12/20, 13 investissements ont été réalisés Entre 0,5 et 3M€ par projet

Tableau 10 AFOM de financement de la filière énergie renouvelable

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un fonds dédié à la transition écologique : CAP 3RI, mobilisable pour les projets d'EnR Financement d'études de faisabilité grâce au FRATRI 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Outils existants peu adaptés au financement des filières à fort potentiel : solaire, méthanisation Faiblesse de l'offre pour les projets très innovants proposant basés sur une rupture technologique Pour certaines filières, nécessité de subventions pour la sortie des projets (ex. : méthanisation) Difficulté de financement pour la filière hydrogène
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Le lancement de l'outil REV 3 en 2021 Une mobilisation de l'épargne locale et citoyenne à travers le livret rev3 qui pourrait être amplifié Un apport important de liquidités prévu via le plan de relance national 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Doutes de certains acteurs de l'écosystème sur la suffisance des ressources financières pour répondre aux besoins de financement des projets en cas démultiplication du nombre de projets régionaux (études de faisabilité et investissement) Suite à la disparition des tarifs d'achats, incertitude sur le modèle économique des projets de photovoltaïque donc difficulté de financement

1.4 Financement de l'économie circulaire

Les entreprises de l'économie circulaire bénéficient des financements généralistes pour les entreprises et dans certains cas des financements spécifiques à l'Économie Sociale et Solidaire qui sont décrits dans la section 1.1.

A l'échelle nationale, elles bénéficient également de dispositifs dédiés aux entreprises œuvrant pour la transition. Il s'agit du :

- **Prêt Vert ADEME.** Ce prêt est à destination des petites ou moyenne entreprises de plus de 3 ans ou en capacité de fournir un bilan couvrant une durée minimum de 24 mois. Le prêt finance les projets visant à optimiser le procédé ou améliorer la performance énergétique, favoriser la mobilité «zéro-carbone», innover en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non, la production d'énergie nouvelles. Le prêt d'un montant de 10 k à 1 M€, est prévu pour une durée de 3 à 10 ans avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum. Ce prêt est obligatoirement associé à un financement extérieur d'un montant au moins égal, de même durée pour les prêts de 2 à 4 ans, ou d'une durée de 5 ans minimum pour les prêts de plus de 5 ans, et portant sur le même programme réalisé depuis moins de 6 mois.
- **Fonds Économie Circulaire de l'ADEME,** le Fonds Déchets versus Économie Circulaire est consacré au soutien des opérations s'inscrivant dans les objectifs de la politique déchets définis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015. Alimenté à hauteur de 163 M€ pour 2018, le Fonds Économie Circulaire vise à aider les acteurs de terrain, principalement les collectivités territoriales et les entreprises, qui mènent des opérations mettant en œuvre cette politique, ainsi que les organismes relais (comme les chambres consulaires ou certaines associations) qui accompagnent ces acteurs. A partir de 2009, le Fonds a été renforcé afin d'accompagner la politique menée par l'État pour développer la prévention et le recyclage (période 2019/2014), puis afin d'intégrer les axes liés à la consommation et à la production responsable (période 2015-2017), avec une intervention de l'ordre de 200 M€ par an (80 % destiné au financement des opérations locales). En 2018 environ 1,6 Md€ de crédits ont ainsi été alloués à l'ADEME depuis 2009, ce qui représente environ 35 % du budget annuel d'intervention de l'Agence sur la période. Sur les trois dernières années, plus de 6 000 opérations ont été engagées (y compris communication, études, relais, R&D) pour un montant total de 687 M€ d'aides (dont une partie émerge sur le Fonds chaleur et sur le budget de R&D) soit 229 M€ /an.
- **Fonds Chaleur de l'ADEME,** dont certaines aides sont destinées à soutenir le développement de la valorisation énergétique des déchets non recyclables (réseau de chaleur associé à une UIOM ; méthanisation avec injection du biogaz dans le réseau) ;
- **Soutien à l'innovation apportés au titre du PIA** pour accompagner le développement du tri et du recyclage.

A l'échelle régionale, les entreprises de l'économie circulaire peuvent bénéficier du :

- **Fonds d'investissement CAP3RI** qui finance des projets d'économie circulaire (voir Encadré 12).
- **Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle** (voir Encadré 11)
- **De soutien des collectivités territoriales comme l'appels à projets MEL Makers de la Métropole de Lille** (voir ci-dessous).

Encadré 16 L'appel à projets MEL Makers de la Métropole de Lille sur le thème upcycling

Dans le cadre de son appel à projets MEL Makers, la Métropole de Lille accompagne depuis 2018, 10 entrepreneurs locaux dans le lancement de leurs campagnes de financement participatif en partenariat avec une plateforme de financement participatif.

En 2020, le thème était upcycling. Ce processus permet à un objet ou à un matériau, transformé et amélioré, notamment dans une démarche design, de redevenir une ressource et/ou un nouveau produit et de gagner en valeur. De juin à septembre 2020, la MEL a accompagné ces entrepreneurs dans la préparation de leurs campagnes de crowdfunding (conseils, apports en compétences, coaching, etc.) qui dure un mois.

Des contreparties, déterminées par les porteurs de projets, ont été proposées en échange des contributions des internautes et délivrées si la collecte de fonds est réussie. En 2020, 100% des projets avaient atteint leurs objectifs souvent autour de 5-7K€.

Cet appel à projet montre un partenariat innovant entre une plateforme de financement participatif et une collectivité territoriale pour le développement de l'économie circulaire.

Par ailleurs, concernant le sous-segment de la bioéconomie, à l'échelle européenne, la BEI a créé un fonds dédié : le **European Circular Bioeconomy Fund**. En voie de lever 250M€ pour la bioéconomie et la bioéconomie circulaire, le fonds investit dans des entreprises en phase de démarrage et dotées de technologies éprouvées qui nécessitent des financements pour intensifier leurs activités et s'étendre sur de plus grands marchés. Le fonds était doté de 82M€ à sa première clôture en octobre 2020. La BEI proposera des prêts directs pour des investissements privés allant de 15 à 200M€, le montant du prêt de la BEI allant de 7,5 à 50M€.

Au niveau national et régional, des fonds privés comme Capricorn Venture Partners ou Capagro, et également des investisseurs publics comme Bpifrance investissent aussi sur les phases de démarrage. En phase d'émergence, les porteurs de projets peuvent se tourner vers l'offre généraliste ainsi que le FRATRI. En phase de développement, les projets bénéficient des dispositifs généralistes de soutien à l'innovation présenté en section 1.1 et des possibilités de soutien du fonds CAP 3RI.

1.4.1 Bilan de l'offre de financement de l'économie circulaire

A l'échelle régionale, le fonds FRATRI et le fonds CAP 3RI apparaissent comme les outils principaux de financement de l'économie circulaire. Ces outils sont bien identifiés par les acteurs de l'écosystème.

Les outils nationaux sont également importants et amener à se multiplier ou être consolidés dans le cadre du Plan de Relance.

Cependant, des problématiques de lisibilité de l'offre de financement ont été soulevées, qui limite le rôle d'accompagnement des pôles de compétitivité et des acteurs de l'accompagnement.

Tableau 11 AFOM de financement de l'économie circulaire

Forces <ul style="list-style-type: none">• Existence d'un fonds dédié à la transition écologique CAP 3RI mobilisable pour les projets d'économie circulaire• Existence de subventions et de garantie grâce au FRATRI	Faiblesses <ul style="list-style-type: none">• Un décalage entre les temporalités d'instruction des demandes de financement et la réactivité nécessaire des marchés sur des produits très innovants• Une offre peu de financement peu lisible
Opportunités <ul style="list-style-type: none">• Appétence du secteur bancaire privé de plus en plus importante sur le sujet	Menaces <ul style="list-style-type: none">• Forte compétition au niveau européen pour les projets d'économie circulaire industrielle et de bioéconomie

-
- Liquidités prévues pour cette filière dans le plan de relance national

1.5 Financement de la réindustrialisation bas carbone des territoires

L'offre privée existe sur ce segment du marché et l'intervention publique semble complémentaire et dans certains cas nécessaire. La réindustrialisation bas carbone des territoires s'inscrit également dans les stratégies nationales de réindustrialisation et de promotion du made in France.

A l'échelle régionale, ces projets peuvent mobiliser les financements du FRATRI à travers le projet cadre 2 : « Développer des bâtiments performances et / ou producteurs d'énergie » et le projet cadre 5 « développer l'innovation dans le domaine des mobilités ». En phase de développement, le Fonds CAP3RI apparaît comme l'outil principal de la Région. Le fonds intervient sur des projets qui peinent à trouver des financements sur le marché privé. Par exemple, CAP3RI est intervenu en fonds propres à hauteur de 1,5 M€ dans la société Drekan, société de maintenance de machines tournantes permettant d'accélérer le développement du groupe et lancer une filiale dédiée au reconditionnement d'éoliennes.

En réponse à la crise économique générée par le COVID-19, la prise de conscience de la nécessaire accélération de la réindustrialisation bas-carbone et de la décarbonation de l'industrie, la France relance prévoit deux dispositifs : i) un soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés (notamment leur électrification) des entreprises industrielles ; ii) un soutien à la chaleur bas carbone des entreprises industrielles. Pour 2020, ce sont 200M€ qui ont été prévus dont la moitié pour le soutien à l'efficacité énergétique et d'éventuels projets d'adaptation des procédés et l'autre moitié pour le soutien à la chaleur décarbonée ; puis 1Md€ pour la période 2021-2022. Deux appels à projets et un appel à manifestation d'intérêt ont déjà été lancés.

Le volet décarbonation de l'Industrie comporte également la création d'un guichet pour soutenir des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de moindre envergure que ceux de l'appel à projets (inférieurs à 3 M€), notamment pour les PME et TPE. La gestion de ce guichet est confiée à l'Agence de service et de paiement (ASP).

Dans le cadre du plan dédié de transition écologique du territoire, repris sous la terminologie « Troisième Révolution Industrielle », la Région Hauts-de-France a su créer des outils financiers spécifiques au financement de la réindustrialisation bas-carbone notamment le FRATRI et le fonds CAP3RI qui apparaissent comme des outils complémentaires et semblent couvrir les besoins à la fois pour l'amorçage et le développement.

Ces dernières années, les acteurs privés du financement se sont également positionnés davantage sur le financement de la transition écologique. Les technologies et les modèles économiques sont désormais plus matures incitant le secteur privé à se positionner.

2 Besoins en financement et identifications des défaillances de marché

2.1 Besoins et défaillances de financement des projets d'entreprises

Points clefs à retenir :

- Une baisse soutenue et durable des défaillances d'entreprises
- Une région qui est moins touchée par la crise que la moyenne française, mais où le pessimisme quant à la reprise reste prégnant
- Des difficultés de financement pour les petites entreprises sur les petits tickets, accompagnées d'une transition difficile vers la phase de développement
- Des difficultés spécifiques d'accès aux financements pour la filière pêche et artisanat

2.1.1 Description de l'écosystème de soutien aux entreprises

Le tissu économique des Hauts-de-France est composé en majeure partie par des PME. Au niveau régional, en sus du Conseil Régional soutenant l'implantation et accompagnant la consolidation financière, plusieurs réseaux de soutien à ce tissu économique existent :

- Nord France Investissement, l'agence de développement économique des Hauts-de-France s'appuie sur un réseau, « investir en Hauts-de-France », composé de structure locales de développement économique. Cette agence travaille aussi en partenariat avec les pôles de compétitivité et d'excellence. NFI est le correspondant régional de Business France.
- La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) peut réaliser des diagnostics et accompagner les entreprises dans leur développement.
- Le réseau des chambres de commerce et d'industrie, qui est placé sous la direction de la CCI Hauts-de-France, est présent sur tout le territoire, via les CCI locales (Aisne, Amiens-Picardie, Artois, Grand Lille, Grand Hainaut, Littoral Hauts-de-France, Oise). Les actions des CCI Hauts-de-France sont votées par une assemblée générale, qui réunit 120 élus appartenant à diverses entreprises, industrielles, commerciales ou de service.
- Des médiateurs d'entreprises sont disponibles pour venir en aide aux entreprises ou organisations publiques qui rencontrent des difficultés avec des partenaires. Ces médiateurs ont vu leur rôle prendre de l'ampleur avec la crise liée au COVID-19. Le médiateur national des entreprises est un dispositif national datant de 2019, qui permet de régler des litiges à l'amiable.
- Avec la prise d'effet du Brexit, certaines PME des Hauts-de-France rencontrent des difficultés liées au changement de réglementation des échanges. La région a mis en place un guichet unique de soutien et d'accompagnement des entreprises sur les problématiques liées au Brexit.
- Le réseau Team France Export Hauts-de-France aide les entreprises à identifier des acheteurs étrangers qui cherchent des fournisseurs en France, et plus particulièrement dans les Hauts-de-France.

2.1.2 Les données structurelles de l'économie et les stratégies régionales clefs

En 2017, 70,9% de la population des Hauts-de-France était considérée comme active. Le taux de chômage au sein de cette population active demeure relativement supérieur à la moyenne nationale, avec en 2016 un taux de chômage de 12,1% comparé à 10,1% pour la

moyenne nationale. Une légère baisse a été constatée entre 2016 et 2019, avec un taux de chômage qui avoisine désormais les 10%.

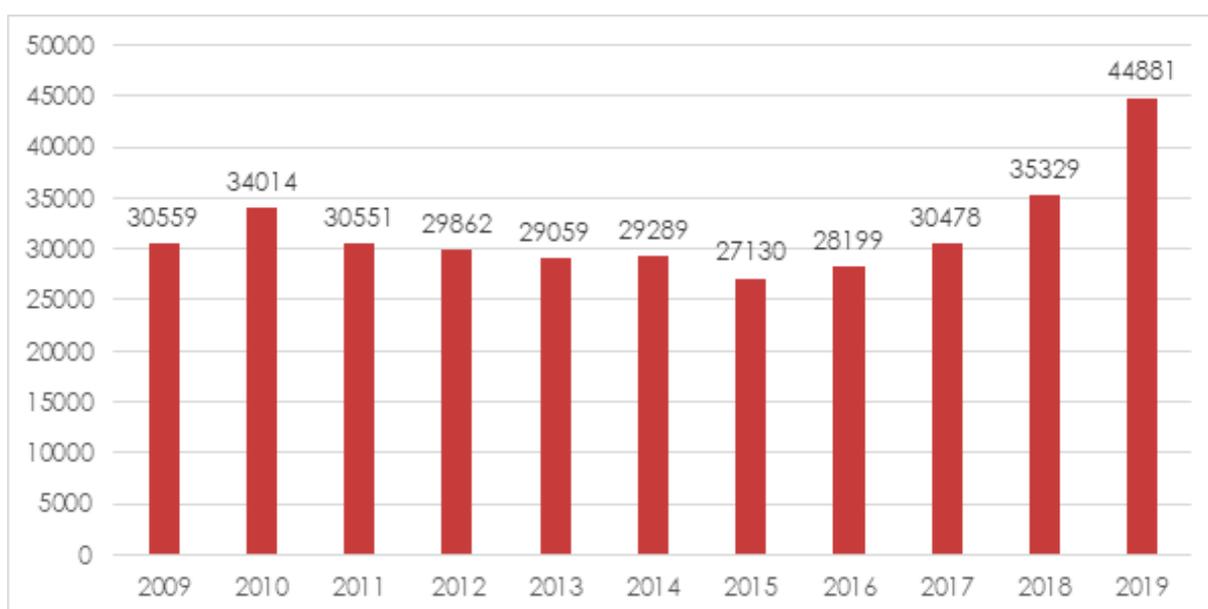
Concernant le profil des entreprises, la région accueillait en 2020 365 405 entreprises distinctes. Ces structures sont **en grande majorité des PME (97,8%)**, dont 77% sont des microentreprises.

Les secteurs les plus présents sont :

- Le **commerce de détail** qui représente plus d'une entreprise sur cinq (22,2%)
- Les services aux particuliers (16,9%)
- Les services aux entreprises (15,5%)
- Le BTP (11%)

Sur la période de 2014 à 2019, la création d'entreprise a tout d'abord ralenti avant de fortement accélérer sur la fin de la période. La croissance du nombre d'entreprises en Hauts-de-France s'explique par cette accélération de la création mais aussi par la moindre part de défaillances.

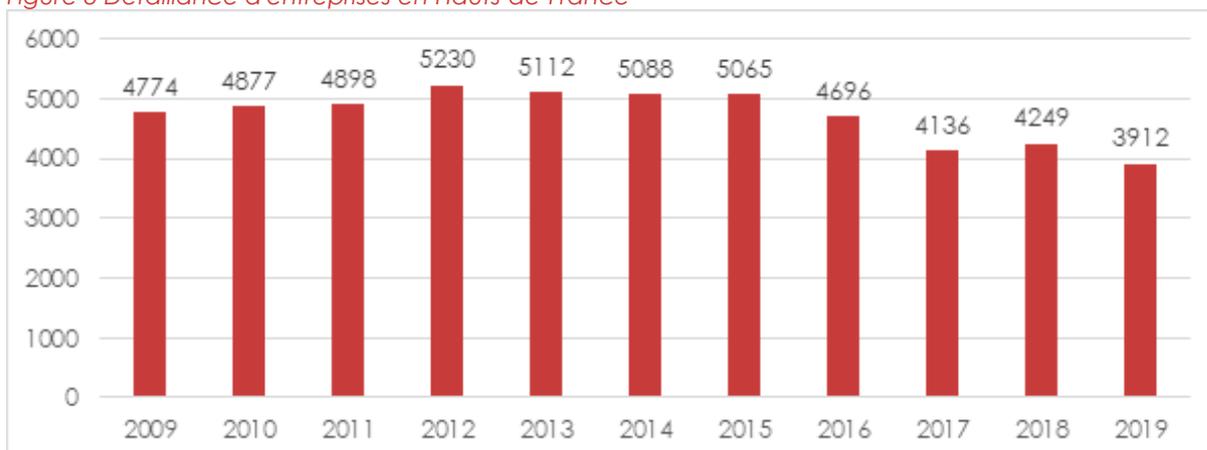
Figure 7 Création nette d'entreprises en Hauts-de-France



Source : Insee, Synthèse régionale 2019, traitement Technopolis 2021

Avec un recul de -7,9% de défaillances en 2019, les Hauts-de-France présentent **une baisse tendancielle des défaillances supérieure à la moyenne Française**, qui est de - 5,2%. Cette baisse, observée depuis 2015, est notamment portée par le secteur de la construction et de l'agriculture. Une forte **disparité géographique** existe quant à l'évolution des défaillances : la zone la plus fragile de ce point de vue est l'Oise, qui entre 2018 et 2019 a vu le nombre de défaillances d'entreprises grimper de 10,5%, en opposition au Nord Pas de Calais qui enregistre un recul de -19,4%.

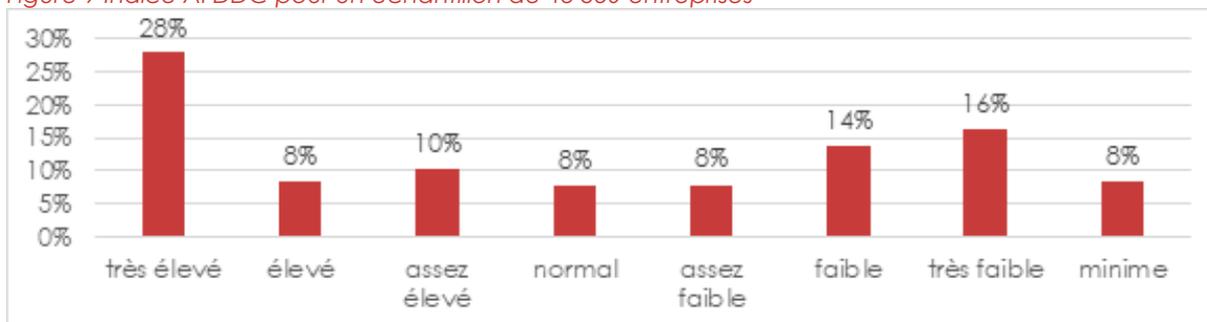
Figure 8 Défaillance d'entreprises en Hauts-de-France



Source: Insee, traitement Technopolis (décembre 2020)

En prenant en compte le score AFDDC (Association Française Des Crédit managers et Conseils), indice composite mesurant les risques de défaillances des entreprises sur la base de 6 indicateurs⁶, il devient nécessaire de nuancer l'apparente stabilité des entreprises. Selon cet indice, **28% des entreprises des Hauts-de-France ont un risque très élevé de défaillance**. Ces risques sont principalement portés par les entreprises du **secteur des services, des arts et spectacles ainsi que de la santé**. Toutefois, ces risques importants sont contrebalancés au sein de l'écosystème par une part importante (46%) d'entreprises ayant un risque de défaillance inférieur à la normale.

Figure 9 Indice AFDDC pour un échantillon de 48 530 entreprises

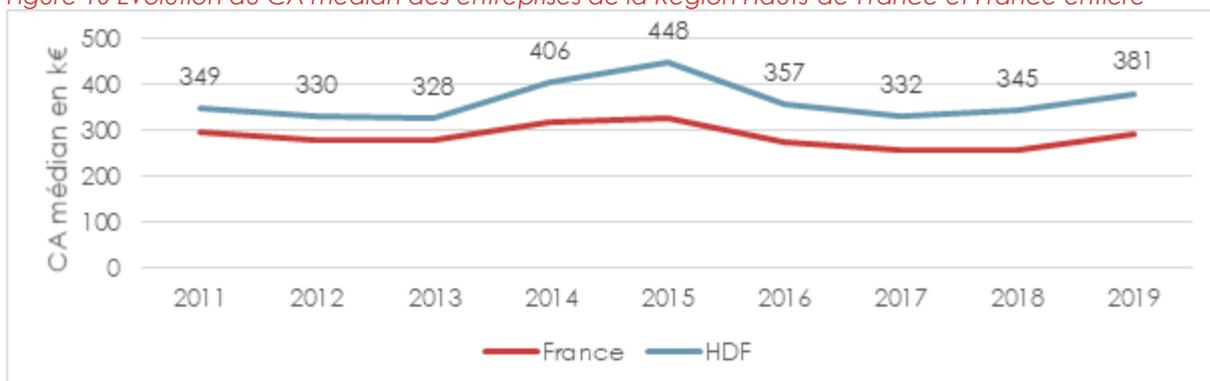


Source : DIANE (BVD), traitement Technopolis (décembre 2020)

Au sujet du développement des entreprises, malgré quelques fluctuations, le chiffre d'affaires moyen des entreprises des Hauts-de-France a cru de 9,1%, avec une **reprise depuis 2017**. En termes d'effectifs moyens, on observe une croissance soutenue et marquée à partir de 2015, avec un **effectif médian de 10** pour les entreprises des Hauts-de-France en 2019.

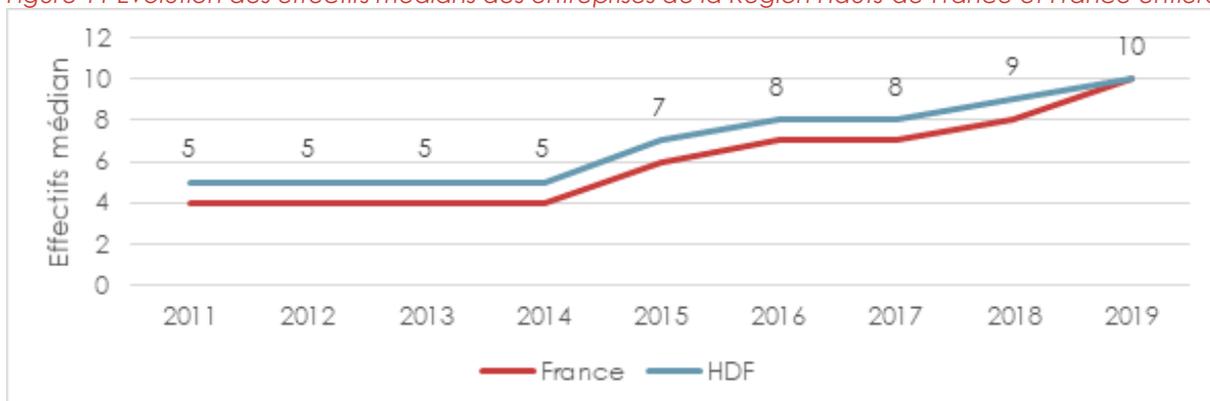
⁶ Les six indicateurs sont la rentabilité opérationnelle (EBIT / CA), l'impact financier (charges financières nettes / EBITDA), le fonds de roulement (en jours de CA), la trésorerie nette (en jours de CA), la capacité de financement et le poids des dettes fiscales et sociales (en% de la VA). Source: <https://www.afdcc.fr/le-score-afdcc-3-un-outil-au-service-des-credit-managers/>

Figure 10 Évolution du CA médian des entreprises de la Région Hauts-de-France et France entière



Source: DIANE (BvD), traitement Technopolis (décembre 2020)

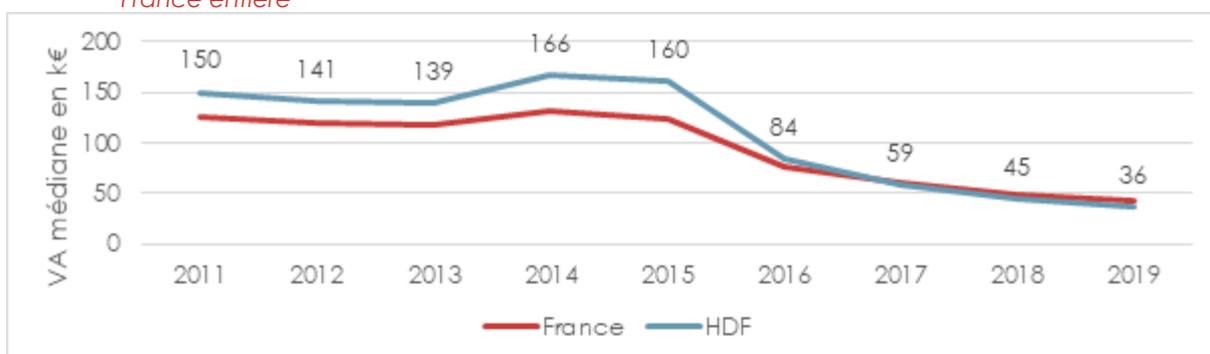
Figure 11 Évolution des effectifs médians des entreprises de la Région Hauts-de-France et France entière



Source: DIANE (BvD), traitement Technopolis (décembre 2020)

Toutefois, ces constatations sont nuancées par une **baisse importante de la valeur médiane annuelle générée**. Bien que supérieure à la moyenne française en 2014, cette valeur ajoutée moyenne a été divisée par plus de quatre entre 2015 et 2019.

Figure 12 Évolution de la VA médiane générée par les entreprises de la Région Hauts-de-France et France entière

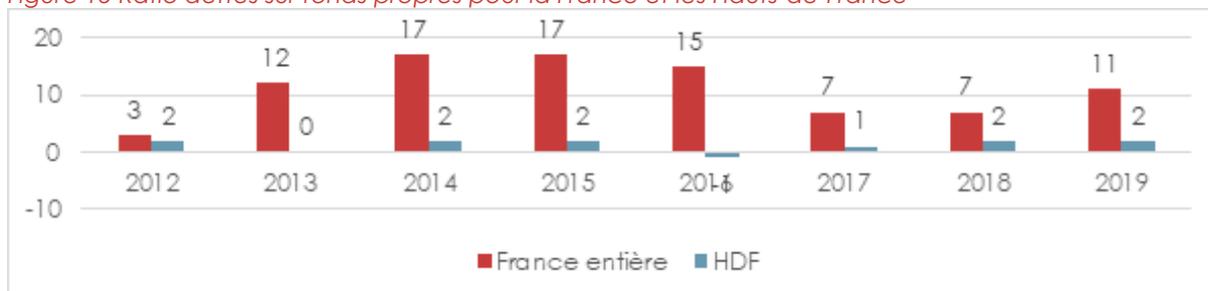


Source: DIANE (BvD), traitement Technopolis (décembre 2020)

Le levier financier des entreprises des Hauts-de-France est mesuré par le ratio dettes sur fonds propres. Ce levier est plus bien plus faible en Hauts-de-France que pour la France entière, avec une moyenne de 3,5 et 12,3 respectivement. Cela signifie que **les entreprises des Hauts-de-**

France sont moins dépendantes des financements externes que la moyenne des autres entreprises françaises. On n'observe toutefois pas de tendance stable.

Figure 13 Ratio dettes sur fonds propres pour la France et les Hauts-de-France



Source : Diane (Bvd), traitement Technopolis (décembre 2020)

Pour finir, il est intéressant de se pencher sur les transmissions d'entreprises au niveau régional. La source principale des données présentées ici est l'enquête de la CCI Hauts-de-France datant de 2019. Selon cette enquête, presque **1/5 des entreprises de la région seraient concernées par une transmission d'ici 5 ans**. La majorité de ces projets de transmissions sont des projets du secteur du commerce au détail (42% des projets, et 27% des emplois concernés par une transmission) et de l'hôtellerie (15% des projets). Ce qu'illustre notamment cette enquête est que ces transmissions ont pour la moitié une autre origine que le départ en retraite du chef d'entreprise. Les autres raisons sont liées à des difficultés économiques, personnelles ou financières, mais aussi des changements d'activité professionnelle.

La définition des priorités d'investissement de la Région s'inscrit dans une démarche de concertation incarnée dans les documents stratégiques régionaux comme le SRADDET ou le SRDEII. Les enjeux majeurs du développement économique de la région s'articulent autour de cinq axes de développement prioritaires :

- **La Troisième Révolution Industrielle** : soutien aux industries avec une transition vers l'industrie du futur, de l'économie circulaire, de l'efficacité énergétique et de l'économie des services.
- Euro-HUB : développement du **commerce et de la logistique**
- Welcome EU : **excellence universitaire et tertiaire**, notamment via la recherche appliquée.
- Génération-S : développement des soins et services dans le domaine de la **silver economy**.
- Créa-HDF : Renforcer les **industries créatives** et faire croître le **tourisme**.

2.1.3 Les besoins spécifiques de l'économie sociale et solidaire

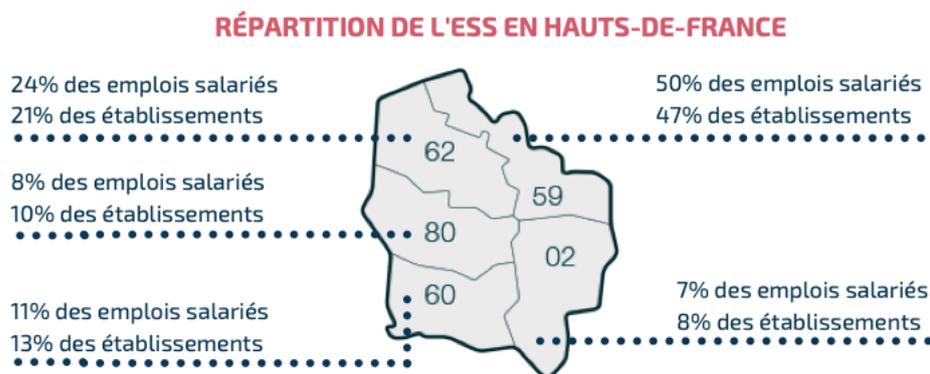
L'ESS représente plus de 10 % de l'emploi en région, et rencontre des problématiques de financement propre aux fonctionnements des structures du secteur. La forme juridique et les conditions d'exercice de l'activité font que les structures de l'ESS ont des besoins différenciés des PME et TPE d'autres secteurs.

Au troisième trimestre 2018⁷, il y a 182 000 salariés dans l'ESS travaillant dans 11 840 établissements. La masse salariale dans l'ESS représente 985,9 M€, soit +1,1% par rapport à la

⁷ CRESS. Avril 2019. Baromètre de l'emploi dans l'ESS en Région Hauts-de-France. Le bilan du troisième trimestre 2018 sont les dernières données disponibles publiées par la CRESS en avril 2019.

même période en 2017⁸. Les emplois et les établissements sont concentrés dans le département du Nord qui concentre 50 % des emplois salariés et 47 % des établissements.

Figure 14 Répartition de l'ESS en Hauts-de-France au troisième trimestre 2018



Les structures de l'ESS sont concentrées dans trois secteurs d'activité : **l'action sociale, l'hébergement médico-social et l'éducation**. Les entretiens réalisés ont permis d'accentuer la valeur ajoutée de programme d'accompagnement, qui permettent un meilleur accès aux financements et un accompagnement de la Région. Le maillage territorial de ces programmes d'accompagnement est important pour que les porteurs de projets puissent y avoir accès sans se déplacer à Lille par exemple. Le Starter programme de la machinerie d'Amiens est un exemple de démarche dans ce sens.

Encadré 17 Le Starter programme d'accompagnement pour les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire d'Amiens

Le programme Starter de La Machinerie est un programme d'incubation entièrement gratuit d'au moins trois mois permettant à des porteuses et porteurs de projet de développer leur idée via la formation, l'échange et le prototypage. Le Starter accompagne des projets de l'Économie Sociale et Solidaire ou faisant preuve d'innovation sur le plan social, sociétal et/ou environnemental.

Le programme se déroule à la Machinerie, un tiers lieu soutenu par la Métropole d'Amiens, qui combine un coworking un fab-lab et des formations en lien avec le numérique. Le Starter puise sa richesse dans l'écosystème de La Machinerie, il propose l'accès à :

- L'atelier de fabrication numérique
- Un espace de travail partagé dans un lieu stimulant
- Des compétences présentes au sein de l'équipe de La Machinerie (ébénisterie, mécatronique, gestion, construction, mécanique, électronique, design, gestion de projet, ...)
- Un réseau de La Machinerie : entrepreneurs, salariés, co-workers, makers, professionnels extérieurs et partenaires sont mobilisés au profit des entrepreneurs

Le programme comprend :

- Un suivi individualisé des porteuses et porteurs de projet afin de définir ensemble les étapes dans la construction du projet, de structurer l'offre et d'orienter vers des partenaires potentiels
- Des formations et ateliers collectifs sur les différentes dimensions de l'entrepreneuriat, sur l'innovation sociale et sur l'ESS
- L'orientation vers des acteurs et dispositifs locaux afin de trouver le financement, le conseil, l'accompagnement, la formation adaptée

Depuis 2016, 35 idées naissantes ont été accompagnées avec ce Starter,

⁸ CRESS. Avril 2019. Baromètre de l'emploi dans l'ESS en Région Hauts-de-France

2.1.4 L'impact de la crise du COVID19

La crise sanitaire, toujours en cours à date de rédaction du présent rapport, a eu un effet marqué sur l'économie nationale, avec une importante chute du PIB et l'annulation ou le report de nombreux investissements.

Il est toutefois possible de constater que les mesures d'urgence, visant à contenir le choc provoqué par le premier confinement de mars-mai 2020 ont été efficaces, et ont été prolongées lors des confinements suivants. Ces mesures d'urgence semblent avoir permis à la région Hauts-de-France de soutenir les activités présentes sur son territoire. Sur le court terme, les conséquences du COVID sur l'économie sont identifiables : baisse du PIB, chute des créations d'entreprises, annulations et reports d'investissement, multiplication par 2,5 des problèmes de liquidités des entreprises (OFCE), dégradation des bilans des entreprises et impact différencié selon les filières. Toutefois, selon la DG Trésor, 95% du choc économique dû au confinement devrait être absorbé par les mesures d'urgences.

Les PME régionales en mai 2020 anticipaient un **recul de 14% de leur CA en moyenne**, en ligne avec la moyenne nationale. La trésorerie de ces entreprises est dégradée, mais en moindre mesure qu'ailleurs. Aucune entreprise de la région ne déclare de difficultés de trésorerie insurmontables, et 39% d'entre elles jugeaient les difficultés surmontables. On observe pour la région une **moindre sollicitation des dispositifs de soutien publics** (moindre recours au PGE : 39% des PME contre 51% au niveau national). Dans le même sens, 49% des PME qui avaient des projets d'investissement avant crise comptent les maintenir, une proportion bien supérieure à la moyenne nationale (41%). Toutefois, 31% envisageaient un report. En revanche, la reprise d'activité est toujours sujette à un fort pessimisme. Les fonds propres sont une contrainte forte pour 15% des PME et modérée pour 46%, ce qui reste moindre que la moyenne. En janvier 2021, au niveau national, l'enquête de conjoncture Bpifrance fait état d'une **amélioration de la situation de trésorerie des PME**, mais aussi d'une dégradation des PME du Tourisme. Seules 6% des PME déclarent craindre de ne pas être en mesure de rembourser leur PGE. Un ralentissement de la reprise d'activité est observé, mais les carnets de commandes se redressent, de même que les embauches et l'investissement. Les PME des Hauts-de-France sont les moins affectées par la crise avec un recul estimé moyen de 10% du CA. Malgré le choc économique d'ampleur, les conditions de crédit restent particulièrement souples, avec un contexte historiquement facile d'accès au crédit.

Néanmoins de nombreuses incertitudes subsistent, et les PME sont très pessimistes quant à la reprise, avec 62% des entreprises qui estiment que le retour de leur activité vers un niveau proche de la normale sera difficile. Certaines mesures sont encore en cours de mise en place et auront un impact sur les besoins effectifs des PME au cours de la période 2021-2027. Ainsi, malgré l'annonce d'un soutien de 3Md€ au niveau national en renforcement des fonds propres des TPE-PME dans le cadre de France Relance et l'importance du programme ReactEU, ces montants restent encore incertains au niveau régional. Un **besoin de fonds propres** entre 10 et 28Mds d'€ est estimés au niveau français, soit au prorata du PIB entre 730M 2Mds€ de besoin en Hauts-de-France. Ces besoins sont à anticiper plutôt en bas de la fourchette en raison du moindre impact de la crise sur la région et du nombre de TPE qui compose le tissu économique.

2.1.5 Bilan des forces et faiblesses des entreprises des Hauts-de-France

Nous présentons ci-dessous une analyse AFOM de l'économie des PME sur le territoire :

Tableau 12 AFOM de l'économie sur le territoire

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des entreprises moins dépendantes des financements externes que la moyenne française • Une économie régionale moins touchée par la crise que d'autres • Un tissu d'entreprises dynamique, avec une croissance importante des créations d'entreprise • Une région fortement exportatrice avec 10,3% des exportations françaises. • Un assainissement de la gestion des entreprises, avec une diminution importante des défaillances. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur des services, arts et spectacles qui présente des risques élevés, de même que le secteur de la santé • Un manque de fonds propres pour certaines PME • Une baisse de la valeur médiane générée par les entreprises depuis 2015 • Une intégration difficile de l'ESS dans le système de financement régional
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stabilité des dépenses en R&D, en légère augmentation • Un système de financement et de soutien à l'innovation très présent • Un accès au crédit facilité 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des disparités géographiques importantes, notamment pour les défaillances d'entreprises • Un fort impact de la crise sur les échanges commerciaux, avec un décrochage en 2020 • 1/5 des entreprises concernés par la transmission d'ici 5 ans • Un déficit d'ETI par rapport au territoire national

2.1.6 Besoin de financement et défaillances de marché

Tableau 13 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Création	Développement	Transmission	Rebond
Dette	Bien couverte par les plateformes de prêt d'honneur, potentiellement à clarifier	Bien couvert par le secteur bancaire	Bien couvert par le secteur bancaire	Couvert conjoncturellement par le prêt Rebond et le PGE
Quasi-fonds propres et fonds propres	Couverte par peu d'acteurs, sur de petits tickets	Bien couvert au-delà de 500K€, peu d'offre entre 200-400K€. Gros tickets peu couverts par les outils régionaux.	Bien couvert par le secteur privé	Non couvert structurellement par les acteurs privés, en cours de couverture par Reboost
Garantie	Bien couvert par les outils régionaux	Bien couvert par les outils régionaux	Bien couvert par les outils régionaux	Non couvert par les outils régionaux
Niveau global de couverture	Bon	Bon	Bon	Moyen hors COVID, et plutôt bon actuellement

2.1.6.1 Création des TPE/PME

La création d'entreprise en Hauts-de-France est dynamique, avec une année record en 2019, chiffre porté en partie par une **immatriculation importante de micro-entrepreneurs** qui représentent près de la moitié des nouvelles immatriculations. La crise a cependant eu un effet ralentisseur sur ces créations, qui ont reculé de -5,5% entre le 3^{ème} trimestre 2020 et le 4^{ème} trimestre. Cette baisse est bien supérieure à la moyenne nationale, avec une augmentation de 0,1% de création sur l'ensemble de la France entre ces deux trimestres. Sur la création des TPE et PME, il faut anticiper de nouvelles demandes qui vont arriver, notamment sur le domaine de la garantie. En anticipant une hausse du chômage, il est probable de voir une hausse de création de son propre emploi, avec un maintien de la création d'autoentreprises.

Sur la création, les besoins sont bien détectés au niveau régional. Toutefois, un manque se fait ressentir quant à la disponibilité des financements en fonds propres. Sur certains secteurs, la création se révèle plus compliquée, notamment pour l'artisanat et dans le domaine de l'ESS. La garantie, sur la phase de création est essentielle pour mobiliser les banques, et elle permet d'obtenir un réel effet levier, qui permet notamment de financer la relance. Les banques sont en recherche de garantie sur certains publics pour atteindre une bancarisation.

Au-delà des fonds, c'est aussi un **besoin d'accompagnement** marqué qui ressort de nos entretiens. Il y a une **problématique d'acculturation des petits créateurs aux fonds propres** et à l'entrée au capital. L'évolution des besoins et les taux d'intérêts très bas soulignent l'importance de l'accompagnement des chefs d'entreprise, pour **accompagner les transitions** entre les différents stades, par exemple entre TPE/PME et la phase de croissance vers le statut d'ETI.

2.1.6.2 Développement des TPE/PME et ETI

Le tissu économique de la région est essentiellement constitué de TPE (85%), dont 40% sont des entreprises individuelles. Malgré la présence de grands groupes, notamment dans le retail et l'agroalimentaire (Auchan, Décathlon, Bonduelle...), on constate un **déficit d'ETI** illustrant un besoin d'accompagnement du développement des PME et de soutien des ETI existants.

Les besoins en financement des entreprises (TPE, PME et ETI) sur le territoire français ont été perturbés par la crise sanitaire sur 2020 et 2021. Selon Agnès Benassy-Quéré, les entreprises ont beaucoup emprunté via les PGE (environ 500 000 entreprises y ont eu recours) mais aussi via le marché des obligations. De ce fait, l'endettement brut des entreprises françaises a augmenté de 152 Md€ pendant cette période, selon la Banque de France. Les entreprises continuent à anticiper des difficultés dans le futur, ce qui les amène à conserver les sommes empruntées sous forme liquide. Les confinements répétés et les mesures de restriction des mouvements à l'échelle nationale ont des **impacts disproportionnels sur le secteur de l'hébergement et de la restauration**. Un enjeu important qui se joue dans le domaine du développement des entreprises est celui de l'investissement. Un **taux d'endettement élevé des entreprises** restreint les investissements des entreprises. Les entreprises particulièrement en besoin d'investissement sont les entreprises fortement endettées mais viables, qui doivent alors être recapitalisées.

Bien qu'ayant eu relativement moins recours au PGE que les autres régions françaises, les Hauts-de-France font face aux mêmes problématiques que le reste de la France. Les problématiques liées au maintien et à la consolidation des entreprises, notamment suite à la fin des aides de l'État en sortie de crise sont centrales pour la réflexion sur les besoins des PME et TPE. Certaines défaillances de marché correspondent à ces problématiques de financement sous-optimal :

- 15% des PME considèrent leurs **fonds propres comme une contrainte très forte** pour la reprise, et 46% identifient ces fonds comme une contrainte modérée.
- **Les petites entreprises** ont du mal à accéder aux **tickets adaptés à leur développement**.
 - Les petites entreprises, avec des besoins de 0 à 500K€ ont du mal à utiliser les fonds propres. Pour ce segment, les prêts à taux zéro, les prêts d'honneur ou les quasi-fonds propres semblent mieux convenir.
 - Hors de la phase d'amorçage, pour le primo-développement ou pour le **petit capital développement à destination des PME**, le besoin en tickets de financement est situé entre 300k€ et 800k€, pour lesquels il y a peu d'acteurs, hormis FINORPA, Nord Création et Autonomie et Solidarité. En effet, si les projets structurés de développement des PME trouvent les fonds nécessaires, les acteurs de l'écosystème notent un besoin pour les des entreprises fragiles, ou peu structurées.
- Il y a **une abondance de liquidités**. A court terme, il n'y a pas de besoin dans ce domaine en raison des PGE. Mais il est possible d'anticiper une demande à venir sur les petits tickets pour **aider le désendettement**, avec des tickets entre 100k€ et 500K€.
- Un **besoin urgent de crédit inter-entreprises** sur le court terme.
- Un **manque sur le primo développement** et le développement des petites entreprises, hors de la phase d'amorçage. Le besoin est en tickets de financement situés entre 200k€ et 500k€, pour lesquels il y a **peu d'acteurs**, hormis FINORPA.
- Il y a une forte **exposition au risque dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme**. Les besoins sont difficiles à anticiper du fait de l'incertitude de la crise.
- Les **gros tickets** ne sont que peu couverts au niveau régional.

Des difficultés particulières quant au développement de l'activité selon les filières :

La filière pêche est un domaine particulièrement touché par l'actualité du Brexit. Cette filière fait actuellement face à un bouleversement, notamment du côté des accès aux eaux. A cette modification s'ajoute une diminution des navires en service dans un futur proche, et un **besoin de modernisation** de la flotte disponible. Il est de plus en plus dur de trouver des financements pour cette filière, et ce particulièrement à l'échelon national, ce pour quoi elle doit se tourner vers des appels à projet au niveau européen. La filière **privilégie les subventions**, notamment via le FEAMP. Mais le montage financier des projets reste difficile, surtout autour du capital risque, car la filière attire peu les investisseurs. Pourtant, il y a des besoins dans des domaines considéré comme porteurs, comme par exemple l'aquaculture. Les besoins portent aussi sur la **diversification des activités des entreprises anciennes**, qui ont besoin par exemple de se numériser. En termes de besoin de financement, les tickets adéquats s'étalent entre 50k€ et 1,5M€, mais la majeure partie des projets se trouvent **en dessous de 1M€**. Il y a un pipeline d'environ 50 à 70 projets par an sur la filière, qui pourraient gagner à être accompagnés de manière accrue par des instruments financiers. Toutefois l'offre apparaît large, malgré des critères d'obtention de financement qui restent difficiles pour les entreprises de la filière. L'intervention régionale via NFA est valorisée par la filière.

Le Programme Opérationnel semble insuffisamment orienté vers **les entreprises artisanales**. Les artisans sont actuellement très touchés par la crise. Il existe plus de 100 000 entreprises artisanales, qui ont besoin de visibilité au niveau régional et d'un accompagnement spécifique pour le développement de leur activité. Un des enjeux importants sur ce genre d'activité est celui du **primo-développement**, et notamment en sortie de crise. Les besoins de financement peuvent s'échelonner de 3k à 50k€. Les garanties de Bpifrance et de la SIAGI mais aussi de la SOCAMA semblent combler les besoins en garantie dans ce secteur. Les besoins sont en

subvention simples et accessibles. Au niveau régional il existe les Plateformes d'aide, qui ont des positionnements très divers, au niveau des cibles mais aussi des montants. Ces aides sont parfois complexes du fait de la diversité des modalités et il n'existe pas d'autre offre de financement sur ce segment de l'activité. Il y a un **besoin d'homogénéisation de l'intervention territoriale** à ce niveau-là, avec par exemple la création d'un fonds d'appui au développement des entreprises de proximité, sous forme de subvention.

Dans le contexte de la mise en place des prêts garantis par l'Etat, la **filière du retail** a été le majeur consommateur de ces prêts, avec plus de 70% de mobilisation des PGE sur le retail. La filière du retail voit ses cycles d'innovation s'accélérer, ce qui induit un besoin de financement accru pour le développement commercial.

2.1.6.3 Rebond et mutations

En Hauts-de-France, aucun instrument financier ne traite les entreprises en redressement judiciaire pour lesquelles les subventions sont plus adaptées pour des cas très spécifiques.

Concernant l'accompagnement des entreprises performantes qui font face à des difficultés conjoncturelles, le fonds régional Reboost permet de compléter l'intervention régionale, et avec le fonds privé Regain 340 devrait permettre de traiter les besoins visibles. Dans le contexte de la crise sanitaire, il y a un afflux de nouveaux fonds sur ce segment via le prêt rebond, mesure exceptionnelle liée à la crise du COVID-19 qui semble répondre aux besoins sur ce segment.

Toutefois, la problématique devra être suivie au cours des prochaines années avec un effet de décalage dû aux PGE à partir de juin 2022.

2.1.6.4 Les besoins spécifiques de l'ESS

Pour le secteur de l'ESS, les besoins sont liés à la forme juridique de ces structures, qui sont parfois mal intégrées à l'écosystème de financement au niveau régional. Il ressort des entretiens que les acteurs du secteur en Hauts-de-France ont du mal à comprendre l'intervention de la région, et ce notamment du fait de la différence de structuration du secteur au niveau des anciennes régions, Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Les aides de la Région à l'ESS ne sont pas négligeables mais les **délais d'instruction** sont longs, et ont de ce fait du mal à être incluses dans les plans de financement des structures du secteur. Sans accompagnement de personnes spécialisées dans l'ESS, il leur est difficile d'avoir des informations claires. L'ESS opère sur des modèles économiques et juridique particuliers. Les **outils et vecteurs utilisés semblent inappropriés** pour les sociétés coopératives. Des fonds comme Les Cigales et Autonomie et Solidarité entrent au capital pour faire de la plus-value mais le statut de SCOP des structures de l'ESS ne permet pas légalement de faire de la plus-value à ces fins. D'autres outils, comme les plateformes Initiatives requièrent que le dirigeant soit majoritaire, alors que ceci est impossible dans une coopérative.

Ces limitations légales nécessitent de créer des outils de financement propres à l'ESS. Par exemple, des titres participatifs ou des financements durables pourraient s'inscrire dans ce cadre. Les fonds nationaux comme l'URSCOP et SOCODEN exigent des partenariats locaux, ce qui nécessite des outils de financement ad-hoc. Actuellement, la mécanique est compliquée et n'est pas perçue comme pérenne. Il y a un **besoin de simplification et de financement pour les sociétés coopératives**, et plus particulièrement sur la création et l'avance en trésorerie. **France Active semble convenir à ce secteur d'activité, mais ses capacités sont limitées et pourraient être renforcées.** Une autre solution pourrait être d'abonder les plateformes d'Initiatives locales sous condition qu'elles s'ouvrent aux coopératives. Il y a

également un besoin de tickets couvrant une plus large variété de financements, allant à des petits tickets via des contrats d'apports associatifs aux tickets plus importants jusqu'à 100k€.

De manière générale, concernant l'ESS, des **besoins importants de croissance** sont notées par l'écosystème régional et une **augmentation du nombre d'entrepreneurs engagés** au cours des prochaines années est anticipé mandatant un soutien régional.

2.2 Besoins et défaillances de financement de la recherche et de l'innovation

Points clefs à retenir :

- La dépense intérieure pour la R&D s'élève à 1,7Md€, ce qui représente 1,1% du PIB régional
- L'investissement dans l'innovation a été ralenti par la fusion des régions, qui a entraîné la dégradation de la note European Innovation Scoreboard au rang de « Région Modérément Innovante + »
- Un décalage entre les deux anciennes régions, où la dynamique d'innovation est portée par le territoire du Nord-Pas-de-Calais via les métropoles.
- Un développement important des startups au sein des incubateurs, dynamique soutenue par la région
- Des difficultés de financement pour les secteurs de la santé, de l'IT et de l'ESS

2.2.1 Description de l'écosystème de soutien à l'innovation

L'écosystème de l'innovation est **structuré et diversifié**. De nombreuses structures accompagnent les projets innovants à différents stades de leur développement :

- La région a labellisé **12 parcs d'innovation**, qui sont implantés sur le territoire et qui se concentrent sur diverses thématiques en lien avec le SRDEII. Ces parcs d'innovation ont pour objectif de **développer les entreprises innovantes** en les accompagnant sur divers volets, en leur proposant une offre d'accueil et d'hébergement, un accompagnement de type incubation et accélération, de l'animation et de la promotion et enfin une mise en réseau avec les acteurs de l'écosystème. Au sein de ce réseau, on dénombre en 2019 **11 incubateurs**, avec un nombre moyen de 21 entrées en incubation par incubateur. Cette dynamique d'innovation a abouti en 2019 à 65 entreprises créées et 128 entreprises accélérées. Cela représente un investissement régional de 2M€ pour 2019.
- **7 pôles de compétitivité** qui sont un axe structurant des grands secteurs économiques régionaux, avec plus de 1600 adhérents. Ils accompagnent les projets de R&D, les entreprises et acteurs économiques, offrent des formations et des manifestations permettant de mettre en relation les acteurs. Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, les pôles de compétitivité ont vocation à être régionalisés. Ce chantier est toujours en cours.
- **4 technopoles** dont Aquimer et Transalley, et des centres techniques qui assurent un lien entre acteurs académiques et acteurs économiques de la région.
- Une présence importante de la **communauté French Tech** sur le territoire ; Lille est labellisée « Capitale French Tech » depuis avril 2019 et quatre regroupements d'entrepreneurs rejoignent l'écosystème national de la French Tech – Grand Hainaut, Artois, Hauts-de-France et Hauts-de-France Sud.
- Une **participation importante aux projets Interreg** : 17 projets présents sous l'étiquette « GoToS3 » au sein du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et membre du réseau iEER (Boosting Innovative Entrepreneurial Ecosystem in Regions to Support Young Entrepreneurs)
- Une participation importante au **programme européen Horizon 2020**, qui finance des programmes de recherche et d'innovation. En Hauts-de-France, 229 projets ont été financés en partie par H2020 pour un total de 2,7 Md€, dont 86,5M€ financé par la région⁹.

⁹ Evaluation de l'impact des fonds européens – Lot 1 Evaluation d'impact des stratégies de spécialisation intelligente en Nord-Pas-de-Calais et en Picardie.

- **Fonds Régional de Recherche Innovation**, reconduit en 2015 par la région et Bpifrance, doté à hauteur de 33,5M€ entre 2015 et 2020. Depuis fin 2015, 412 entreprises ont bénéficié d'un co-financement avec Bpifrance pour une somme totale de 24,2M€
- **L'agence d'innovation régionale**, HDFID, est présente au sein des réseaux européens d'innovation, comme le réseau Entreprise Europe (EEN), le réseau régional Europe Recherche Innovation (RERI)
- Développement dans le cadre du PIA de **l'Institut de recherche technologique (IRT)** Railenium et de **l'Institut de la transition écologique (ITE)** Pivert, qui visent à faire collaborer l'industrie et la recherche publique. Ils viennent en appui aux écosystèmes des pôles de compétitivité.
- 65 projets¹⁰ des Hauts-de-France ont été sélectionnés au sein du PIA
- **8 entreprises des Hauts-de-France lauréates du « Concours d'innovation »**¹¹ mis en place par l'ADEME, Bpifrance et France Agrimer dans le cadre du PIA. Ce concours cofinance des projets de recherche, développement et innovation. Les lauréats reçoivent entre 260 000 et 2,1 millions d'euros, avec un ticket moyen de 605 000 euros.
- Des structures de diffusion des technologies dans le tissu des PME, avec la mise en place de **labels d'innovation technologique** qui ont bénéficiés à 3 cellules de diffusion technologiques, 6 centres de ressources technologiques labellisés, et à 1 plateforme technologique.
- La **société d'accélération et de transfert technologique (SATT) Nord**, en lien avec l'Université de Lille contribue à détecter et à faire évoluer les projets de création issus de l'Université de Lille, qui est inscrite dans le parc d'innovation EuraSciences.
- **Concours I-LAB**, concours nationaux d'aide à la création d'entreprises technologiques innovantes, ont récompensés 5 lauréats en 2018, 4 en 2017 dans la région.
- Etc.

Cependant, une **disparité géographique** subsiste au niveau des anciennes régions. Le tableau de bord de l'innovation régionale de 2014 considérait le Nord-Pas-de-Calais comme un « innovation follower », c'est-à-dire une région fortement innovante, alors que la Picardie était à l'époque considérée comme région modérément innovante. Lors de la fusion, l'adaptation du score d'innovation de la région s'est faite à la baisse, avec une qualification globale de la région Hauts-de-France comme région modérément innovante. De même, des programmes tels que le PIA3 territorialisé sont inégalement diffusés sur le territoire, et semble rencontrer des demandes encore limitées dans les secteurs géographiques moins denses.

La région accueille un important tissu de **start-ups** et une **dynamique entrepreneuriale soutenue**. Les sources institutionnelles et privées sont nombreuses. De nombreux dispositifs de subvention existent, comme le dispositif régional d'aide à la création ou la reprise d'entreprise qui subventionne à hauteur de 5000€ les emplois créés. Les acteurs du capital risque sont également très présents dans la région, avec des fonds locaux comme Finovam, Finorpa, Nord Capital Partenaires et IRD Gestion. D'autres fonds liés à la région, comme NFA, Picardie Investissement et Fira Nord-Est complètent aussi les offres des investisseurs privés comme Decathlon, Nexity, et le groupe Avril. En termes de succès des start-ups incubées sur le territoire,

¹⁰ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid129657/programmes-d-investissements-d-avenir-en-hauts-de-france.html>

¹¹ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/Huit-entreprises-des-Hauts-de-France-laureates-du-Concours-d-innovation>

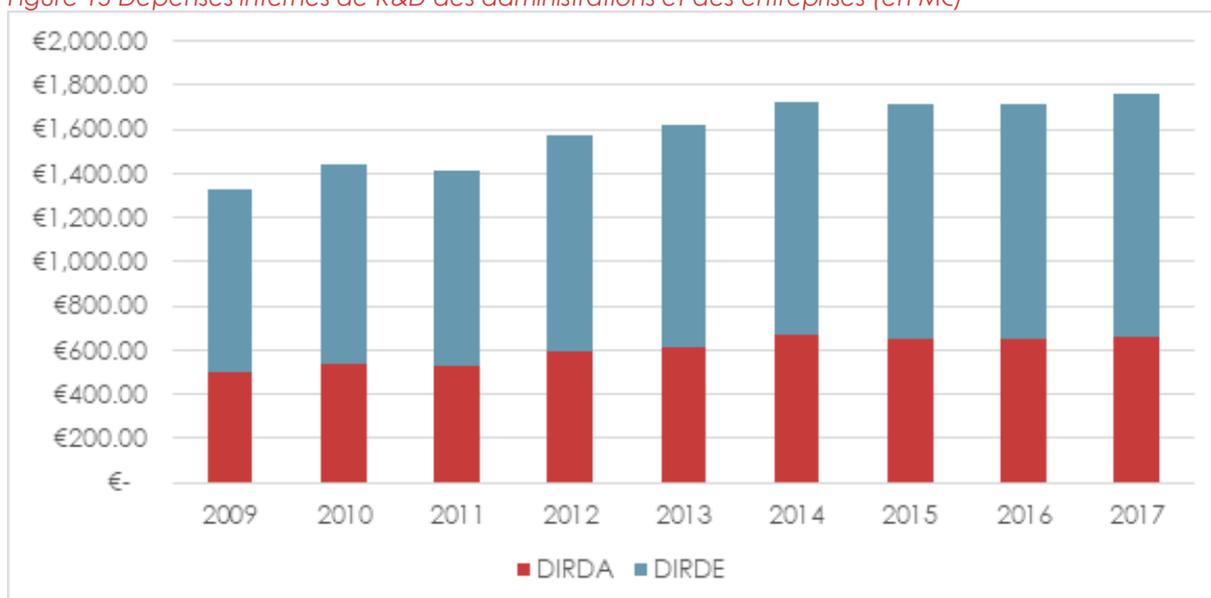
trois pépites ont été nominées au Next40¹², une shortlist de start-ups françaises établie en mai 2018 par Mounir Mahjoubi, alors Secrétaire d'État au numérique. L'écosystème des start-ups se structure peu à peu, et attire occasionnellement des investisseurs étrangers.

La région comporte **une importante communauté d'acteurs de la formation, de l'innovation et de la recherche**. Près de 215 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur, ce qui en fait la 4^{ème} région avec 9% des étudiants inscrits en France. 11 organismes nationaux de recherche et autres structures d'expertises scientifiques sont présents dans les Hdf. Le territoire accueille 9500 chercheurs, dont la moitié sont des chercheurs en entreprise ; c'est la troisième région en nombre d'enseignants chercheurs. C'est aussi la première région en termes de formation d'ingénieurs.

2.2.2 L'activité de R&D dans les entreprises de la Région

La région Hauts-de-France représente 3,3% des dépenses intérieures en R&D¹³ des entreprises françaises en 2017. Les Hauts-de-France se situent dans la moyenne française pour la part de dépense en R&D venant des entreprises, c'est-à-dire 63% du montant régional (1726 M€). Il y a un tissu de TPE/PME très important, qui investissent dans la R&D.

Figure 15 Dépenses internes de R&D des administrations et des entreprises (en M€)



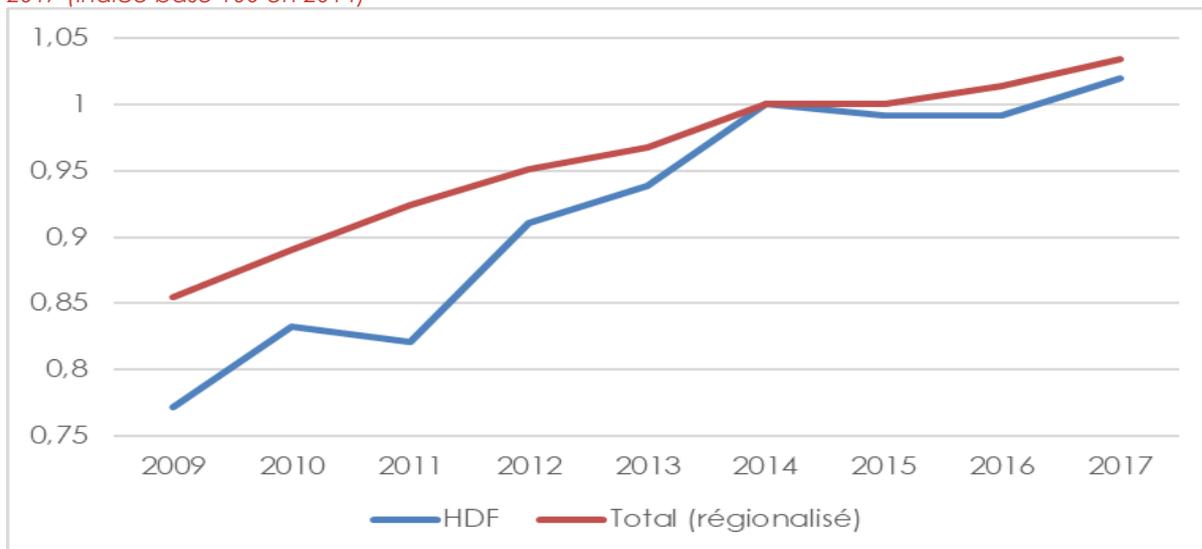
Source : MESRI, SIES, traitement Technopolis (décembre 2020)

La région se démarque par une croissance importante des dépenses en recherche et développement(DIRD).

¹² <https://eldorado.co/blog/2020/06/10/linvestissement-en-hauts-de-france>

¹³ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/telechar/stat/statc3/reg/reg2.xlsx>

Figure 16 Évolution de la DIRD des Hauts-de-France et France (métropolitaine et outre-mer) sur 2009-2017 (Indice base 100 en 2014)



Source : MESRI, SIES, traitement Technopolis (décembre 2020)

La dépense en R&D au sein des entreprises est soutenue par des dispositifs publics de soutien à l'innovation. En 2014, plus de 700 entreprises avaient bénéficié d'un **crédit impôt recherche**, pour un montant de 131 344M€. La région a aussi mis en place, depuis la loi finance de 2004 le statut de **Jeunes Entreprises Innovantes**, qui permet d'accorder un soutien aux entreprises qui réalisent des projets de R&D. Enfin, via l'ANRT, le dispositif des **thèses CIFRE** permet de faire le lien entre doctorants et entreprises. En 2019, 200 thèses CIFRE étaient en cours¹⁴.

2.2.3 Les stratégies régionales en soutien à l'innovation en Région

La transition numérique est une priorité spécifique de la Région, faisant l'objet d'un « Domaine d'Action Stratégique » spécifique de la stratégie d'innovation régionale (S3).

HDFID, lancée en juin 2018 est la nouvelle agence régionale de développement et d'innovation. L'agence contribue à développer les entreprises par le prisme de l'innovation, et met en relation les différents acteurs de l'écosystème. Entre 2016 et 2019, HDFID a recensé 1164 entreprises ayant bénéficié de 1627 aides à l'innovation. HDFID sensibilise autour de 1000 entreprises par an, et a accompagné 400 entreprises en 2018, et 535 en 2019. Son budget annuel est de 4,6 M€, dont la moitié provient de la région (2,3M€) et l'autre de fonds européens (FEDER et Interreg). En lien avec l'agence des entreprises, HDFID met en œuvre les politiques d'innovation et de performance industrielle.

Le SRDEII des Hauts-de-France, publié en 2017, rassemble les priorités stratégiques de spécialisation définies au sein des RIS3 des ex-régions Picardie et Hauts-de-France. 5 axes majeurs sont définis :

- Troisième Révolution Industrielle : Un soutien aux industries régionales (agro-alimentaire, transports, textiles, etc.) en conduisant un changement de modèle vers la **troisième révolution industrielle**, autour des problématiques de **l'industrie du futur, de l'économie circulaire, de l'efficacité énergétique et de l'économie des services**. La mise en place de l'appel à projet Industries du Futur, appel à projet avec fort degré d'innovation, qui porte

¹⁴ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid128629/cifre.html>

sur la compétitivité de l'industrie (objets connectés, technologies de production avancées, nouvelle approche de l'homme au travail, usines et lignes) vient s'inscrire dans cette stratégie. En 2019, une enveloppe de 1 000 000€ a été mobilisée, et renforcé par un abondement FEDER paritaire. Cet appel à projet a abouti au financement de 4 grands projets en 2019 : 3 grandes entreprises, 1 centre technique et 3 universités (UTC, ULCO, UPHF). Une enveloppe similaire a été mise en place pour 2020.

- Euro-HUB : Le développement du **commerce, de la distribution et de la logistique** afin de devenir un hub européen.
- Welcome EU : Renforcer le **secteur tertiaire et la recherche appliquée** dans les champs suivants : cyber-sécurité, fintech et monnaies électroniques, les banques et les assurances, **la recherche et l'éducation**. Un réseau régional de Valorisation Entreprises Recherche (RÉVER), animé par le Conseil régional, HDFID et l'État (DRRT) a pour objectif de faire naître des partenariats entre les entreprises régionales et les laboratoires de recherche.
- Génération-S : Se spécialiser dans les soins et les services aux personnes âgées, pour devenir un leader européen de la **silver economy**. En janvier 2021, Eurasanté a par exemple récompensé trois projets d'innovation en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des seniors.
- Créa-HDF : Renforcer les **industries créatives** et faire croître le **tourisme**. Le soutien aux industries créatives, notamment via les Images Numériques est une priorité anciennement inscrite dans l'ex-région Nord Pas de Calais. Cette priorité a été affinée dès la SRI-SI de 2005. Cet axe est dynamique, avec un important nombre de création d'entreprises dans le domaine, avec 57 entreprises innovantes créées avec l'accompagnement du réseau HDFID. Une limite que ce secteur rencontre est la faible intensité en main d'œuvre, qui débouche donc sur peu de créations d'emplois.

Ces 5 axes majeurs sont appuyés par quatre plans d'action afin de mettre en œuvre les objectifs stratégiques, définis au sein du SRDEII.

- Le **plan starter** qui cherche à développer la création et la reprise d'entreprises, l'artisanat et l'ESS
- Le **plan booster**, qui vise à structurer les filières, l'innovation, l'exportation, le financement et les TPE, l'artisanat et l'ESS.
- Le **plan emploi**, qui définit une stratégie de recrutement, d'insertion, d'accompagnement, de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes, et enfin de développement d'entreprises apprenantes.
- Le **plan territoire**, qui met en place un plan de développement du territoire.

En cohérence avec ces plans d'actions, la Région a développé un SRESRI qui renforce ces politiques d'attractivités et d'excellence de la recherche et de l'éducation. Les axes stratégiques sont les suivants :

- Renforcer **l'excellence de la région et l'attractivité**. Les objectifs sont de faire de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation un moteur d'excellence et un marqueur de l'identité territoriale, avec une ouverture transfrontalière et à l'international.
- Se tourner vers **les emplois d'aujourd'hui et de demain**, en orientant et donnant accès aux jeunes à l'enseignement supérieur, en mobilisant les ressources de structuration des parcours à succès, et forger un élan collectif autour de l'insertion et de l'employabilité des jeunes.
- **Créer de la valeur via la Recherche et l'Innovation** au niveau de la région. L'objectif est de renouveler la recherche afin de se tourner vers de nouveaux horizons innovants, avec une

volonté collective d'amplifier la communauté scientifique et de partager les savoirs au sein de cet écosystème.

2.2.4 Besoins et défaillances de financements spécifiques à la transition numérique

Ponts clés à retenir :

- Des besoins de financement des projets d'amorçage et de création d'entreprises du numérique
- Il existe des besoins importants pour la digitalisation d'entreprises déjà existantes
- Les entreprises du numérique en phase de développement ont plus de difficulté à se financer
- Un développement prépondérant des métiers du numérique au sein de la métropole de Lille

Le domaine du numérique est transversal à toutes les structures, les métiers du numérique étant exercés tant dans les entreprises du secteur numérique que dans le commerce.

En 2015, **29 000 personnes occupent un emploi numérique dans la région**, ce qui représente **1,4 % des emplois dans la région**¹⁵. La région se classe quatrième au niveau national en termes de nombre d'emplois numériques, derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie. Entre 2010 et 2015, les emplois numériques ont progressé de 5,3 % dans la région, soit un gain de 1 450 emplois. Cette progression est toutefois inférieure de 2,7 points à celle observée en France hors région parisienne. L'écart s'explique en partie par la trajectoire plus défavorable de l'emploi dans la région. Près de la moitié de ces emplois sont exercés dans les entreprises du secteur du numérique, en particulier celles de l'information et de la communication. En dehors de ce secteur, les métiers numériques sont surtout présents dans le commerce. Les zones de Lille, Roubaix et Tourcoing concentrent six emplois numériques sur dix. Ces emplois sont majoritairement exercés par des actifs qualifiés et des hommes¹⁶.

La crise sanitaire a eu un effet important sur la digitalisation des entreprises dans de nombreux secteurs dont celui du commerce. La Région cherche à accompagner cette transition numérique à travers les dispositifs mis en place pour soutenir la digitalisation de nombreux commerces et entreprise (voir Encadré 9).

Les collectivités territoriales s'inscrivent également dans la dynamique de la transition numérique. Le conseil régional des Hauts-de-France encourage les intercommunalités, Communautés d'agglomération et communauté de communes, à se doter d'une feuille de route numérique. 54 intercommunalités ont depuis adopté une feuille de route. La plupart d'entre elles prévoient de créer un espace de coworking, d'un fab lab et de formations sur la thématique du numérique. La création de ces lieux est soutenue par une aide spécifique de la région pour les **Tiers-Lieux du Numérique** qui prévoit un soutien en fonctionnement (dédié principalement au personnel et au prestations) et un soutien aux investissements d'équipements (plafonné à 30 k€).

Enfin un enjeu de sensibilisation et d'acculturation au sujet de la transition du numérique a été mis en valeur durant nos entretiens à la fois concernant les entreprises et concernant les élus et l'administration.

¹⁵ INSEE. 2019. Analyses Hauts-de-France

¹⁶ INSEE. 2019. Analyses Hauts-de-France

Encadré 18 Une école régionale du Numérique en Hauts-de-France

La Région Hauts-de-France a lancé en 2017 un appel à projets "École régionale du numérique" : 30 formations dédiées aux métiers du numérique ont ainsi vu le jour. Ce dispositif a été renouvelé depuis 2018 pour soutenir des formations gratuites, sans prérequis de diplôme, courtes et qualifiantes.

Deux filières du numérique ont une importance particulière en Hauts-de-France : **l'intelligence artificielle et la cyber-sécurité**.

Pour le domaine de **l'intelligence artificielle**, la sensibilisation à l'IA auprès des salariés et son adoption par les entreprises dans les 10 prochaines années, seront primordiales pour tous les secteurs professionnels, aux premiers rangs desquels se retrouvent le tertiaire supérieur et numérique, les banques et assurances, le secteur du transport, de la logistique et du commerce et le secteur de la santé. Les besoins en formation et en recrutement pour les Hauts-de-France se montent à 111 400 postes, dont 4 200 postes d'experts en IA à pourvoir et 400 postes d'experts à faire évoluer en IA à horizon 2030. Les acteurs académiques régionaux ont décidé de se regrouper pour structurer et dynamiser la recherche en intelligence artificielle menée dans les Hauts-de-France. L'alliance ainsi constituée, appelée humAI, intègre une recherche interdisciplinaire s'appuyant sur l'ensemble des laboratoires de recherche de la région. L'un des atouts des Hauts-de-France est la forte présence des secteurs pionniers de l'intelligence artificielle sur son territoire : la distribution, le commerce, les transports, la logistique et le numérique. Les acteurs se sont également regroupés autour de la Cité de l'IA, un hub créé en 2019 à l'initiative du Medef Lille Métropole qui a vocation à développer les synergies et les coopérations. Ce hub se place dans la dynamique de l'accord-cadre signé entre l'État, la Région, Opalia, le Medef Lille Métropole en décembre 2018.

Déjà très en pointe sur la **Cyber-sécurité** avec l'organisation du FIC (Forum international de la Cyber sécurité) et la présence sur son territoire d'acteurs puissants du secteur (OVH, Orange cyber défense par exemple), la Région a adopté un Plan régional pour la cybersécurité à destination des entreprises pour affirmer son rôle de leader sur ce secteur porteur d'emploi et estimé à 1,2 Md€ d'ici 2020. Ce plan prévoit la création de trois passes à destination des TPE et des PME de la région : le Pass Cyber Formation, le Pass Cyber Conseil et le Pass Cyber Investissement (voir Encadré 10 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ces aides directes et concrètes s'inscrivent dans une perspective beaucoup plus large d'animation de l'ensemble de la filière Cybersécurité en Hauts-de-France. Un "cluster" régional sera ainsi développé en partenariat avec EuraTechnologies et l'ensemble des acteurs concernés (clubs, donneurs d'ordre, start-ups, organismes de formation...). Pour répondre à la demande croissante des entreprises, les universités et les écoles de la région proposent de nouveaux cursus spécialisés en cybersécurité. À l'image de l'UTC de Compiègne ou de l'IMT Lille-Douai, l'INSA Hauts-de-France, récemment installée sur le campus de l'Université polytechnique Hauts-de-France à Valenciennes, créera en septembre 2020 un nouveau diplôme d'ingénieur en informatique et cybersécurité. En chiffres, la cybersécurité en Hauts-de-France représente 90 entreprises spécialisées, 30 formations dédiées, 5 centres de recherche et 7 000 emplois.

Certains entretiens ont pointé un enjeu de **sous-capitalisation des entreprises en hyper croissance** et en croissance régulière dans le numérique. Les besoins des entreprises en amorçage et en création semblent bien couverts mais il y a des besoins non couverts sur des sommes de cap-ex important surtout en garantie et fonds de garantie. Ce besoin est

particulièrement important dans le secteur du numérique où la consommation de trésorerie (*cash-burn*) est très importante. Un fonds dédié aux enjeux du numérique a été évoqué. Dans une certaine mesure le fonds entrepreneurial de transformation FE2T pourrait répondre à ce besoin.

Certains acteurs s'inquiètent de la baisse des fonds alloués au numérique dans le prochain PO par rapport à la programmation 2014-2020.

Tableau 14 AFOM des besoins pour le domaine de l'innovation

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique territoriale forte liée aux différents domaines de l'innovation • Une importante communauté d'acteurs de la recherche et de l'innovation, présents également dans les entreprises 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique principalement présente dans la métropole de Lille • Des secteurs moins bien financés que d'autre, avec une difficulté à financer l'innovation de rupture dans la santé ou la deep tech • Un tissu d'entreprises peu digitalisé (artisans, commerçants, et TPE, et entreprises de l'ESS)
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des positionnements novateurs, notamment autour de l'IA et de la cybersécurité • Un tissu de start-up déjà bien développé et reconnu à l'échelle nationale 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de formation et d'acculturation au numérique de l'administration peut limiter le développement de certaines innovations • Une sous-capitalisation des entreprises en hyper croissance peut limiter leur développement

Source : Technopolis (2021)

2.2.5 Besoin de financement et défaillances de marché

Tableau 15 Niveau de couverture des besoins par l'offre régionale

	Création/amorçage	Post-amorçage	Développement
Dette	Bonne couverture, notamment par les prêts Bpifrance	Bonne couverture, notamment par les prêts Bpifrance	Bonne couverture, notamment par les prêts Bpifrance et par le secteur privé Développement du Prêt FEDER Innovation
Quasi-fonds propres et fonds propres	Bonne couverture, notamment suite au développement de NFA	Bonne couverture, notamment suite au développement de NFA	Limitation des possibilités régionales sur les tours de tables post-amorçage
Garantie	Bonne couverture des besoins	Bonne couverture des besoins	Bonne couverture des besoins
Niveau global de couverture	Bonne	Bonne	Bonne mais avec un besoin de pouvoir accompagner davantage le développement des filières stratégiques régionales

Source : Technopolis (2021)

Les projets d'innovation émergent de manière plutôt fluide en région Hauts-de-France avec la logique de labellisation et de parcs d'innovation qui continuent de monter en puissance. L'écosystème fait en effet le constat d'une accélération visible de la volonté de créer des

entreprises, qui devrait se traduire au cours des prochaines années par une hausse des créations innovantes. Actuellement, l'innovation est globalement bien couverte pour la région, mais quelques faiblesses spécifiques subsistent dans certains secteurs.

Les **acteurs** du capital-investissement innovant régional sont plutôt **généralistes** afin de diversifier au maximum le portefeuille, et de mutualiser les risques. Ce caractère généraliste peut toutefois s'avérer être **problématique pour des filières spécifiques** où les acteurs généralistes attendent l'entrée au tour de table d'un acteur spécialisé permettant de diminuer le risque de la prise de décision et d'assurer une due diligence. Il s'agit notamment de la filière santé, dont l'intensité capitalistique est importante et pour laquelle se fait sentir une absence d'acteur. Ainsi, jusqu'à 400 k€, le territoire bénéficie de l'ensemble des dispositifs nécessaires à financer les tickets (FNA, FIRA, CIR, Prêt Innovation, FrenchTech Seed, BA, crowdfunding...) et il ne semble pas y avoir de trou dans l'offre de financement de l'innovation. Un point de vigilance est remonté par certains acteurs concernant l'accompagnement financier très amont et le financement de l'amorçage non-technologique, couvert par des outils mais en pratique moins financé.

Au niveau régional, l'**amorçage** avec des fonds publics semble bien couvert. Le développement de **Nord France Amorçage** permet de mieux couvrir le segment de l'amorçage, et répond à une **défaillance de marché de l'amorçage toujours existante au niveau des fonds privés** (IRD, FINORPA). En effet, les projets très amont, suivis par les Business Angels mais en manque de moyens financiers pour atteindre le développement ainsi que les projets très risqués ne sont pas financés par les fonds privés et ne peuvent émerger sans acteur public co-investisseur permettant de diviser le risque.

Comme on peut l'observer sur d'autres régions, **le financement de rupture**, dans la deep-tech en particulier, peut connaître des difficultés de financement lorsque les volumes de financements à lever sont très élevés (20-30M€). Les tickets supérieurs à 5M€ (5-15M€ sur des tours de Série A) ne sont en effet couverts que par les acteurs privés dont la **profondeur peut s'avérer trop limitée** pour financer l'ensemble de ces projets. Le secteur de la deep tech est peu couvert par les fonds régionaux en raison d'une profondeur insuffisante. Si les aides de Bpifrance et le plan Deeptech traitent une partie des besoins, une carence de marché, partagée avec la plupart des régions françaises, existe toujours sur ce pan (gros tickets de 20-30M€ sur des filières stratégiques).

Une tendance nationale est constatée à la hausse de la profondeur des fonds d'amorçage permettant une intervention plus massive en région. Ainsi, l'écosystème fait le constat d'un besoin d'augmentation de la profondeur des fonds régionaux (NFA, FINOVAM) pour intensifier les interventions, en complément de la structuration en cours du FIRA 2 (closing anticipé entre 30 et 50M€)

Sur les **petits tickets d'amorçage**, FINOVAM est le seul acteur spécifique présent sur le territoire mais les acteurs interrogés n'ont pas fait remonter de besoins non couverts sur ce segment.

Toutefois, un travail sur la lisibilité de l'offre et sur l'adéquation de l'offre avec les besoins locaux pourrait aider les acteurs de l'innovation à mieux se financer sur cette phase. C'est une étape cruciale pour permettre aux sociétés d'accéder aux premiers tours des investissements. Les prêts d'honneurs HODEFI couvrent en partie les besoins sur ce domaine.

A noter que la profondeur de l'offre publique régionale ne permet pas de dépasser le financement à hauteur de 5M€ et de permettre un financement à moyen-long terme notamment sur les filières stratégiques de la région. Les acteurs régionaux relèvent que pour certaines filières ou thématiques, comme la santé, la deep tech ou la transition énergétique,

les projets peuvent quitter la région par manque d'expertise sectorielle des investisseurs les accompagnant.

Il y a des besoins dans le domaine des cap-ex - qui sont les dépenses d'investissement, qui immobilisent du capital - et pour les entreprises en hyper-croissance. Il ressort des entretiens une problématique territoriale vis-à-vis de la sous-capitalisation des **entreprises en hyper croissance**, surtout dans le domaine du numérique. Le secteur de l'IT et de la santé sont les deux secteurs les plus actifs dans le domaine des entreprises innovantes. Ces secteurs rencontrent encore des difficultés de financement du fait de la particularité de leur développement. De **gros investissements** sont nécessaires sur les premiers temps, et ceux-ci ne sont pas toujours corrélés à des augmentations de chiffre d'affaires immédiates. Les nouvelles technologie et l'innovation dans la santé sont des domaines d'innovation de rupture nécessitant des **tickets massifs sur des montants allant de 20M€ à 30M€**. L'offre est perçue comme sous-dimensionnée, parfois pas assez organisée et compliquée à aborder.

La **croissance importante des dossiers en santé** sur les 8 dernières années creuse le manque de capacité de financement en early stage. Il y a désormais environ 130 projets à financer par an, qui sont à différents stades de maturation. Certains acteurs suggèrent, pour pallier ce manque, de créer un fonds dédié, de 40M€ à 50M€ sur 8 ans. Ce type de fonds existe dans d'autres régions d'Europe (Gand, Malmö, Munich.). En lien avec ce besoin, la mise en valeur de la filière au niveau territorial pourrait être exploitée afin de permettre une meilleure identification des acteurs et un raisonnement en filière. Un projet de véhicule d'investissement pour le primo-développement, **CAPTECH Santé**, qui lie les acteurs de l'innovation en Santé dans les Hauts-de-France et une société de gestion est **en cours de création au niveau régional**, cherchant à répondre au sous-dimensionnement des financements disponibles en early-stage. Il adjoindrait l'expertise des acteurs de la santé régionaux, comme le CHU de Lille, le Clubster NSL et Eurasanté.

Enfin, un risque est noté par l'écosystème autour de la **reprise post-crise sanitaire des sociétés innovantes** suite à une dégradation de leurs bilans alors que ces sociétés n'ont souvent pas encore de chiffre d'affaires et de marché permettant une reprise rapide. A l'image des PME généralistes, une réponse en fonds propres devra être mise en place pour ces entreprises et des renégociations de dettes sont à anticiper en fonction des évolutions nationales des dispositifs de soutien (et notamment des PGE). Toutefois, il est à noter que la crise a intensifié les efforts de R&D dans les entreprises, y compris matures. Des investissements de transformations devront être davantage accompagnés au cours des prochaines années.

Le paysage de l'innovation est globalement bien nourri en 2020 par rapport à 2014. En effet, le **soutien à l'innovation est identifié comme priorité politique de la Région** par l'ensemble des acteurs financiers et des structures d'accompagnement à l'innovation qui se développent en Région Hauts-de-France.

2.3 Besoins et défaillances de financement des EnR

Points clés à retenir :

- Les objectifs de la Région en matière de développement sont très ambitieux et nécessitent le soutien à plusieurs filières au fort potentiel.
- Des difficultés de financement semblent présentes pour la filière solaire et la méthanisation
- L'hydrogène et l'énergie fatale apparaissent comme des filières prometteuses pour le territoire qui vont avoir des besoins de financements importants.

L'objectif national de production d'énergie renouvelable a été adapté au regard des spécificités régionales et s'est traduit dans les Schémas Régionaux Climat Air Énergie du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, désormais intégrés au SRADDET, par un objectif de 12 % en Nord-Pas-de-Calais et 23% en Picardie en 2020 (hors énergies marines) de la consommation finale d'énergie. De plus, dans le cadre de la « troisième révolution industrielle » l'objectif est une couverture de 100% des besoins par les ENR à l'horizon 2050.

En 2017, 10 % de l'énergie finale consommée en Hauts-de-France provient d'énergies renouvelables, principalement issues de la biomasse (43 %) de l'éolien (27 %), des agro carburants (13 %) des pompes à chaleur (10 %) ¹⁸. Les évolutions les plus importantes sur la période 2010 – 2017 sont sur le solaire photovoltaïque dont la production a été multiplié par 7 et pour l'éolien dont la production a été multiplié par 2,5.

Les Hauts-de-France sont la troisième région la plus consommatrice d'énergie après l'Île de France et la Région Sud. L'importance du tissu industriel et plusieurs secteurs fortement énergivores, la forte densité de population et l'étalement urbain en sont les explications principales. La production d'énergie revêt donc un enjeu stratégique au niveau régional et repose essentiellement sur le gaz et l'électricité (à eux deux près de 50% de la consommation totale), l'électricité étant majoritairement d'origine nucléaire (près de 50 % des capacités installées régionales).

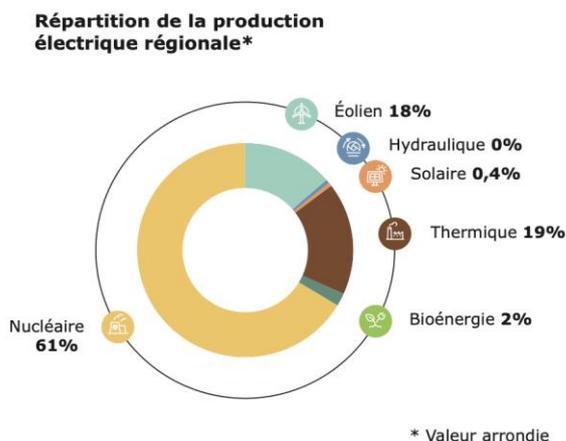
Une spécificité du territoire tient dans la présence d'entreprises fortement consommatrices (Arcelor Mittal, Aluminium Dunkerque ...). La consommation énergétique de l'industrie représente en HdF 41% de la consommation totale contre 19% en moyenne au niveau national, avec une évolution à la baisse de la consommation de -13% entre 1990 et 2014).

L'électricité produite en Hauts-de-France reste majoritairement nucléaire, mais les énergies renouvelables sont en nette progression (voir figure ci-dessous). La production à partir des énergies renouvelables progresse de 24% en 2019. ¹⁹

¹⁸ ADEME 2017

¹⁹ RTE. 2019. Bilan électrique en Hauts-de-France.

Figure 17 Répartition de la production électrique en Hauts-de-France en 2019



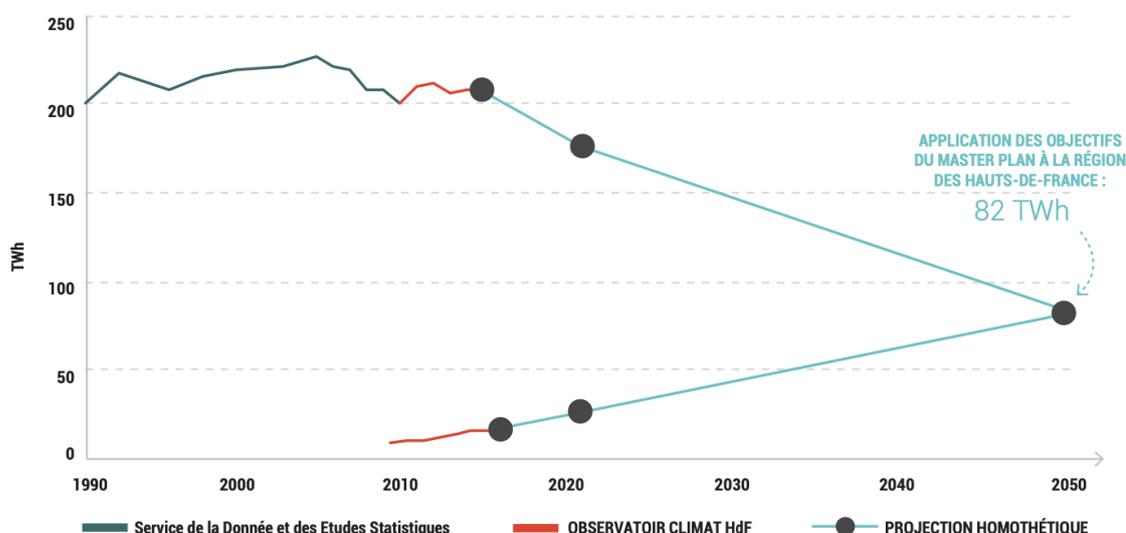
Source : RTE. 2019. Bilan électrique en Hauts-de-France.

La démarche Troisième révolution industrielle est centrale dans le financement des entreprises de la transition et notamment les EnR. Rev3 est une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

La Région Nord-Pas-de-Calais, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, s'est lancée en 2013 dans une dynamique : la Troisième Révolution Industrielle. Suite à la fusion en 2016 avec la Picardie et un nouvel exécutif régional désigné par les élections fin 2015, le contexte a évolué mais l'ambition de cette dynamique (devenue REV3 depuis) est toujours d'actualité et s'est étendue à de nouveaux acteurs et territoires.

La dynamique amorcée sur le développement des énergies renouvelables est indéniable et positive, avec environ 17 TWh/an. Cependant la consommation reste relativement stable, autour de 200 TWh, malgré l'ambition de réduction forte affichée dans les précédents documents de planification régionaux ou le Master Plan de la Troisième Révolution Industrielle. Comme le montre le graphique ci-dessous, un effort très important est encore nécessaire pour atteindre les objectifs de production et de réduction de la consommation prévus par les documents de planification. En l'état, la simple poursuite des dynamiques actuelles ne permettrait pas d'atteindre les objectifs initiaux fixés dans le cadre de la TRI.

Figure 18 Consommation et production d'énergie renouvelables en Hauts-de-France



Source : ADEME. 2018. Scénarios pour la TRI en Hauts-de-France

La Région s'est fixée comme objectif de multiplier par deux la production d'énergies d'origines renouvelables d'ici 2050. Le tableau ci-dessous présente les objectifs par filières.

Tableau 16 Objectifs de production des ENR par filière à horizon 2030

Filière	Production en GWh/an en 2019	Objectifs du SRADDET à horizon 2031 en GWh/an
Solaire photovoltaïque	200 pour le solaire	1 800
Solaire thermique		1 000
Méthanisation – Biogaz	10 000 pour les bioénergies	9 000
Bois-Énergie		10 800
Géothermie Basse Température et Pompes à chaleur	NC	3 800

Source : Technopolis (2021) d'après le SDRADDET.

Aucun objectif de développement n'a été prévu pour **l'éolien**. Il s'agit plutôt d'une stabilisation. En effet, la région Hauts-de-France contribue pour près de 25 % à la production française d'électricité ayant pour origine l'éolien terrestre. En 2019, la production d'électricité d'origine éolienne terrestre représentait 18 % de la production totale régionale²⁰. Fin février 2020, les services de l'État ont autorisé au total la construction et l'exploitation de 2 589 éoliennes, pour une puissance autorisée de 6 492 MW, dont 1 917 représentants 4 525 MW sont en production. 24 % des demandes de mâts éoliens ont été refusées. Le développement important de l'éolien rend nécessaire la définition de modalités permettant un développement plus harmonieux et une répartition plus équilibrée des éoliennes sur le territoire puisque certains territoires semblent arriver à un phénomène de saturation locale.

²⁰ DREAL, Hauts-de-France. 2020. Analyse du développement de l'éolien terrestre dans la région Hauts-de-France.

Les sous-sections suivantes présentent les besoins de financement pour chaque filière.

2.3.1 La filière solaire

La filière solaire est en plein essor en Hauts-de-France. Cette filière possède un fort potentiel avec 4 000 emplois non délocalisables à l'horizon 2030 et 23 M€ d'investissements cumulés entre 2015 et 2050.

La création en 2018 du **Collectif régional de l'énergie solaire (Corésol)** marque un moment fort pour le développement de la filière régionale. Il se fixe comme objectifs de dynamiser en région le secteur des énergies solaires thermiques et photovoltaïques. Le collectif vise également à poursuivre la structuration de cette filière en mettant en réseau les acteurs régionaux. Le Corésol compte aujourd'hui plus de 60 membres actifs : acteurs associatifs, institutionnels, syndicats, grands groupes, PME et TPE régionales et décideurs publics.

Les aides régionales (fonds FRATRI) ont permis d'accompagner près de 80 projets en consommation individuelle et collective, à hauteur de 1,8 M€. Pour accompagner le développement des centrales solaires de grande surface, la SEM Energies Hauts-de-France permet de financer les projets. Cet outil de tiers-financement est déjà entré dans le capital de plusieurs projets comme celui de la Société Anonyme "SPES du Cambrésis 2", portant la seconde tranche du projet de centrale solaire au sol située sur l'ancienne base militaire de Niergnies (59).

Ces instruments financiers couvrent les besoins de la filière. Cependant, des limites concernant le faible tarif de rachat à l'échelle nationale ont cependant été mis en avant par certains acteurs. Le faible tarif de rachat pénalise alors la rentabilité de certains projets ne parviennent pas se financer.

La filière solaire comprend également l'énergie solaire thermique. Cette filière est moins développée et souffre des faibles de prix de rachat du gaz. Il y a un réel potentiel en Hauts-de-France mais selon certains acteurs, les conditions économiques ne sont pas encore réunies pour le développement de la filière sur le territoire, et une action publique est nécessaire pour soutenir l'émergence des projets.

2.3.2 La filière Méthanisation - Biogaz

La méthanisation est très largement favorisée dans le mix énergétique proposé pour les Hauts-de-France, avec **environ 800 nouvelles unités à construire d'ici 2050**.

Depuis 2013, la méthanisation agricole connaît une dynamique suite à l'adoption du plan Énergie Méthanisation Autonome Azote (EMAA), avec pour objectif la mise en place de 1000 méthaniseurs à la ferme d'ici 2020, contre 90 en 2012.

Dans les unités centralisées, le mode de valorisation était également la cogénération. Depuis septembre 2016, le dispositif de soutien de la filière méthanisation a évolué. Les méthaniseurs de plus de 500 kW sont soutenus par appels d'offres tandis que les méthaniseurs de moins de 500 kW sont soutenus par un tarif, d'achat de l'électricité garanti pendant 20 ans. Cette évolution réglementaire conduit les grands projets à se tourner vers l'injection de biométhane, possible dans les réseaux de gaz naturel depuis 2011.

L'injection avec vente du méthane issu du biogaz est encore peu fréquente en France (35 unités), mais connaît un fort démarrage dans les Hauts-de-France (7 unités raccordées en juin 2017 selon le SDES, 8 en octobre selon GrDF). L'investissement moyen pour la mise en place d'une unité de méthanisation s'élève entre 5 000 € et 11 000€ par kW soit environ 1,5 M€ pour

200 kW. Il faut également prévoir un coût d'entretien annuel à hauteur de 2 à 8% de l'investissement réalisé. L'investissement nécessaire varie en fonction des différents types de projets : installations à la ferme, petit collectif agricole, ou installations agricoles et industrielles.

La méthanisation apparaît comme un secteur où le besoin de financement est important. Selon la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France, il y a en juin 2020, 54 unités de méthanisation de fonctionnement, 27 en construction, et 155 projets potentiels.

Les difficultés de financement identifiées par l'ADEME sont le manque d'appétence du secteur privé qui **demande un apport en fonds propres propre, relativement élevé** (jusqu'à 30%) que les porteurs de projet peuvent avoir du mal à constituer. Les difficultés de financement se combinent avec les difficultés liées au **petit nombre d'offres d'assurances adaptées**, c'est-à-dire incluant une assurance contre les risques environnementaux²¹.

2.3.3 La filière Bois-Énergie

La filière forêt bois compte 8800 établissements en Hauts-de-France, soit 42 000 emplois, dont 37 000 salariés. Le tissu d'établissements de la filière forêt bois régionale s'est étoffé de 15 % entre 2008 et 2013. Cette croissance, identique à celle de la filière nationale, s'explique en grande partie par l'arrivée des autoentrepreneurs dans la création d'entreprises sur l'ensemble des métiers de la forêt et du bois. Au total, 3 800 nouvelles entreprises ont vu le jour dans la filière entre 2008 et 2013, ce qui porte à 54 % le taux de création.²² Toutefois, en Hauts-de-France comme au plan national, les effectifs salariés de la filière diminuent depuis 2003.

Le secteur apparaît comme un secteur mature qui bénéficie d'un support de la Région à travers les financements FEDER des 2 PO Picardie et Nord-Pas-De-Calais 2014-2020 (priorité d'investissement 4a) et du fonds FRATRI.

2.3.4 La filière Géothermie

Les Hauts-de-France sont un territoire propice au développement de la géothermie, ressource disponible sur l'ensemble du territoire mais encore insuffisamment exploitée. La géothermie se décline en plusieurs technologies (nappes, sondes, pieux ...) aujourd'hui éprouvées et adaptées à plusieurs typologies de projets. Cette filière nécessite un fort soutien pour stimuler la demande, améliorer la connaissance du potentiel de la ressource, mutualiser l'ingénierie et déployer une offre de services en région : bureau d'études, foreurs, installateurs etc.

Enfin, il est nécessaire de favoriser l'appropriation et l'accès des territoires à la géothermie de manière à intensifier la réalisation d'opérations.

L'une des priorités semble d'accompagner les études de potentiel, d'amélioration des connaissances, d'expertise et de projets (y compris les essais de forages, les tests de réponses thermiques...), et les actions de suivi-évaluation de la filière. Il s'agit d'obtenir de l'information permettant une meilleure observation de la filière pour en accélérer le développement.

²¹ Les risques environnementaux justifient que la construction d'une unité de méthanisation soit strictement contrôlée, notamment par les réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et des Atmosphères explosives (Atex). Les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) n'autorisent l'exploitation qu'après avoir vérifié les dispositifs de sécurité destinés à prévenir ou limiter tout incident et la subordonnent à un contrôle de conformité des installations.

²² Flbois. 2020. Panorama du bois énergie en Hauts-de-France 2019

2.3.5 La filière Hydrogène

L'hydrogène a été identifié comme une des filières clés de la dynamique rev3. Elle figure dans plusieurs des 10 grands projets liés à la création, en décembre 2017, de la mission rev3.

- Projet n° 6. TER Rev3 : travailler avec l'industrie ferroviaire régionale sur un plan de remplacement progressif des matériels par des rames fonctionnant à l'hydrogène
- Projet n°7 Mettre en place une filière hydrogène permettant notamment d'apporter des capacités de stockage aux énergies renouvelables.

D'autres projets comportent un élément lié à l'hydrogène qui apparaît ainsi comme un élément central de la stratégie de mise en œuvre de REV3.

Plusieurs projets hydrogène se sont développés : le projet GRHYD, le projet H2V, le projet H2DF et des projets liés à la mobilité notamment la première ligne de bus 100 % hydrogène à Houdain.

Dans le dernier bilan de l'AFHYPAC « l'hydrogène dans les territoires », pour atteindre ses ambitions de leader de la filière hydrogène au même titre que la Région Auvergne Rhône Alpes ou Occitanie, les Hauts-de-France doivent renforcer la structuration de l'écosystème sur leur territoire.

Si elle compte plusieurs entreprises spécialisées dans les pompes, réservoirs ... en particulier du fait de la présence des pôles nucléaire, automobile et ferroviaire, la région ne semble pas abriter d'entreprises spécialisées dans les équipements liés à l'hydrogène, qu'il s'agisse des électrolyseurs ou des piles à combustibles. L'Unité de catalyse et de chimie du solide (UCSS) du CNRS, associée à l'université de Lille et de nombreux partenaires industriels mènent de nombreux projets de recherche sur l'hydrogène avec le soutien de la région.

Les ambitions de la Région sont importantes. En 2019, La Région a adopté sa feuille de route « vers le développement d'un hydrogène décarboné en Hauts-de-France ».

Ce plan d'action se compose de quatre axes d'intervention et de 10 actions dont la mise en œuvre reposera sur l'ensemble des politiques régionales concernées et sur la recherche de nouveaux modèles économiques publics-privés.

Ces 4 axes d'interventions sont :

- Structurer la filière, son animation et l'ingénierie de financement
- Soutenir les projets de production / stockage / distribution d'hydrogène décarboné et de récupération/ épuration d'hydrogène fatal non valorisé
- Être précurseur dans l'injection d'hydrogène dans les réseaux
- Développer les usages

Encadré 19 Focus sur l'énergie fatale, une filière porteuse d'avenir en Hauts-de-France

Certains processus de production industrielle consomment beaucoup de chaleur (sidérurgie, cimenterie, raffinerie, papèterie, etc.). On considère que seul 35 à 40 % de l'énergie consommée est utilisée pour le procédé de fabrication et que plus de 60 % de l'énergie est "perdue". Mais une partie de cette chaleur non utilisée peut être récupérée et servir d'autres desseins, on parle de récupération de la chaleur fatale.

Cette récupération de chaleur peut servir en interne, c'est-à-dire à l'usage propre de l'entreprise et rester dans un circuit fermé, ou avoir une valorisation externe et servir à d'autres industriels ou à un territoire, via un réseau permettant la distribution de la chaleur aux usagers. Si les températures de la chaleur récupérée le permettent, elle peut aussi, éventuellement, servir à fabriquer de l'électricité.

La région des Hauts-de-France est particulièrement concernée par cette énergie de récupération du fait d'une activité industrielle encore très présente sur certains secteurs et d'un potentiel de récupération de ces gisements de chaleur fatale important. Deux projets sont en cours de développement : la déchetterie d'Halluin qui livrera son

énergie à la Métropole de Lille, le prolongement des réseaux de chaleur issue des fourneaux d'Arcelor Mittal à 3 000 logements de Grande-Synthe.

Au niveau national les projets peuvent être financé par le fonds Chaleurs Renouvelables de l'ADEME.

2.3.6 Besoins de financements et défaillances de marché

Les ambitions et engagements en faveur des EnR sont importants dans la Région Hauts-de-France, notamment suite à la mise en place de la dynamique Rev3. Toutefois, un effort très important est encore nécessaire pour atteindre les objectifs régionaux de production et de réduction de la consommation d'énergie.

Afin d'atteindre ces objectifs, le soutien en instruments financiers des énergies renouvelables apparaît important sur la programmation 2021-2027.

Certaines filières sont matures ou bien financées. C'est le cas de l'**éolien**, déjà bien développé sur le territoire, et du **bois-énergie**, mature et financé par les subventions FEDER et par le FRATRI.

Des besoins de financements sont identifiés sur d'autres filières EnR et en particulier :

- Sur la **filière solaire**, le FRATRI et la SEM Energies Hauts-de-France financent les projets. Des limites concernant le **faible tarif de rachat** à l'échelle nationale ont cependant été mis en avant par certains acteurs. Le faible tarif de rachat pénalise alors la rentabilité de certains projets qui ne parviennent pas se financer. Le **solaire thermique** est quant à lui **moins développé** et un réel potentiel en Hauts-de-France existe et mandaterait une mobilisation de financements, encore à quantifier (estimé entre 160-200 k€ pour une grande centrale de 4-5 M€).
- Sur la filière **méthanisation**, le besoin de financement apparaît important, avec une demande en **fonds propres** élevée et des difficultés liées au faible nombre d'offres d'assurances adaptées aux risques environnementaux, pour des tickets jusqu'à 30% du montant des projets pouvant aller jusqu'à 750 k€ ;
- la **géothermie** a un fort potentiel et les **études d'information** en amont, de potentiel et d'expertises sont peu financées ;
- la **filière hydrogène**, filière clé de Rev3 nécessite d'importants fonds, notamment autour des conversions de flottes (500K€ par équipement), que le secteur privé finance encore peu.

Tableau 17 Niveau de couverture des besoins des filières EnR par l'offre régionale

	Création/amorçage	Post-amorçage	Développement
Dette	Bonne	Bonne	Bonne (par le secteur privé)
Quasi-fonds propres et fonds propres	Moyenne – Besoin important sur certaines filières (méthanisation & solaire)	Bonne notamment grâce au fonds CAP 3RI	Moyenne quand les montants demandés sont plus élevés
Garantie	Bonne	Bonne notamment grâce au fonds FRATRI	Couverture par les mécanismes nationaux
Niveau global de couverture	Plutôt bonne	Plutôt bonne	Besoin sur les projets au cap-ex important

Source : Technopolis (2021)

Tableau 18 AFOM des EnR

Forces

- Potentiel de développement du bois-énergie, de la méthanisation
- Développement des ENR inscrit dans la démarche de la TRI
- Accompagnement par le biais d'un fonds dédié à la TRI

Faiblesses

- Freins non financiers : technologiques (ex. : stockage), sociaux (ex. : acceptabilité, recours), administratifs (ex. : délais), fiscaux (ex. : retombées ComCom plutôt que commune), etc.
- Pour certaines filières, manque de compétitivité par rapport au niveau national (ex. : photovoltaïque) ou international (ex. : bois énergie)
- Faible développement du solaire thermique

Opportunités

- Positionnement innovant pour le développement de l'énergie fatale et de l'hydrogène
- Augmentation du coût des énergies fossiles (ex. : CCE)
- Structuration de la filière bois-énergie en cours à l'échelle régionale

Menaces

- Saturation de la filière éolienne et problème d'acceptabilité sociale
- Incertitudes sur le modèle économique des projets photovoltaïque et de biogaz du fait du tarif de rachat
- Enjeu d'acceptabilité sociale pour la filière éolienne qui semble en saturation dans certains territoires

Source : Technopolis (2021)

2.4 Besoin et défaillance de financement de l'économie circulaire

Points clés à retenir :

- La filière de l'économie circulaire et de la bioéconomie sont des filières dynamiques et matures structurées autour de deux pôles de compétitivité dynamique au niveau national et européen
- Les projets industriels innovants de la filière souffrent de procédures trop complexes et de délais d'instruction trop importants pour les financements publics.

Les thématiques de l'économie circulaire et de la bioéconomie s'inscrivent pleinement dans la dynamique de 3ème Révolution Industrielle des Hauts-de-France, nous proposons une analyse de ces deux filières ci-dessous.

2.4.1 Économie circulaire

La région Hauts-de-France s'empare du sujet de l'économie circulaire à plusieurs niveaux. Le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) intègre ainsi un Plan Régional d'Action en faveur de la transition vers l'Économie Circulaire portant sur 6 filières prioritaires : les matières plastiques, les terres rares et métaux stratégiques, les sédiments, les matières textiles, les biodéchets et les déchets du BTP.

La région dispose également d'un pôle de compétitivité dédié à l'économie circulaire TEAM2 : Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux. Groupement d'entreprises œuvrant pour le développement d'une économie circulaire grâce à l'innovation industrielle, il a été créé en 2010 et est basé à Loos-en-Gohelle dans le Pas-de-Calais. Il a permis de faire de la région Hauts-de-France une région pionnière en matière d'éco-conception, de recyclage ou d'accès aux matières premières. Le pôle permet un accompagnement personnalisé pour toutes sortes d'entreprises, en France comme à l'international.

Labellisé en 2010, TEAM2 décline son action à travers cinq axes stratégiques :

- les métaux stratégiques et terres rares
- les minéraux à destination du marché du BTP
- les déchets organiques dont les composites, plastiques en mélange et textiles
- les équipementiers et ingénieries français du recyclage
- l'écologie industrielle et territoriale

Sur 200 éco-entreprises du recyclage implantées dans la Région Hauts-de-France, une cinquantaine a déjà pris part aux projets du pôle de compétitivité. TEAM2 a labellisé 70 projets pour un montant total de 230 M€ depuis sa création en 2010. Team2 est également partenaire de 4 projets Interreg : NWE CEDaCI, NWE Suricated, 2 mers Plasticity, NWE Regeneratis.

Deux tendances fortes de l'économie circulaire ont été identifiées au cours de nos entretiens :

- Une demande forte des acteurs industriels issus de divers secteurs d'internaliser les processus de recyclage de leur matières premières, ce qui permet de faire émerger plusieurs projets innovants au potentiel important.
- Un impact de la crise du COVID sur le secteur pour le moment plutôt positif. Certaines entreprises ont pu relancer des projets d'innovation et les fonds à destination de ce secteur dans le plan de la relance européen et français sont nombreux.

Certains projets industriels de l'économie circulaire ne mobilisent pas les instruments financiers de l'ADEME ou de Bpifrance du fait d'une complexité et d'un temps de traitement trop importants.

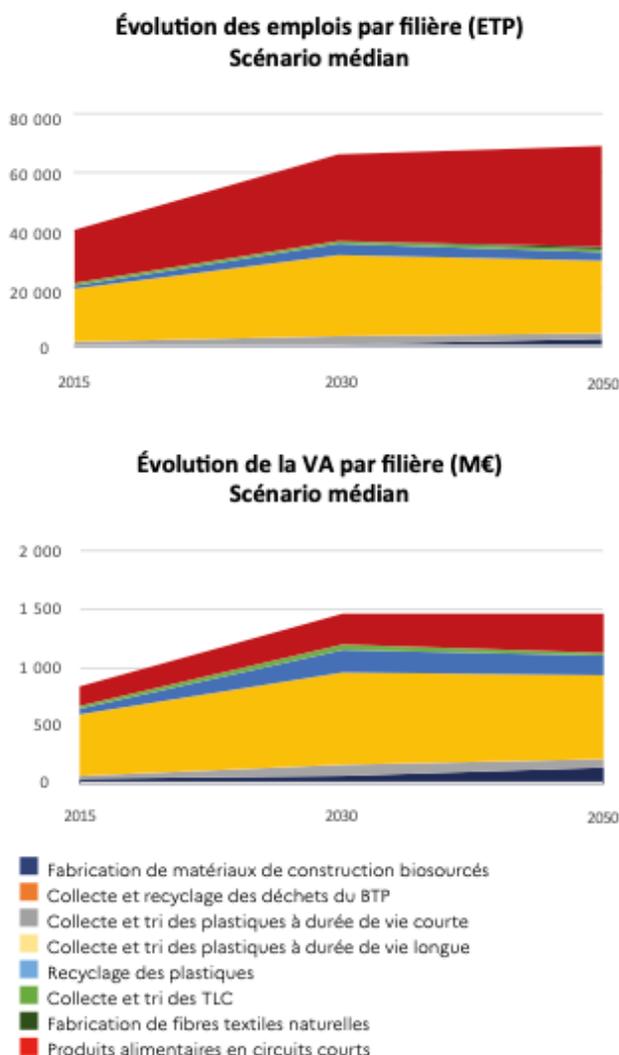
En effet, le délai de traitement des dossiers a semblé être un enjeu très important pour la filière, particulièrement pour les projets innovants. Les délais ne semblent pas en phase avec la réactivité demandée par le marché surtout lorsqu'il s'agit de technologies innovantes.

Il existe des besoins de financement important pour les start-ups industrielles qui n'ont pas suffisamment de fonds propres qui ont des besoins allant de 300 k€ à 2-3 M€. Il y a peu d'appétence des business angels qui préfère se positionner sur le secteur des Technologies de l'information de la communication mais moins sur des filières industrielles liées au recyclage.

Une étude prospective de l'ADEME de 2017-2018 permet de quantifier les futurs besoins et le développement de l'économie circulaire en Hauts-de-France. Basée sur trois scénarios, avec un scénario médian qui présente la situation de ce qui pourrait être atteint en fixant des objectifs dont le réalisme ferait consensus auprès de tous les acteurs de la filière.

De manière générale, on assiste à une création d'emplois dans la région pour les trois scénarios considérés, liée au développement des 8 filières étudiées. Le scénario médian prévoit la création d'environ 30 000 emplois en 2030 (par rapport à l'année de référence 2015), dans le périmètre de ces huit filières, portés principalement par la collecte et le tri des plastiques pour le recyclage, et les circuits courts alimentaires (en vente directe).

Figure 19 : Évolution de l'emploi et de la VA par filière de l'économie circulaire en Hauts-de-France à horizon 2030 et 2050



Source : ADEME. 2018. Économie circulaire et emplois en Hauts-de-France

2.4.2 Bioéconomie

La bioéconomie est une priorité stratégique de la Région à la croisée des thématiques de l'innovation, de l'économie circulaire et de l'agriculture. Nous proposons de la traiter dans cette section. En 2018, La Région s'est dotée d'un Master Plan consacré à la bioéconomie, avec pour objectif de faire des Hauts-de-France un leader européen de la bioéconomie tout en créant des emplois durables. Ce plan se fixe trois ambitions à l'échéance 2025 :

- Faire des HdF le leader européen des protéines végétales, autres et protéines laitières. Dans ce secteur deux entreprises se sont implantées dans la région InnoVaFeed et Ynsect ;
- Structurer et mettre en place durablement une filière de matériaux biosourcés en Hauts-de-France ;
- Favoriser une bio production axée sur les molécules d'intérêt de demain.

La Région dispose d'un pôle de compétitivité dédié, l'IAR, qui rassemble plus de 450 adhérents, depuis l'amont agricole jusqu'à la mise sur le marché de produits finis : coopératives agricoles,

établissements de recherche et universités, entreprises de toute taille, acteurs publics... Le pôle est structuré autour de 6 axes d'intervention : la production des bio ressources, l'alimentation, la chimie biosourcée & biotech, les matériaux biosourcés, l'énergie, les procédés & technologies.

Le Pôle de compétitivité IAR à travers son service IAR Invest met en relation les porteurs de projets avec des investisseurs particulièrement les membres de son pôle IAR Invest.

Historiquement, les besoins de financement se concentraient sur le passage de la démonstration à l'industrialisation. Il y avait peu d'outils financiers ce qui incitait les entreprises à se délocaliser après la phase de recherche et développement. Aujourd'hui, les outils France Relance, FPI/BPI et le volet européen ont permis d'accompagner ce type de financement.

Certains acteurs ont fait part d'un intérêt pour le développement d'un fonds dédié à la bio économie du fait des spécifiés des besoins de cette filière notamment le temps de développement plus long et des demandes de cap-ex importantes. En effet, si le FIRA peut financer ce type de projet, la bioéconomie n'entre pas dans le champ actuel de Rev3 Capital.

2.4.3 Besoins de financements et défaillances de marchés pour l'économie circulaire

Tableau 19 AFOM des besoins de la filière économie circulaire

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> Un pôle de compétitivité à résonance nationale et européenne qui structure la filière pour l'économie circulaire avec Team2 et pour la bio économie avec l'IAR 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Des besoins pour les startups industrielles en phase de post-amorçage Temporalité des projets différentes qui nécessite un accompagnement particulier pas toujours pris en compte dans les instruments généralistes
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Structuration des filières en cours à l'échelle du territoire Documents de planification stratégiques élaborés pour ces filières Nouvelles opportunités liées aux impacts de la crise du Covid-19 (plan de relance français et européen) Bonne résilience des acteurs de la bioéconomie et de l'économie circulaire face à la crise liée aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Choix des entreprises de réaliser des expérimentations dans des pays où les procédures sont plus simples Concurrence européenne forte dans le domaine

Source : Technopolis (2021)

Tableau 20 Niveau de couverture des besoins de la filière économie circulaire par l'offre régionale

	Création/amorçage	Post-amorçage	Développement
Dettes	Bonne	Besoin identifié peu couvert pour les startup industrielles	Bonne (par le secteur privé)
Quasi-fonds propres et fonds propres	Bonne	Bonne notamment grâce au fonds CAP 3RI	Besoin sur les projets au cap-ex important
Garantie	Bonne notamment grâce au fonds FRATRI	Bonne notamment grâce au fonds FRATRI	Couverture par les mécanismes nationaux
Niveau global de couverture	Plutôt bonne	Plutôt bonne	Besoin sur les projets au cap-ex important

Source : Technopolis (2021)

2.5 Besoin et défaillance de financement de réindustrialisation bas carbone des territoires

La demande de financement émane à la fois des acteurs industriels qui souhaitent adopter des pratiques plus écologiques et de nouvelles entreprises industrielles vertes implantées sur le territoire. Cette thématique couvre des filières variées notamment la mobilité durable et efficacité énergétique.

Concernant la mobilité durable, les HdF semblent avoir identifié des priorités de développement comme l'hydrogène décarboné. Cette filière est encore à ses balbutiements et nécessite un fort soutien public au financement de son développement.

Encadré 20 Focus sur la filière hydrogène dans le secteur de la mobilité

De premières réalisations font des Hauts-de-France un territoire pionnier de l'hydrogène décarboné.

La 1^{ère} ligne de bus 100 % hydrogène de France et sa station de production et d'avitaillement d'hydrogène vert ont été inaugurées à Houdain en 2019. Le financement de ce programme à 9M€ provient du Syndicat mixte des transports, la Région et la Conférence des Directeurs Européens des Routes (CEDR)

Cette ligne de 6 bus à hydrogène exploitée par le Syndicat Mixte de Transports Artois Gohelle est aussi 100 % produite en France. Elle s'étend sur 13,4 km (70 000 km/bus/an).

Le projet GRHYD- Gestion des Réseaux par l'injection d'Hydrogène pour Décarboner les énergies à Dunkerque est aussi une première en France. Ce démonstrateur Power-to-Gas, lancé en 2014 et inauguré le 11 juin 2018, teste l'injection d'hydrogène produit à partir d'électricité renouvelable dans le réseau de distribution de gaz naturel, la production d'hythane® (mélange d'hydrogène et de gaz naturel) et son utilisation pour les bus GNV de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Région affiche, en effet, sa volonté de développer une filière hydrogène intégrant une chaîne complète de production, de conditionnement, de distribution et de valorisation d'hydrogène 100% d'origine renouvelable dans ses applications finales et entend initier un collectif d'acteurs dédié, à l'image des collectifs existants sur le biogaz injecté (Corbi), le solaire (Corésol) ou les réseaux énergétiques intelligents (Correi).

Il apparaît prématuré dans le cadre des travaux de la présente étude d'établir un diagnostic des défaillances de marché sur cette thématique. Celle-ci sera ainsi approfondie dans le cadre du volet « Projets de Territoires » de l'évaluation ex-ante en cours de rédaction.

3 Synthèse des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales identifiées en juin 2021. En vert sont identifiées les carences pour lesquelles l'évaluation ex-ante des instruments financiers ouvre la possibilité d'une intervention régionale et en bleu, les carences pour lesquelles le FEDER peut être mobilisé dans le cadre de cette intervention régionale. Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

Tableau 21 Synthèse des défaillances de marché

Thématique	Typologie de projets ou de entreprises	Situation de financement optimale de sous-	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²³
Economie	Création des commerces, sociétés de services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banque) sur des tickets de 3 à 50K€	Carence couverte par des outils publics et parapublics, et estimée à l'ensemble de l'activité des Réseaux Entreprendre et Initiative, France Active	Prêt d'honneur (PH), Prêts participatifs, Garantie	Soutien à la création d'entreprise	Préconisé sur les fonds de garantie ?	De minimis OU Jeunes pousses si cela est possible (l'entreprise doit être immatriculée) et si besoin de dé plafonner l'aide. Art 22§3 point 1), b) et c)
Economie	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	Carence couverte par les outils de l'ADIE et par Autonomie et Solidarités	Microcrédit	Soutien à la création d'entreprise	Non préconisé par l'EEA IF	De minimis
Economie	Création des entreprises de production ou transformation	Peu d'offre publique ou privée en quasi-fonds propres et fonds propres entre 50 et 150 K€	Offre publique existante, aux tickets pouvant couvrir les besoins, mais ne finançant en pratique que peu ce segment	Quasi-fonds propres (PTZ ou OC)	Soutien à la création d'entreprise	Non préconisé par l'EEA IF	-Fonds pari-passu ab initio ou intervenant en ... OU RGEC : article 21§5 points a) b) et c) et 21§10 a) b) et c) avec respectivement 10, 40 et 60% d'intervention de fonds privés OU De minimis OU En Jeune pousse (art 22 c) avec des FESI,

²³ Éléments concernant le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC) et Lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²³
							ATTENTION !! la rentabilité exigée des opérations (art 37§1 règlement 1303/2013) n'est pas garantie, à l'inverse de l'article 21, qui apporte cette garantie dans ses conditions de mise en œuvre.
Économie,	Entreprises en retournement, mutations défensives TPE/PME	Tickets entre 150 et 800K€, ne sont pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque	Des outils régionaux, publics et privés interviennent (Reboost, Regain 340)	Fonds propres Dette (financement CT, Lease-back)	Consolidation des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Impossibilité d'intervenir en fonds propres auprès d'entreprises en difficulté (définition communautaire). Notification. Pour les entreprises qui ne sont pas en difficulté : fonds pari-passu, fonds articles 21 (investissements de suivi du pt 6 si initialement prévu).
Économie, secteur industriel	Entreprises en pré-difficultés ou difficultés TPE/PME**	Tickets entre 150 et 400K€ ne sont pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque	A compléter	Aides à la reprise d'entreprises en difficulté et les aides au financement des entreprises en difficulté	Consolidation des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Vérification préalable du fait que l'entreprise soit bien en difficulté au sens communautaire 2x possibilités -aide de minimis (non recommandée pour les entreprises en difficulté) -OU Notification

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²³
Économie	Financement des investissements à mettre en place suite à des transmissions	Tickets de 150K€ à 800K€ comblés en partie par les acteurs privés	Fonds de garantie transmission Bpifrance, FINORPA positionné sur cette phase moins rentable des opérations d'investissement	Fonds propres	Maintien des entreprises sur le territoire	Préconisé par l'EEA IF	Fonds Pari passu ou intervenant en pari-passu ou de minimis OU Si réunion des conditions article 21 (10 b, c)) mais sans intérêt par rapport au pari-passu eu égard au niveau des fonds privés exigés (40 et 60% contre 30 pour le pari-passu).
Economie	Trésorerie – mitigation de la crise COVID-19	Tickets de 3 à 15M€ en fonction des cibles	Pas d'intervention en dehors des mesures d'urgence qui vont arriver à extinction fin 2020. Additionnalité du FEDER sur les mesures régionales (prêt rebond)	Quasi-fonds propres	Soutien rebond/mutations au des entreprises	Non préconisé par l'EEA IF	Dispositifs COVID-19 si les problèmes de trésorerie sont liés au Coronavirus. Attention, l'entreprise ne doit pas être en difficulté au 1er janvier 2020 pour en bénéficier. OU si l'entreprise n'est pas en difficulté fonds pari-passu. OU de minimis Attention, l'investissement de FESI dans des entreprises en difficulté va à l'encontre de l'article 37 du règlement 1303
Economie	Financement des investissements et fonds de roulement post-Covid-19	Tickets de 5 à 1.5M€ en fonction des cibles	Pas d'outils spécifiques en QFP/FP, possibilité de	Quasi-fonds propres, fonds propres, garanties	Soutien aux entreprises régionales	Préconisé par l'EEA IF	Attention, l'entreprise ne doit pas être en difficulté au 1er

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²³
			couvrir via le FRG et la garantie Bpifrance				janvier 2020 pour en bénéficier. Fonds pari-passu. OU de minimis Attention, l'investissement de FESI dans des entreprises en difficulté va à l'encontre de l'article 37 du règlement 1303
Innovation	Innovation – porteurs de projets	Tickets de 15 à 50K€ - voire jusque 150K€ pour des projets en incubation	Couvert par le FRR1 et les différents outils Bpifrance	Subvention	Soutien à l'Innovation dans les PME	-	Le fonds intervient via plusieurs instruments. Subvention, PTZI, Avance remboursable Ce fonds n'est pas lié à l'ingénierie financière. Il a financé des projets notamment collaboratifs. Le PTZI est facilement convertible en équivalent subvention de même que les avances remboursables. La base juridique du régime relève donc plus du RGEC PME + Innovation = taux de subvention transformable en subvention, PTZI et

Thématique	Typologie de projets d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²³
							autres avances remboursables.
Innovation	Amorçage technologique	Tickets de 250K€ à 1.5M€ XXX entreprises par an	Nord-France-Amorçage, FINOVAM et FIRA sur ce segment spécifique. FINOVAM 2 et FIRA 2 en cours de mise en place	Fonds propres	Financement de l'amorçage d'entreprises technologiques	Non préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fonds pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu, taux de participation capitaux privés > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Amorçage /création	Tickets en amorçage/création entre 150 et 500K€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises en la matière et des incubateurs	Nord-France-Amorçage et FINOVAM sur ce segment	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fonds pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c . Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu, taux de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²³
							pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c) OU Eu égard au montant, de minimis 200K€
Innovation	Opérations de suivi de l'amorçage/ création	Tickets en post-amorçage entre 500 et 1,5M€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises sur certaines thématiques : santé, deeptech	Nord-France-Amorçage, FINOVAM, FINORPA, Picardie Investissement présents sur le segment, profondeur limitée pour suivre sur plusieurs tours de table	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fonds pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a, b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu, taux de participation > OU Le cas échéant, une intervention jeune pousse art 22§3 pt c) : prise de participations 800K€ (400x 2) hors AFR (1,2M€ AFR c)
Innovation	Opération de financement de l'innovation dans les entreprises matures	Insuffisance de fonds privés pour soutenir les projets d'innovation dans les entreprises traditionnelles, tickets à préciser	Prêt FEDER Innovation	Prêt	Innovation	Préconisé par l'EEA IF	En fonds propres : Un fonds pari-passu (ab initio ou intervenant en ..) OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a,

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale de sous-	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²³
							b, c) §10 a, b, c, 21§6 (investissements de suivi). Les hypothèses b) et c) n'ont pas d'intérêt / au pari-passu, taux de participation > OU De minimis
Économie sociale et solidaire	Développement des structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC)	Insuffisance et inadaptation de l'offre en fonds propres pour les structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC) Tickets de 100 à 200K€,	Offre en lien avec France Active et l'URSCOP	Quasi-fonds propres (prêt participatif, fonds patients)	Soutien au secteur de l'ESS, important pour le territoire	Non préconisé par l'EEA IF	Fonds intervenant en pari-passu ou pari-passu ab initio. OU Un fonds reposant sur l'article 21 §5 (pts a,b,c) §10 a,b,c OU Une intervention jeune pousse 22§3 pt c) OU De minimis
EnR	Démonstration de projets innovants liés aux EnR et à la Troisième Révolution	Difficile financement des phases de démonstration de projets liés à l'intégration d'énergies renouvelables ou de la Troisième Révolution industrielle pour des tickets entre 500K€ et 1M€	CAP3RI	Fonds propres	Soutien aux EnR Rev3	Préconisé par l'EEA IF	-Fonds intervenant en pari-passu : Pas d'aide OU Peu d'intérêt par rapport à la part d'investissements privés > au pari-passu RGEC : article 21§5 points b) et c) et 21§10 b) et c) (40 et 60%) de fonds privés. OU Jeunes pousses art 22§3 point c) : plafond minimum

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil pour répondre aux besoins	Contexte / priorités régionales	Mobilisation des FESI au titre du PO	Aides d'État ²³
							800K€ ou 1,2M en AFR c) OU SUGGESTION Avance remboursable RDI avec calcul de l'ESB SA 42322 et mise en perspective art 29 RGEC 50% PME 15% grandes entreprises
EnR	Financement de la phase de réalisation d'une centrale solaire thermique collectif	Entre 160 et 200K€ sur les coûts d'investissements pour une grande centrale de 4 à 5M€	Fonds chaleur, Plan solaire	Fonds propres et quasi-fonds propres ou dette	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Préconisé par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses
EnR	Financement de la phase de réalisation des projets méthanisation (modèles collectifs et projets individuels)	Offre faible en fonds propres (entre 700K€ et 750K€ par projet)	ADEME Investissement, CAP3RI	Fonds propres Quasi-fonds propres	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Préconisé par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses
EnR	Financement des projets de conversion des flottes vers l'hydrogène	Défaillance en financement des projets de conversion des flottes - 500K€ par équipement	Bonus écologique Prime conversion MobiGAZ,	Fonds propres Quasi-fonds propres	SRADDET, objectifs régionaux de neutralité carbone	Non préconisé par l'EEA IF	Pari passu ou RGEC ou de minimis ou Jeunes pousses

4 Stratégie régionale

La Région Hauts-de-France souhaite apporter une réponse aux défaillances de marché ou situation de financement sous-optimales constatées, si et seulement si elle s'inscrit dans la mise en œuvre de ses ambitions de développement économique et de transition énergétique telles qu'énoncées dans son SRADETT, et en respect d'un certain nombre de critères développés dans ce chapitre. L'investissement régional se fera sur fonds propres de la région, sur les fonds d'autres acteurs publics dont collectivités locales, et parfois via des ressources FESI lorsque leur additionnalité est démontrée.

4.1 Les paramètres à prendre en compte pour définir la stratégie d'investissement de la région au travers des instruments financiers

Au-delà de la réponse aux défaillances de marché constatés, quelques principes directeurs et paramètres méritent d'être pris en compte pour dessiner la stratégie d'investissement qu'entend poursuivre la Région en matière d'ingénierie financière :

- Le premier principe est celui de la cohérence des instruments avec les priorités fixées **dans les documents stratégiques ayant fait l'objet d'une validation politique par la Région (SRDEII, SRDTL, S3, PDRA, SCRAE, SRADETT). Les concertations au fondement de ces documents pour la prochaine période budgétaire n'ont pour la plupart pas encore été lancées sinon pour le SRADETT, dont les principes directeurs seront pris en compte.**
- Le deuxième principe est celui de la complémentarité de **la stratégie d'investissement de la Région avec les outils de financement existants au plan national** (non-duplication), à savoir les actions de la Banque des Territoires (ex-CdC), Bpifrance notamment, l'Etat et l'Europe.
- Le troisième principe est celui de **la criticité de l'intervention** pour générer un effet démonstrateur/d'entraînement et/ou de massification en faveur du développement économique ou de la transition énergétique du territoire. Cela rejoint la nécessité d'atteindre une masse critique d'intervention pour assurer un niveau de rentabilité satisfaisant des investissements (diversification du portefeuille de risques) et attirer des intermédiaires financiers.

4.2 Les paramètres à prendre en compte pour définir l'intervention des FESI sur les instruments financiers régionaux

Le premier principe d'intervention des FESI est celui du pragmatisme dans l'usage des fonds FEDER au travers d'instruments financiers, à savoir :

- La Région doit cibler un nombre limité d'interventions mais ayant une masse critique, afin de garantir une concentration des interventions et limiter le saupoudrage.
- La Région doit cibler l'intervention des FESI sur des interventions où la valeur ajoutée des FESI est la plus forte, et produit le maximum de résultats concrets en faveur du développement économique (dans le cadre de la mise en place de nouveaux instruments ou de la consolidation d'instrument qui ont fait la preuve de leur pertinence et efficacité) ou de la transition énergétique du territoire (dans le cadre de la mise en place de nouveaux instruments). Cela rejoint la nécessité d'atteindre une masse critique d'intervention pour assurer un niveau de rentabilité satisfaisant des investissements (diversification du portefeuille de risques) et attirer des intermédiaires financiers.

- La Région bénéficie de la présence sur son territoire d'opérateurs volontaires et expérimentés dans la gestion de fonds FESI (ex : France Active, Invest PME). La Région devrait donc logiquement pouvoir s'appuyer sur ces opérateurs, prêts à mobiliser des crédits FESI, sous réserve d'une définition claire des règles en amont et de la disponibilité au sein des services de la Région d'une assistance technique et juridique solide et fiable en matière d'ingénierie financière sur fonds FESI.
- Le deuxième paramètre à prendre en compte est celui de **la nécessaire conformité de l'intervention régionale à la réglementation relative aux aides d'État** (notamment les lignes directrices sur les investissements en faveur du financement des risques et le RGEC).

Ce sont ces principes qui ont été suivis dans le cadre de nos propositions d'intervention.

4.3 Stratégie d'intervention régionale pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales

En réponse aux défaillances de marché présentées dans le précédent chapitre, un certain nombre de pistes d'interventions régionales ont donc été identifiées et se traduisent par :

- La pérennisation d'instruments existants ;
- L'évolution d'instruments pour couvrir les situations de financement sous-optimales ;
- La création d'outils pour couvrir les carences de marché.

Le scénario se dégageant de ces pistes est ainsi celui d'une utilisation accrue des instruments financiers afin de :

- **Soutenir la compétitivité des entreprises** de la Région Hauts-de-France en sortie de crise, en apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation et une garantie accrue en sortie de PGE
 - Structuration des interventions régionales (FINORPA, IRD, Picardie Investissement...), FRG, Bpifrance
- Continuer de faire de la Région Hauts-de-France un **territoire plus attractif pour l'innovation**, en intensifiant les fonds de création/amorçage (y compris prêts d'honneur) et continuer de soutenir le Prêt FEDER Innovation
 - NFA, Prêt FEDER Innovation
- Accélérer la **transition industrielle et écologique du territoire** en apportant des fonds propres aux sociétés innovantes de la TRI ou portant des projets au travers d'un renforcement du fonds dédié
 - Rev3 Capital

Les outils sont présentés dans le Tableau (20) ci-dessous qui explicite les défaillances de marché couvertes par ces instruments et le périmètre précis de l'intervention régionale.

Tableau 22 Périmètre de l'intervention régionale via les instruments financiers avec FESI

Intervention régionale préconisée	Option opérationnelle	Tickets	Explications	Volumétrie totale du Fonds	Volumétrie REACT EU 2014-2020	Volumétrie FEDER 2021-2027
<i>Volet 1 : Compétitivité des TPE/PME</i>					M€	M€
1. Intervention de soutien à la dette d'investissement des PME et ETI en développement	Abondement d'un fonds régional de garantie	Interventions en garantie jusqu'à 1M€ d'encours, garantie à 50% : 500K€ Ticket moyen à 250K€	Raison d'être : maintenir les capacités d'endettement des entreprises aux bilans dégradés par la crise sanitaire et soutenir l'investissement et le développement des PME régionales Temporalité : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementales Articulation : complémentaire à l'offre de garantie généraliste du FRG	Fonds actuel de 8M€, dont 6,2M€ de FEDER Problématiques de trésorerie anticipées pouvant aller jusqu'à un doublement du besoin en garantie : 16M€ dont 12M€ de FEDER	-	12M€
2. Intervention de soutien à la dette de trésorerie et d'investissement des PME et ETI (développement et transmission)	Abondement de la garantie transmission de Bpifrance	Petites transmissions en dessous de 1M€ Ticket moyen autour de 150K€	Raison d'être : maintenir le soutien public au financement de la transmission dans un contexte de problématiques de valorisation et d'organisation des reprises croissantes Temporalité : A l'issue de la consommation actuelle des fonds, 2023 au rythme actuel de consommation Articulation : complémentaire de l'offre de garantie de Bpifrance, du FRG, de SIAGI et lien à faire avec les acteurs du fonds propres pour les transmissions	Fonds actuel de 7M€ dont 4,9M€ de FEDER à reconduire	-	5M€
3. Intervention de soutien à la dette des entreprises solidaires en création/développement	Abondement d'une garantie Entreprises Sociales et Solidaires	Montant garanti jusqu'à 200K€, sans plafond sur le montant des prêts	Raison d'être : Maintien d'un soutien public en faveur de la création du développement des TPE/PME et spécifiquement des entreprises sociales et solidaires en Hauts-de-France Temporalité : Dès 2021 Articulation : complémentaire de l'offre de garantie de Bpifrance, du FRG et de SIAGI	Besoin anticipé de 1,3M€ de financement régional et 1,3M€ du fonds de cohésion social par an soit 18M€ sur la totalité de programmation (9M€ de fonds régionaux dont 6M€ de FEDER en abondant à 60% tel qu'actuellement)	-	6M€

<p>4. Intervention en fonds propres à destination des PME et ETI suite à la crise sanitaire</p>	<p>Création d'un fonds de co-investissement en fonds propres à destination des PME traditionnelle (ou fonds pari-passu)</p>	<p>300-800K€</p>	<p>Raison d'être : soutenir davantage le segment du petit capital développement moins couvert en Région Hauts-de-France et couvrir les besoins régionaux des PME en fonds propres à l'issue de la crise sanitaire</p> <p>Temporalité : A l'issue du PGE et en fonction des mesures gouvernementales (a priori début 2022)</p> <p>Articulation : complémentaire des interventions de Nord Création et FINORPA, à articuler avec les mesures de France Relance (notamment Prêt Participatif France Relance)</p>	<p>Entre 240 et 365M€ de besoin de financement en fonds propres des PME à anticiper.</p> <p>Intervention de France Relance jusqu'à 200M€</p> <p>Besoin de recapitalisation restant (40-165M€) à couvrir en partie par des fonds propres, avec une anticipation du besoin en petit capital développement à 40M€</p> <p>Avec un effet levier de 1 pour 1, besoin de fonds public de 20M€ (dont 50% FEDER)</p>	<p>-</p>	<p>10M€</p>
<p><i>Volet 2 : Innovation</i></p>					<p>M€</p>	<p>M€</p>
<p>5. Intervention sur l'amorçage et le post-amorçage</p>	<p>Consolidation du fonds régional de co-investissement d'amorçage et post-amorçage</p>	<p>De 150 à 500K€</p> <p>Jusque 500K€ à 1,5M€ pour les tours de table suivants</p>	<p>Raison d'être : maintenir dans le temps le niveau d'investissement dans les start-ups innovantes régionales dans les phases d'amorçage et post-amorçage et d'accompagner le rythme des créations</p> <p>Temporalité : dès 2022</p> <p>Articulation : complémentaire à l'offre de financement en fonds propres et en prêt d'honneur en Hauts-de-France</p> <p>Type d'intervention : co-investissement pari-passu (FEDER concentré, effet levier sur le secteur privé)</p> <p>Investisseurs : FEDER/Région ;</p> <p>Co-investisseurs dans les entreprises : BA, fonds privés de capital-risque</p> <p>Porteurs : gestionnaire de fonds</p> <p>Co-financement FEDER : Volumétrie calculée à date à 100%</p>	<p>Fonds précédant de 32M€ dont 25M€ de FEDER - Reste 7M€.</p> <p>Interventions anticipées sur 21-27 à 32,8M€</p>	<p>-</p>	<p>16M€</p>

<p>6. Intervention sur l'innovation des entreprises matures</p>	<p>Abondement du prêt innovation FEDER Bpifrance</p>	<p>De 100K€ à 1M€</p>	<p>Raison d'être : soutenir l'innovation des entreprises matures Temporalité : dès fin 2023 (utilisation des fonds FEDER 2014-2020) Articulation : sur un segment délaissé Type d'intervention : prêts en de minimis Investisseurs : FEDER/Région, Bpifrance Porteurs : Bpifrance Co-financement FEDER : Volumétrie à calculer</p>	<p>Fonds précédent de 22M€ dont 8M€ de FEDER à étendre à la Picardie ; anticipation d'une augmentation de 30% du besoin d'abondement soit 30M€, 15M€ étant abondés par la région dont 50% par le FEDER.</p>	<p>-</p>	<p>7,5M€ (à affiner par les équipes régionales en fonction du recyclage des fonds)</p>
<p>7. Intervention sur le financement des phases et projets risqués de la Troisième Révolution industrielle</p>	<p>Consolidation de Cap 3 RI devenu REV 3 capital</p>	<p>De 500K€ à 4M€, en moyenne 1,5M€</p>	<p>Raison d'être : soutenir les filières marché (énergie, environnement), mobilité intelligent, économie circulaire, et notamment les segments délaissés des financements privés Temporalité : dès fin 2023 (utilisation des fonds FEDER 2014-2020) Articulation : sur un segment délaissé Type d'intervention : co-investissement pari-passu ab initio Investisseurs : FEDER/Région, investisseurs privés Porteurs : gestionnaire de fonds Co-financement FEDER : Volumétrie à calculer</p>	<p>Fonds à terme de 250M€. Voir si le FEDER pourrait jouer un effet levier au démarrage de la levée et si le fonds pourra véritablement atteindre cette profondeur.</p>	<p>-</p>	<p>Estimé dans le cadre de l'évaluation ex-ante volet « Projets de Territoires »</p>

4.4 La gouvernance de la politique régionale des instruments financiers recevant du FEDER

La gouvernance nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie et son suivi est cruciale pour son succès.

La commission européenne propose quatre options de gouvernance aux Autorités de Gestion :

- Option 1 : Investir au capital de personnes morales existantes (1a) ou nouvellement créées (1b) ;
- Option 2 : Confier des tâches d'exécution à des entités mandatées (potentiellement par le biais d'un Fonds-de-Fonds) ; et
- Option 3 : Mettre directement en œuvre des instruments de prêts ou de garantie par l'Autorité de Gestion ;
- Option 4 : Abonder un compartiment Invest EU afin de débloquer une garantie pour des outils proposés par la Banque des Territoires et Bpifrance.

Ces options peuvent être combinées.

Tableau 23 Présentation des options de gouvernance pour la mobilisation des outils financiers

	Option 1a	Option 1b	Option 2	Option 3	Option 4
Mise en œuvre de la politique régionale	<p>Visibilité de l'AG limitée dans le cas de FCPI et des réseaux bancaires</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région</p>	<p>Création - évolution d'un outil régional sur le modèle de Breiz Up</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région</p>	<p>Création d'une marque régionale sur le modèle de l'Occitanie ou de la Réunion</p> <p>Visibilité de l'AG réduite, nécessitant de prévoir des modalités de communication/coordination dédiée par le gestionnaire</p>	<p>Visibilité de la Région dans les outils</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région</p>	<p>Pas de visibilité des interventions via des outils « sur l'étagère »</p> <p>Visibilité stratégique sur l'ensemble des outils dépendante du suivi opéré par les services de la Région et les interventions des banques publiques</p>
Mise en œuvre de l'outil	<p>Mise en œuvre rapide</p> <p>Bon contrôle des conditions de mise en œuvre des outils</p> <p>Entité juridique dédiée à la mise en œuvre de l'outil</p> <p>Montants et finalité des investissements directs sont limités aux montants nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux investissements</p> <p>Doit être strictement conforme aux constatations et conclusions de l'analyse ex-ante</p> <p>Possible dispersion des outils</p>	<p>Bon contrôle des conditions de mise en œuvre des outils</p> <p>Entité juridique dédiée à la mise en œuvre de l'outil</p> <p>Montants et finalité des investissements directs sont limités aux montants nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux investissements</p> <p>Doit être strictement conforme aux constatations et conclusions de l'analyse ex-ante</p> <p>Démarches potentiellement lourdes dans la mise en œuvre de la personne morale</p>	<p>Soutien possible d'une entité expérimentée dans la gestion des fonds structurels en faveur de l'accès au financement des PME (groupe BEI)</p> <p>Contribution possible de l'entité gestionnaire</p> <p>Termes du mandat de gestion à négocier</p> <p>Procédure de sélection des intermédiaires financiers transparente et alignée sur les exigences européennes (concurrentielle)</p> <p>Peu de risque de conflit d'intérêt entre le gestionnaire et les intermédiaires financiers</p> <p>Pas de contrôle de l'AG et peu de risque d'influence politique</p> <p>Synergies possibles entre instruments</p>	<p>Ne nécessite pas un accord de financement, mais exige l'élaboration d'un document de stratégie à présenter au comité de suivi</p> <p>Remboursement ex-post des prêts décaissés ou garanties engagées</p> <p>Mise en œuvre relativement rapide si l'AG a un savoir-faire technique suffisant</p> <p>Contrôle de la Région sur les interventions</p> <p>Risque de conflit d'intérêt, d'influence politique</p>	<p>Ne permet pas un contrôle régional</p>

	Synergies entre outils dépendantes des gestionnaires financiers	Synergies entre outils dépendantes des gestionnaires financiers			
Suivi technique par la Région	Plusieurs interlocuteurs Reporting différencié par outil Consolidation nécessaire avant valorisation Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Plusieurs interlocuteurs Reporting différencié par outil Consolidation nécessaire avant valorisation Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Regroupement des instruments financiers sous un fonds de fonds, permettant une vision de l'ensemble des instruments et une consolidation du reporting	Un seul niveau de reporting et de suivi Contrôle direct des conditions de mises en œuvre Risque d'audit plus élevé et d'inéligibilité des dépenses	Reporting réalisé par le groupe BEI
Organisation de la Région	Investissements via la SCI et en direct dans les fonds d'investissement régionaux	Investissements initiaux dans le fonds de co-investissement Exige la création du fonds et la sélection d'une société de gestion	Valable surtout dans des contextes particuliers, à savoir de dispersion des ressources et de multiplication des outils et intermédiaires financiers, et d'existence de Fonds ciblés sur des infra-territoires Exige un ETP auprès du gestionnaire de Fonds de Fonds pour suivre les dossiers	Nécessité d'avoir des compétences légales, techniques et humaines Peut nécessiter la mobilisation d'une équipe dédiée au sein de l'AG Soumise à la législation nationale pour l'autorisation explicite de l'AG à octroyer des prêts et émettre des garanties Synergies limitées avec les outils non gérés directement par l'AG	
Opérateur financier	Opérateurs historiques	Opérateurs historiques et nouveaux	FEI, Bpifrance(à tester)	Opérateurs historiques, régie régionale	Bpifrance, Banque des Territoires
Partenaires financiers	Investisseurs privés et publics	Investisseurs privés et publics	Investisseurs privés et publics, BEI	Investisseurs historiques	Bpifrance, Banque des Territoires
Frais de gestion	Jusque 10% des dotations des fonds	Prévoir un maximum de 10%	Deux niveaux de frais de gestion : ceux de l'intermédiaire financier, prévoir 3% du total des sommes versées plus un	Ne sont pas éligibles, mais peuvent être couverts au titre de l'Assistance Technique	Non connu à ce jour mais implique plusieurs intermédiaires à

			bonus à la performance en plus de la rémunération des intermédiaires financiers des fonds eux-mêmes jusque 10% au total		savoir le groupe BEI, la Banque des Territoires, puis la société d'investissement
Coût du changement	Aucun	Nécessité d'avancer des crédits au démarrage de l'instrument avant de récupérer les crédits recyclables des fonds arrivés à extinction Temporalité adéquate de la relance post-Covid	Onéreux à mettre en place : entre 50K€ et 100K€ de conseil juridique initial Chronophage et très complexe à mettre en place, il est important de prévoir de 18 mois à 24 mois avant le début de programmation le montage d'un tel fonds, avec une importante mobilisation des services de la Région. Il faut par ailleurs prévoir le temps de contractualisation de ce Fonds de Fonds avec les intermédiaires financiers des Fonds.	Aucun	Aucun
Utilisation des crédits UE	Complexité de la mise en œuvre d'une passation de marché (sélection d'un opérateur financier) pour la Région Complexité de la mise en œuvre et du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Complexité de la mise en œuvre d'une passation de marché (sélection d'un opérateur financier) pour la Région Complexité de la mise en œuvre et du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Demandes de décaissement de FEDER se font au niveau du Fonds de Fonds et non au niveau de chaque outil Permet d'attirer des financements mis à disposition par l'ex-plan Juncker (aujourd'hui Invest EU)	Aisance de la passation de marché Complexité de la mise en œuvre du suivi pour l'opérateur financier Absence d'un chargé de suivi IF/FESI	Sous la responsabilité du groupe BEI

A ce stade les options 1 à 3 sont envisagées et se traduisent par les éléments ci-dessous :

Il est à souligner l'importance pour la Région de mobiliser les ressources nécessaires et dédiées à l'animation et le suivi de l'intervention régionale via les instruments financiers. En Hauts-de-France, cette mobilisation est importante, saluée par l'écosystème et traduite par la mise en place de la **Mission Hauts-de-France Financement** et la signature d'une **charte Hauts-de-France-Financement** par l'écosystème du financement.

Cette organisation autour de la Missions Hauts-de-France Financement, ayant le rôle de référent et de coordination des instruments financiers intersectoriels fonctionne bien et devrait être reconduite au cours de la prochaine programmation. Celle-ci peut s'appuyer sur les outils existants de mise en relation des acteurs à savoir pôles de compétitivité et d'excellence, réseaux économiques territoriaux, plateformes d'appui aux PME, etc.

Un besoin d'amélioration de l'information des chefs d'entreprises est en effet noté par l'écosystème nécessitant une intensification de l'animation et une organisation de l'écosystème pour chaîner et partager l'information. La possibilité d'un **guichet unique « Hauts-de-France Fonds propres »** pourra ainsi être approfondie, et potentiellement s'appuyer sur la plateforme existante « Jetroutedesfondspropres.com ».

La question de la mise en place d'un fonds de fonds avait été interrogée en phase de cadrage de l'évaluation. Comme leur nom l'indique, les Fonds de Fonds sont des fonds qui investissent eux-mêmes dans des fonds de placement. Le gestionnaire du Fonds de Fonds sélectionne les meilleurs gestionnaires de Fonds sur la base de critères définis au préalable dans leur mission.

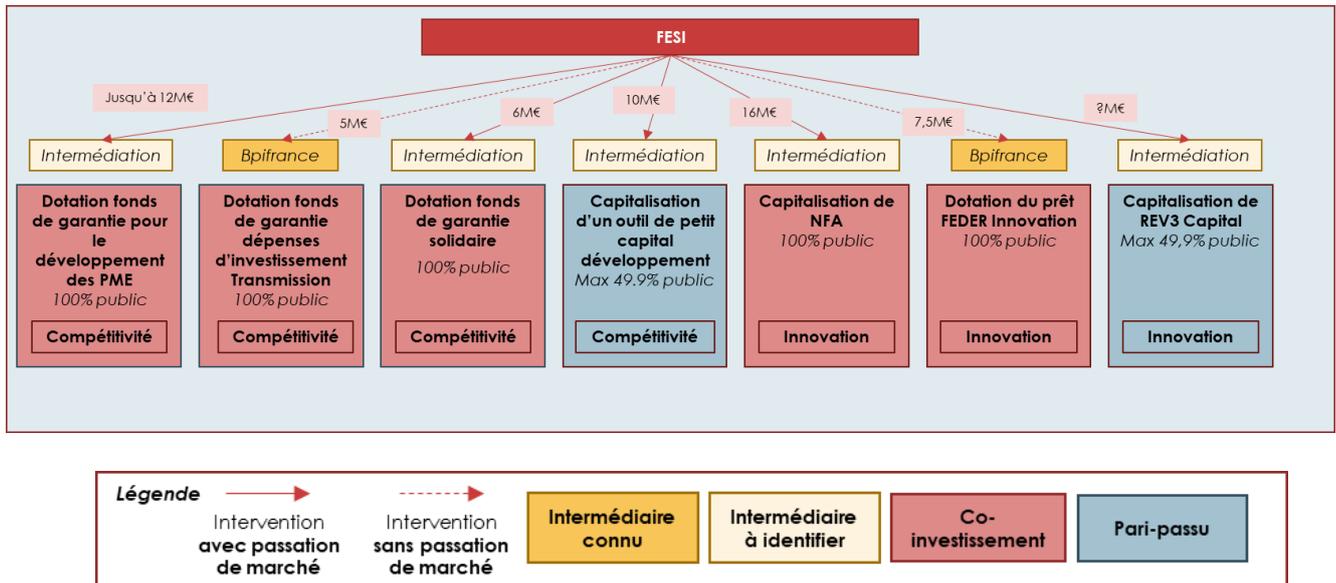
En raison du coût de mise en place d'un tel outil et du bon fonctionnement de l'intervention actuelle, **il ne semble pas pertinent à ce stade de mettre en place une telle gouvernance en Hauts-de-France**. Toutefois, nous présentons à titre d'information à l'Autorité de gestion, les avantages et inconvénients d'un tel outil :

Tableau 24 AFOM d'un Fonds de Fonds

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre par une structure solide, bien équipée et habituée à gérer des fonds de prêt, de garantie ou d'investissements sans conflits d'intérêts, et déjà actives sur le marché du financement, aguerrie sur les questions juridiques, financières, de réglementation des aides d'État et de gestion des fonds FESI (cf. FEI) (option b) de l'article 38/4 du règlement 1013/2013/UE article). Cette option peut donc être utilisée lorsque l'autorité de gestion recherche un partenaire de long terme Procédure de sélection des intermédiaires financiers des Fonds transparente et alignée aux exigences européennes (procédure concurrentielle d'appel d'offres) Réduction des risques pour les intermédiaires financiers Performance dans la gestion des financements Suivi et reporting centralisé par l'intermédiaire financier du Fonds de Fonds auprès de la Région, ce qui est un atout si les outils de la Région sont multiples, dispersés et que les Fonds sont ciblés sur des infra-territoires (ex-Région) Les demandes de décaissements de FEDER se font au niveau du Fonds de Fonds et non au niveau de chacun des Fonds 	<ul style="list-style-type: none"> Onéreux à mettre en place (entre 50K€ et 100K€ de conseil juridique initial, puis les frais de gestion de l'intermédiaire financier, prévoir 3% du total des sommes versées plus un bonus à la performance en plus de la rémunération des intermédiaires financiers des fonds eux-mêmes – cf. guide méthodologique des instruments financiers CGET février 2018) Chronophage et très complexe à mettre en place, il est important de prévoir de 18 mois à 24 mois avant le début de programmation le montage d'un tel fonds, avec une importante mobilisation nécessaire des services en charge des instruments financiers. Il faut par ailleurs prévoir le temps de contractualisation de ce Fonds de Fonds avec les intermédiaires financiers des Fonds. Valable surtout dans des contextes particuliers, à savoir de dispersion des ressources et de multiplication des outils et intermédiaires financiers, et d'existence de Fonds ciblés sur des infra-territoires D'expérience, exige un ETP auprès du gestionnaire de Fonds de Fonds pour suivre les dossiers L'intermédiaire financier du Fonds de Fonds n'a pas forcément la connaissance de l'écosystème régional, des acteurs parties prenantes de la mise en œuvre des programmes opérationnels FESI et des bénéficiaires finaux

<ul style="list-style-type: none"> Un Fonds de Fonds peut permettre d'attirer des financements mis à disposition par le plan Juncker (Fonds européen pour les investissements stratégiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Si un des fonds s'avère investir moins vite que prévu, cela freinera la demande de re-dotation globale du fonds de fonds et pénalisera les autres fonds (pour rappel, les FESI sont décaissés par tranches)
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Rendre visible et plus lisible l'action de la Région en matière de financement des entreprises et projets du territoire Attirer des intermédiaires financiers extérieurs au territoire le cas échéant (vaut dans le cas où il y a peu de bons intermédiaires financiers locaux) 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Le coût de la mise en place et de la rémunération de l'intermédiaire financier en charge du Fonds de Fonds peut dépasser les avantages des services rendus par le gestionnaire de Fonds L'externalisation peut conduire à une perte de contrôle partielle de la prise de décision L'externalisation des savoirs, historiques, et de la relation avec les intermédiaires financiers peut être dommageable à terme, car la Région peut avoir des grosses difficultés par la suite à réinternaliser les expertises

Compte tenu des pistes d'intervention régionales envisagées et des options de gouvernance proposée par la Commission Européenne pour la gestion des fonds FEDER sur les instruments financiers, et afin d'assurer la pérennisation des outils régionaux ayant fait la preuve de leur pertinence et efficacité sur le territoire, nous proposons une structuration telle que présentée dans le schéma ci-dessous :



Annexe A Instruments financiers soutenus par la Région Hauts-de-France

Nom	Type d'outil	Typologie de projets d'entreprises ou	Phase de la vie de l'entreprise/du projet	Période d'investissement	Ticket (€)	Ticket moyen	Volume investis	Total du Fonds	Dossiers reçus par an	Dossiers financés	Effet levier	Montant FESI
CAP3RI	Fonds propres	Entreprises de la TRI (énergie, environnement, économie circulaire, mobilité)	Création/reprise, développement	7-9 ans	500K-4M€	1,5M€	20M€	46M€	-	13	-	12,5M€
Batixia	Fonds propres et quasi-fonds propres	Sociétés immobilières	Renouveau urbain, projets immobiliers	-	1-3M€	1M€	15M€	15M€	10-15	35 en 20 ans, 1 à 2 par an	8	-
Nord France Amorçage	Co-investissement en fonds propres	Entreprises innovantes en amorçage	Amorçage, primo-développement	5 ans	50K€-1,2M€	300K€	25M€ depuis 2013	32M€	31	20 (dont 10 réinvestissements)	5(Equity), 7 (avec Bpifrance)	20M€
FINOVAM	Fonds propres	Start-ups, projets innovants	Amorçage, primo-développement	5-7 ans	50K-500K€	-	-	17M€	18	-	-	0
FIRA	Fonds propres	Entreprises innovantes à fort potentiel des régions HdF et Grand-Est	Amorçage	5 ans	200K€-700K€	540K€	-	34,55 M€	-	12 (dont 6 refinancements)	6	0
Autonomie et Solidarité	Fonds propres et quasi-fonds propres (prêts participatifs et obligations)	Entreprises en création, développement, reprise	Création, développement, transmission/reprise	-	5K€-210K€	80K€	-	-	-	10	5,6	0

	convertibles)											
FAST	Quasi-fonds propres (obligations convertibles)	TPE ayant obtenu un PGE ou un dispositif Bpifrance suite à la crise	Financement lié à la crise sanitaire de 2020	12-18 mois	50K-400K€	-	-	80M€ (sur 3 régions)	-	-	-	0
Reboost	Fonds propres	Entreprises industrielles	Entreprises en consolidation (rebond, transformation)	5 ans	200K-1,5M€	-	-	20-25M€	-	-	-	0
Picardie Investissement	Fonds propres et quasi-fonds propres	PME tous secteurs	Développement	-	300K-7M€	1,5M€	-	63M€	100	6-8	5-6	0
FRG	Garantie	TPME/PME/ETI	Création, développement, transmission/consolidation	-	0-1,5M€	250K€	70M€ (3M€ de cash utilisés en 20 ans)	25M€	100	90 par an (800 en vie)	5 (15 sur le financement bancaire)	6,2M€
Garantie France Active	Garantie	Créateur/repreneurs d'entreprises, demandeurs d'emploi ou en situation de précarité, entreprises à impact social	Création et développement	7 ans	0-200K€	25K€	-	1,5M€	2000	-	3 à 5 sur la garantie	1,8M€
PARMA	Avance remboursable taux 0	Entreprises artisanales	Reprise, développement	6 ans	2,7K-20K€	-	-	-	-	-	-	0
Initiative Hauts-de-France	Prêt d'honneur	Entreprises en création	Création, reprise, développement agricole	-	3K-50K€	8K€	20M€	-	2000	2000	7	?

Prêts Bpi	Prêts	TPE/PME	Création, développement, transmission	5 à 7 ans	15K-650K	302K€	-			500	-	11M€ de Prêt FEDER Innovation
FINORPA	Fonds propres et quasi-fonds propres	PME	Entreprise en restructuration (Création, développement, transmission)	5-7 ans	100K-1M€	300K€		100M€	400	30	6	0
Hors intervention régionale												
ADIE	Prêt Micro-crédit /	Tout type d'activité et tout type de statut d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire.	Création et développement	Remboursement de 3 à 36 mois (3 mois de différé possible)	10k € max					1 159 en 2020		
Artois Investissement	Fonds Propres	TPE/PME artésiennes : industries, commerces (et e-commerce), et services.	Création, développement, croissance, reprise	2 à 5 ans	20 à 100 k €					468 en 2020		
Business Angels Nord de France		Tout secteur									2.8 sur le territoire nationale	
Les Cigales	Prêt et participation au capital	Tout secteur	Création, développement, reprise		120 à 130 k €		78.8 k€ en 2018		183 étudiés en 2018	22		
Réseau Entrepreneurs	Prêt d'honneur	PME	Création ou reprise	Remboursement sur 5 ans	15 à 50 k€				1112 sollicitations	70-90 accompagnements par an		

HODEFI	Prêt d'honneur	Entreprise innovante en pré-crédation, création, ou créée depuis moins d'un an	Amorçage	Accompagnement jusqu'à 3 ans	20 à 50 k€		420 000 k€ investis					2-3 sur les prêts bancaires 8 sur les autres interventions
SIAGI	Co-garantie (avec BPI)	Entreprises avec moins de 50 salariés et CA inférieur à 10 M€	Crédation, développement, reprise		250 000k€ pour la création 400 000k€ pour la reprise, le développement ou la transmissions							
SOCAMI	Garantis	Garantis les prêts immobiliers				200 k€						

Annexe B Fiches descriptives par outil financé par la Région

B.1. CAP 3RI

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2016 à l'initiative de la Région avec le concours de la BEI (sous forme de prêt)
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Nord capital partenaires ETP affectés à la gestion de l'instrument : 6 Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : capacité d'engagement de 40,6 M€. Capital souscrit : 20 603 K€ (libéré 19,8 M€) ; prêt BEI de 20 M€ Fonds propres investis : 20M€ dans 13 entreprises
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : 60,67 % Région, 24,26 % Crédit Agricole Nord de France, 7,28 % Groupama Nord-Est, 7,28 % Groupama Gan Vie , 0,50 % Nord Capital Partenaires
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 500K€ ; Maximum : 4 M€ ; Moyenne : 1,5M€ Condition d'intervention : Sont concernées les opérations de capital développement ou projets de création structurants (impliquant des investissements significatifs et/ou des créations d'emplois importantes). Durée d'investissement : Accompagnement sur le long terme (7 à 9 ans).
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : PME, ETI, Groupement d'employeurs Types de besoins : actions ordinaires, actions de préférence, obligations convertibles
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Filière marché (énergie, environnement), mobilité intelligente, économie circulaire
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création reprise et développement.
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : assistance technique
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : financement de 3 entreprises en 2019 Fonds débloqués par projet en moyenne : 1.7M€ Délai de réponse : N/A
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : N/A
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 20 M€ par la BEI Reçoit du FEDER : 12,5 M€ apportés par la Région + 2.5M€ pour assistance technique
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région Hauts-de-France, Nord de France, Groupama, BEI

Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de la Société sont d'effectuer 5 à 7 investissements sur l'année 2020 pour un montant global de l'ordre de 5 à 8 M€, portant les capitaux investis entre 21 et 24 M€

B.2. Batixia

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres ou quasi propres
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2002
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Batixia • ETP affectés à la gestion de l'instrument : 4 personnes • Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 15 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Caisse des dépôts et consignations (CDC), Caisse d'Epargne Nord France Europe et le groupe IRD, à travers sa filiale BATIXIS
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : projets immobiliers de 1 à 3M€ • Condition d'intervention : 3 types d'intervention : participation au financement immobilier pour des entreprises, accompagnement des ZFU, friches industrielles. Intervient sur les territoires en difficulté ou en reconversion. Batixia accompagne les politiques publiques à la fois dans le cadre de l'ANRU ou dans les périmètres en ZFU mais pas exclusivement. Elle peut également investir dans les projets immobiliers initiés par les pôles d'excellence (Plaine Images à Roubaix et Tourcoing) ou les pôles de compétitivité (CETI, I-Trans à Valenciennes...). • Investit pour la réalisation de bâtiments tertiaires (immeubles de bureaux, hôtels d'entreprise). Toujours en co-investissement à hauteur maximum de 50% • Durée d'investissement : cession de ses parts avec plus-value à l'horizon de 8 à 10 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : sociétés immobilières. • Types de besoins : opérations de renouvellement urbain (zones franches urbaines, ZUS, friches...), accompagnement sur les projets immobiliers (installation, nouveaux bureaux)
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : Immobilier • 3 critères : qualité de l'entreprise/Impact sur le développement du territoire/qualité du projet immobilier
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, structuration.
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : catalyseur financier, maîtrise d'ouvrage.
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 23 investissements immobiliers dans des SCI en 2019. 21 participations portant un actif immobilier en exploitation.

	<ul style="list-style-type: none"> • 35 opérations en 20 ans. 10-15 sollicitations par an, 10% sont financées • Fonds débloqués par projet en moyenne : 1M€ débloqué au total par an en moyenne. • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : ND • Reçoit du FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 8 (1 M€ de fonds propres Batixia – 8 M€ d'investissement). • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration actuelle de l'outil, réflexion en cours avec les actionnaires

B.3. Nord France Amorçage

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de co-investissement
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 2013
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Société de Gestion (Sigefi Proximité Innovation) • ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND • Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument : 32 M€ • 25M€ investis depuis 2013
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : 77% avec Fonds Régionaux (Finorpa, Finovam, Nord Création), 18% avec Fonds Institutionnels, 5% Business Angels • 50 à 60% des investissements se font avec des fonds régionaux
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 50k€ • ; Maximum : 1.250k€ ; Moyenne : 0.3 M€ • Condition d'intervention : des PME non cotées sur un marché réglementé au sens communautaire ayant leur siège social ou leur site principal en Région Nord Pas de Calais • Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : agissant notamment, mais non exclusivement, dans les secteurs de l'industrie et des services • Types de besoins : domaines d'activités stratégiques définis dans la Stratégie Régionale de l'Innovation ; participant à une croissance inclusive, innovante et durable
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur : digital, santé, industrie.

Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : amorçage, primo-développement
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : structuration financière, facilite les relations entre les fonds d'investissements.
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 31 dossiers étudiés. • Fonds débloqués par projet en moyenne : ND • Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : Sur les 8,4 M€ déployés par les principaux fonds régionaux (Finorpa, Finovam, Nord Création), NFA représente 40 % de ces investissements.
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : 25% • Reçoit du FEDER : 75% FEDER (20M€ (2014-2020)).
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 5 en equity et 7 avec dette et Bpifrance • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND • 900 emplois créés depuis le début.
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. <p>Pour le 31 Décembre 2022, avec un objectif de déploiement de 3,4 M€ par an sur un périmètre constant, l'ensemble des Fonds Feder 2014-2020 devrait être déployé</p> <p>Un besoin d'une dotation annuelle de 3 M€ pour continuer un déploiement de 3,4 M€ par an en Région Hauts-de-France (ex NPDC).</p>

B.4. Finovam

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres et quasi-fonds propres.
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2014
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Finovam Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 6 sous le mandat de Finovam Gestion. Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 17M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : 50 % Finorpa SCR, 50% innovam détenue elle-même à 21% par la Région.
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 50k€ ; Maximum 500k€ : ; Moyenne : ND Condition d'intervention : entreprises en amorçage ou créées depuis moins de 5 ans Durée d'investissement : 5 à 7 ans, en position minoritaire
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : startups, projets innovants Types de besoins : levées de fonds
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : un portefeuille investi à 50 % dans les TIC, 42 % dans la santé et 8 % dans les autres secteurs (agro, mobilité).
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : amorçage, seed capital
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 18 dossiers étudiés en 2019 Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : actionariat FINORPA, co-financements fréquents avec NFA
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : ND Reçoit du FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. <p>En l'absence de cessions significatives en 2019, de perspectives faibles en 2020 et 2021 et compte tenu des réinvestissements nécessaires sur certaines lignes, FINOVAM n'a plus eu en 2020 les moyens suffisants pour maintenir une activité d'investissements dans de nouvelles entreprises. Les actionnaires ont décidé en</p>

	conseil de surveillance de FINOVAM de mars 2020 de mettre en gestion extinctive FINOVAM, c'est-à-dire de ne plus investir dans de nouvelles entreprises, et de réfléchir à un nouvel outil.
--	---

B.5. FIRA

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propre ou quasi-fonds propres sous forme de participation au capital et/ou d'obligations convertibles.
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2015
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Finovam Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 0 (porté par Finovam Gestion) Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 34,55 M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Régions Hauts-de-France et Grand Est (hors Alsace)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 200k € ; Maximum : 700 k€ ; Moyenne : 540 k€ Condition d'intervention : Projets d'amorçage à fort potentiel, les entreprises ne doivent pas avoir réalisé de CA (ou quasiment pas). Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : jeunes entreprises innovantes à fort potentiel (immatriculées depuis moins de 8 ans, moins de 50 personnes, maximum 250 K€ de chiffres d'affaires) Types de besoins : amorçage, croissance
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Technologies de l'Information et de la Communication, Santé et Biotechnologies, Agro Ressources Alimentation et Chimie Verte, Matériaux et Processus Industriels, Ecomobilité et Transports, Energie et Ecotechnologies
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : ND
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 6 opérations de financement et 6 opérations de refinancement. Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 6M€ Reçoit du FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND

Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">• La période d'investissement du FIRA se termine en 2020. Afin de poursuivre l'accompagnement des start up technologiques à fort potentiel de croissance, il sera proposé la création du FIRA 2 en captant les ressources du Fonds National d'Amorçage (FNA 2).
--------------------------	---

B.6. Autonomie et Solidarité

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Capital risque, prêts participatifs
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1990
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : épargne de plus de 2 300 actionnaires ETP affectés à la gestion de l'instrument : 19 Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : ND
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Son capital provient de l'épargne solidaire de plus de 2 100 actionneurs
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <u>Capital</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 5k€ ; Maximum : 75k€ (au maximum 25% du capital) ; Moyenne : ND Durée d'investissement : 5 ans. <u>Prêt Participatif</u> Ticket : jusqu'à 60 000€ Durée d'investissement : se rembourse après franchise de 6 mois en capital, par 18 trimestrialités constantes Condition d'intervention : Les structures répondant aux 4 critères d'éligibilité suivants: Projet de création, reprise ou développement d'entreprise sous forme de société de capitaux, Créer de l'emploi et/ou de l'activité (3 emplois à 3 ans ou 5 emplois à 5 ans), Respecter l'Homme et l'environnement, Être implanté en région Hauts-de-France. <p>Obligations convertibles jusque 100K Global maximum 210K€</p>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : entreprises en création, en développement ou en reprise Types de besoins : financement, accompagnement
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : environnement, social, culture, e-commerce, bâtiment, tourisme, transport, restauration, santé, agro-alimentaire...
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, ou reprise/
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : une équipe de bénévoles accompagne les dirigeants durant 5 ans
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 14 projets financés par an Fonds débloqués par projet en moyenne : 80K€ Délai de réponse : En fonction, 2-3 mois environ
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : NA
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : non

	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit du FEDER : non <p>Fonds d'épargne salariale : Natixis, Amundi, Covea. CdC, CE, Crédit coopératif, partenaires régionaux.</p>
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : 365 entreprises financés.
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : Sur le PP, depuis 2010 102 prêts participatifs. Pour 1€ de prêt participatif il a été levé 5,6€ de fonds privés. Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Défaillance à 30%-35%. Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. Repositionnement hors de l'amorçage, centrage sur la TPE/PME, les phases de croissance

B.7. FAST - Bpifrance

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Quasi-fonds propres
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2020
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : BPI France, Caisse des Dépôts et 3 régions ETP affectés à la gestion de l'instrument : Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 80M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : ND
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 50k€ ; Maximum : 400k€ ; Condition d'intervention : Obligations convertibles. Co-investissement ou cofinancement au travers d'apports en fonds propres, de concours bancaires... Durée d'investissement : 12 à 18 mois (renouvelable une fois 12 mois)
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : TPE et PME constituées sous forme de SA ou SAS (au moins 3 ans d'existence avec un CA minimum de 0,5M€). Ce fonds s'adressera aux sociétés ayant prioritairement obtenu un Prêt Garantie d'Etat (PGE) et/ou l'un des dispositifs prêt Rebond, Prêt Tourisme, Prêt Flash TPE, garantie Bpifrance. Types de besoins : financement suite au Covid
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tourisme (hébergement, restauration, voyagistes, acteurs du loisir, solutions pour le tourisme).
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : développement. Le remboursement s'effectue à maturité mais un remboursement anticipé total est possible
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : diagnostic et offre de formation
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : ND Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : France Investissement Tourisme.
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : La Région Hdf a souscrit 1M€ Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région Hdf, Région Pays de la Loire
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Ambition d'accompagner 300 entreprises.

B.8. Prêt FEDER Innovation

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de prêts
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2018
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Bpifrance
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 22 M€ 13,8M€ de prêts accordés depuis 2018
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : 50% Région, 50% Bpifrance
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 100k€ ; Maximum : 1M€ ; Moyenne : 0,3 M€ Condition d'intervention : Prêt à taux zéro Durée d'investissement : ND
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : PME et ETI de – 2000 salariés Types de besoins : Conception et développement d'une innovation avant lancement industriel et commercial
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Projets de recherche, développement et innovation des entreprises de tous secteurs
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : amorçage, primo-développement
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : conseils et accompagnement spécifiques de Bpifrance
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 8 projets financés sur 2 ans, 4 prêts /an Fonds débloqués par projet en moyenne : 1M€ Délai de réponse : N/A
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : Lien avec les autres outils de Bpifrance, notamment PPA, PIA3, garantie...
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 100%, 50% Région Reçoit du FEDER : 8M€ FEDER
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Bpifrance
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 2 (apport de Bpifrance égal à l'apport régional) Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. Utilisation des fonds ReactEU, élargissement du Prêt à l'ex-Picardie

B.9. Reboost

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres.
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2019
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : SIPAREX ETP affectés à la gestion de l'instrument : 2 localisé à Lille + président de la société de gestion à Lyon, 30-40% sur reboost. 2,5 ETP. Frais de gestion : Pourcentage du montant sous gestion, 2,5%. Fonctionnement standard
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : Objectif de 20-25M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région (5M€) et Bpifrance (7M€)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 200 k€ ; Maximum : 1.5M€ ; Moyenne : Mix entre capital, obligation, obligations convertibles Condition d'intervention : réalisant plus de 5 M€ de chiffre d'affaires ou employant plus de 50 personnes, rencontrant des difficultés conjoncturelles, présentant des projets de développement dans le cadre d'un rebond Durée d'investissement : au moins 5 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : Industrielles dont le siège social ou possédant un site d'exploitation en Hauts-de-France Types de besoins : déploiement et rebond (accroître la capacité d'endettement) ; développement et transformation (croissance interne et externe)
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : industrie
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : consolidation
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accès plus facile aux financements des banques et des investisseurs privés locaux
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : Ambition autour d'une vingtaine de participations pour des tickets moyens autour de 1M€ Fonds débloqués par projet en moyenne : N/A Délai de réponse : N/A
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : (Fonds de 1er secours, Hauts-de-France prévention et avances remboursables)
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : La Région prévoit 5M€ Reçoit du FEDER : non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : prescripteurs privés
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : N/A Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : N/A

	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage des fonds : N/A
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner une vingtaine d'entreprises pendant 5 ans en renforçant leurs fonds propres <p>Déployer le fonds sur sa période d'investissement, financer une vingtaine de sociétés, et effectuer un accompagnement actif.</p>

B.10. Picardie Investissement

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propre ou quasi-fonds propres sous forme de participation au capital et/ou d'obligations convertibles
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1985
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Picardie Investissement Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 0 (porté par PIG) Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument Picardie Investissement : 63M€ Montant total de l'instrument Picardie EPP : 11M€ Montant total de l'instrument Picardie Avenir : 7M€
Contributeur	Nature des contributeurs et partenaires : Caisse d'Epargne, Région 29%, Crédit Agricole 17%, CIC 15%.
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : <u>Picardie Investissement</u> : Minimum : 300k€ ; Maximum : 7M€ ; Condition d'intervention : développement, en projet de croissance externe, en position de rachats de positions minoritaires, de transmissions ou de rachat par les cadres. <u>Picardie Avenir</u>: Minimum : 50k€ ; Maximum : 300 k € ; Condition d'intervention : entreprises en création qui présentent des risques importants justifiées par de fortes perspectives de développement (importance particulière au financement de l'innovation en lien avec les Universités, Centres techniques, Pôles de compétitivité...). <p>Création-développement - En dessous de 300K, transmission, développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Picardie Energie et Développement Durable</u> : Minimum : 100k€ ; Maximum : 3M€ ; Condition d'intervention : Les entreprises développant des projets en lien avec les thématiques énergie et développement durable. Durée d'investissement : <p>Selon le projet, les opérations peuvent durer jusqu'à 3 ans. Les tickets moyens, sont aux environ de 1,5M€</p>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : entreprises en développement. Types de besoins : apport de trésorerie
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Tous secteurs. Entreprises innovantes et/ou industrie et/ou environnement/énergie.
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, transmission.
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : gestion de portefeuille
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : ND Fonds débloqués par projet en moyenne : ND

	6 à 8 participations par an, on reçoit par an selon les années, au dessus des 100 dossiers.
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement : Pas de lien formel, liens ponctuels
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : ND • Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : N/A
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. ND Continuité de la stratégie existante, hors amorçage technologique

B.11. Fonds Régional de Garanties

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Garanties
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2000
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : société de cautionnement ayant un agrément en tant que société de financement soumise à la tutelle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ETP affectés à la gestion de l'instrument : 4 salariés Frais de gestion : -
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 25M€
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Bpifrance, Région, Finorpa
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <u>Fonds Général</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : ; Maximum : 1.5M€ ; Moyenne : 250k Condition d'intervention : N/A Durée d'investissement : 7 ans <u>Fonds Création</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : ; Maximum : 1.5M€ ; Moyenne : 45k Condition d'intervention : N/A Durée d'investissement : 7 ans
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : TPE / PME / ETI Types de besoins : création (TPE), maintien de leur activité ou à leur restructuration
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : marchand, activités scientifiques/techniques, activités financières et assurances.
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, transmission et consolidation
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : N/A
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 82 dossiers acceptés en 2019 pour le Fonds Général. 51 dossiers acceptés pour le Fonds Création. 174 projets au total selon le rapport BPI. 120 dossiers mis en place par an. Objectif de 800 projets en vie. 90% des projets sont acceptés, 75% de mise en place réelle. Fonds débloqués par projet en moyenne : N/A Délai de réponse : 5/10 jours
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : co-garantie avec France active (90 sur le fonds général et 90 sur le fonds création) Partenariat avec BPI, filiale garantie très complémentaire
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : 952k€ en 2019 pour volet général FRG 2 Reçoit du FEDER : oui

Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : N/A
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 1 euro de la région = 5 euros de garantie émise, 15€ de prêt bancaire. Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : N/A Recyclage des fonds : N/A
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.

B.12. Hauts-de-France Active

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Garanties, prêts et avances
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1988
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : Les trois fonds régionaux sont Nord Actif, Pas-de-Calais Actif et Initiative Somme France Active Picardie ETP affectés à la gestion de l'instrument : 23 pour Nord Actif, 20 pour Pas-de-Calais Actif, et 14 pour Initiative Somme France Active Picardie Frais de gestion :
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 1.5 M€ (31% NA ; 52% PdCA ; 17% ISFAP)
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Caisse des Dépôts, la Fondation de France, le Crédit Coopératif, la Macif et l'Agence nationale pour la Création d'entreprise (aujourd'hui Agence France Entrepreneur)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <u>Garanties :</u> 80% de garanti, jusqu'à 200K€, 7 ans maximum (frais de gestion à 2,5% du montant garanti) <u>Prêt Participatif</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 5k € ; Maximum : 500k€ ; Durée d'investissement : remboursable entre 5-7 ans <u>Contrat d'Apport Associatif</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 5k € ; Maximum : 30k€ ; Durée d'investissement : remboursable entre 2-5 ans <u>Fonds d'Amorçage Associatif</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 5k € ; Maximum : 10k€ ; Condition d'intervention : soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire via des financements structurants (avances remboursables/garanties d'emprunt)
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : créateurs ou repreneurs d'entreprises, demandeurs d'emploi ou en situation de précarité ; entreprises ayant un impact social, territorial ou environnemental et aux structures de l'économie sociale et solidaire ; femmes ; repreneurs d'entreprises en situation de fragilité (demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires de minima sociaux...) Types de besoins : Garanties bancaires ; Primes ; Apports en fonds propres ; Apport associatif avec droit de reprise ; Prêt participatif ; Avances remboursables ; Accompagnement financier
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : ESS
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : émergence et développement.
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : Accompagnement financier
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 1 924 tous fonds confondus en 2019.
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND

Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : ND • Reçoit du FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 3 à 5 sur la garantie – cofinancée par le FEDER • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND • Recyclage des fonds : ND
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Labelliser les projets pour faciliter leur financement, favoriser les passerelles entre les différents types d'entreprises accompagnées (associations et acteurs économiques, pôles territoriaux de coopération économique...). Construire une offre numérique.

B.13. PARMA

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Avance remboursable à taux 0
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 2011
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : ND ETP affectés à la gestion de l'instrument : ND Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : ND
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région Hdf
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 2 700€ ; Maximum : 20 000€ ; Condition d'intervention : Reprise d'une entreprise immatriculée au Répertoire des métiers et dont le siège est situé sur le territoire des Hauts-de-France. Apport personnel du repreneur au moins égal à 50% du prêt d'honneur. Prêt bancaire accordé et égal au moins au montant de l'avance remboursable. L'avance remboursable doit être sollicitée avant la reprise de l'entreprise ou au maximum 3 mois après l'immatriculation. Durée d'investissement : Remboursement en 60 mois avec un différé possible de 3 mois maximum
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : Repreneurs d'entreprises artisanales (entreprises inscrites au Répertoire des métiers), situées dans la Région Hauts-de-France et les reprises familiales Types de besoins : fonds de commerce, matériels, véhicules utilitaires, agencements, honoraires
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Artisanale
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : reprise, développement
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : prêt bancaire, crédit repreneur
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : ND Fonds débloqués par projet en moyenne : ND Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : ND Reçoit du FEDER : ND
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : ND

Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. ND
--------------------------	---

B.14. Initiative Hauts-de-France

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt d'honneur
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> • 1985
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'intermédiaire : Plateformes Initiative • ETP affectés à la gestion de l'instrument :
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total de l'instrument :
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des contributeurs et partenaires : région (800K/an sur le fonds création, 1,5M sur le fonds de croissance, 300K sur le fonds jeune), partenariat avec les EPCI (65% des budgets d'accompagnement)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum :3k€ ; Maximum : 50k€ • Fonds sur la création d'entreprise/fonds sur la croissance des petites entreprises/fonds de jeunes entrepreneur (-30ans)/fonds de prêt spécifique sur l'agriculture •
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'entreprises ciblées : entrepreneurs • Types de besoins :
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Types de secteur :
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, reprise, développement
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, expertise de la part de l'investisseur : financement et accompagnement d'entrepreneurs
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks de projets reçus par an : 2000 interventions par an. 20M de PTZ. En 2019, 21,5M de prêt d'honneur • Fonds débloqués par projet en moyenne : • Délai de réponse :
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres instruments de financement :
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics : • Reçoit du FEDER :
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des principaux prescripteurs de l'instrument :
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 7 • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : • Recyclage des fonds :
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers: visent 10% de croissance par an. Croissance des réseaux et exposition au risque.

B.15. Prêts Bpifrance

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Garanties, prêts et avances
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> N/D
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : ETP affectés à la gestion de l'instrument : Frais de gestion : ND
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 151M€ de financements sur l'année 2019
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : Région
Produit / durée / ticket	<p><u>Prêt Croissance TPE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 10k€ ; Maximum : 50k€ ; Condition d'intervention : entreprises de 3 à 50 salariés créées depuis + de 3 ans. Finance dépenses immatérielles et l'augmentation du BFR, liées au développement de l'activité ou à la réalisation d'un programme d'investissement corporel ou incorporel. Durée d'investissement : 5 ans, dont un an de différé d'amortissement du capital. <p><u>Prêt Régional de Revitalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 80k€ ; Maximum : 400k€ ; Condition d'intervention : Pour les PME (- de 250 salariés) et les ETI (- de 5 000 salariés) créées depuis + de 3 ans. Durée d'investissement : 7 ans dont 2 ans de différé <p><u>Prêt Participatif Développement International</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 15k€ ; Maximum : 100k€ ; Condition d'intervention : Accompagner le développement de l'activité économique à l'international (embauches, frais de salons & prospection) pour les PME/ETI créées depuis + de 3 ans. Durée d'investissement : 7 ans, dont 2 ans de différé <p><u>Prêt Régional à la Transmission d'Entreprise (Garantie Région via FRG)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 40k€ ; Maximum : 650k€ ; Condition d'intervention : pour une société en création réalisant une opération de reprise (titres ou fonds de commerce) sur une cible de type PME créée depuis + de 3 ans. <p><u>Prêt d'Accompagnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 40k€ ; Maximum : 300k€ ; Moyenne : 122k€ Condition d'intervention : Pour les PME créées depuis + de 3 ans. Pour financer des les projets de développement (dépenses immatérielles, augmentation du BFR, croissance externe). <p><u>Prêt Rebond (mesure exceptionnelle Covid 19)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 10k€ ; Maximum : 300k€ ; Condition d'intervention : PME rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire (renforcer la trésorerie). Sont exclues les opérations de création et de transmission. <p><u>Prêt Amorçage (Garantie Région via le FRG)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 50k€ ; Maximum : 300k€ ; Moyenne : 160k€ (90% sont des prêts compris entre 150 et 200k€).

	<ul style="list-style-type: none"> Condition d'intervention : Pour les entreprises de – de 50 salariés créées depuis – de 5 ans, afin de renforcer la trésorerie de l'entreprise et créer les conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds auprès de fonds d'amorçage ou plus généralement à l'entrée d'investisseurs tout en aidant à terminer le projet innovant. <u>Fonds Régional Recherche Innovation</u> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 80k€ ; Maximum : 400k€ ; Moyenne : Condition d'intervention : TPE, PME, ETI
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : PME, mais également les dirigeants ou personnes physiques s'endettant à titre personnel pour réaliser un apport en fonds propres dans la société. Types de besoins : fonds de trésorerie, développement à l'international
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : tout secteur
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, reprise
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : simplifier l'accès au financement disponible.
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 500 entreprises accompagnés en 2019 Fonds débloqués par projet en moyenne : 302 k€ Délai de réponse : ND
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : Fonds Régional de Garanties
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : ND Reçoit du FEDER : 262k€ pour Prêt FEDER Innovation
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : ND Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : ND Recyclage des fonds : 1.5M€ recyclage FEDER 2007-2013
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> N/A

B.16. FINORPA

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres et quasi-fonds propres via Finorpa Conseil, Finorpa Financement, et Finorpa SCR
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> 1980
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'intermédiaire : FINORPA Gestion ETP affectés à la gestion de l'instrument : 5 salariés pour Conseils, le reste est géré par Finorpa Gestion ; 16 à Finorpa Gestion Frais de gestion : 2M€ par an sachant qu'on fait aussi des missions de back office pour FINOVAM, FINORPA Conseil
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Montant total de l'instrument : 100 M€ au total : 36M€ pour Financement, 64M€ pour SCR, et 250k€ pour Conseils 80M€ en gestion directe, 150 via les partenariats CAP3RI, FINOVAM-FIRA
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> Nature des contributeurs et partenaires : La Région, FIRA, Finovam SCR SCR (SPCI illimitée) : Conseil Régional 30%-40%, Bpi, Crédit agricole Nord de France, Caisse d'épargne HdF, Mutuelle Agésio, Macif et quelques acteurs de l'ESS (France Active)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> Ticket(segmentation) d'intervention : Minimum : 100k€ ; Maximum : 1M€ ; Moyenne : 300K Condition d'intervention : Pas de conditions spécifiques visant création, transmission sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France Durée d'investissement : Horizon de 5 à 7 ans, possibilité de durée plus longues comme SCR
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> Types d'entreprises ciblées : PME de moins de 50 salariés Types de besoins : restructuration économique, tous les types investissement, BFR, fonds propres, QFP, parfois du cash-out (rare)
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Types de secteur : Tous (sauf promotion immobilière)
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : création, développement, transmission
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> Conseil, expertise de la part de l'investisseur : N/A
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> Stocks de projets reçus par an : 30 financements, 400 dossiers reçus Fonds débloqués par projet en moyenne : 300K€ Délai de réponse : Variable, environ 3 mois
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec d'autres instruments de financement : Fort cofinancement avec NFA, IRD, Banques, Bpifrance
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> Fonds publics : Sous 50% Reçoit du FEDER : Non
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 6

	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : N/A • Recyclage des fonds : N/A
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation de la stratégie existante



www.technopolis-group.com